Notre solidarité: un territoire à décoloniser



Leila Celis, Maude Chalvin, Blandine Juchs, Mélissa Leblanc, PASC. Gada Mahrouse, Institut Simone de Beauvoir, Université de Concordia

Notre solidarité : un territoire à décoloniser

- Autorise la reproduction et la distribution.
- Interdit l'utilisation à des fins commerciales de la version originale ou toute version modifiée.
- Autorise la modification.
- Autorise la libre utilisation sous condition de l'attribuer à ses auteures.

Réalisation : Projet Accompagnement Solidarité Colombie

Rédaction : Leila Celis, Maude Chalvin, Blandine Juchs, Mélissa Leblanc, PASC.

Gada Mahrouse, Institut Simone de Beauvoir, Université de Concordia

Couverture : Illustration originale Favianna Rodriguez

Graphisme : Sabine Friesinger Impression : Ateliers Katasoho

Montréal, Île de la Tortue, 2011.

ISBN: 978-2-9812561-0-2

Le projet « Notre solidarité : un territoire à décoloniser »

Ensemble, les peuples de tous les continents mènent des luttes pour s'opposer avec la plus grande énergie à la domination du capital, cachée derrière des promesses de progrès économique et d'apparente stabilité politique. La décolonisation des peuples opprimés reste pour nous, mouvements sociaux du monde entier, un grand défi à relever. [...] Les puissances impérialistes utilisent des bases militaires pour provoquer des conflits, contrôler et piller les ressources naturelles, et promouvoir des initiatives antidémocratiques comme ils l'ont fait avec le coup d'État au Honduras et l'occupation militaire en Haïti. Ils promeuvent querres et conflits comme ils le font en Afghanistan, Irak, République démocratique du Congo et beaucoup d'autres pays. [...] Nous dénonçons le rôle des acteurs du système (banques, transnationales, grands médias, institutions internationales...) qui, à la recherche du profit maximum, continuent leur politique interventionniste via des guerres, des occupations militaires, des supposées missions humanitaires, le pillage des ressources naturelles, l'exploitation des peuples, la manipulation idéologique. Nous dénonçons également la cooptation qu'ils exercent à travers le financement de secteurs sociaux servant leurs intérêts, et leurs pratiques assistantialistes qui génèrent la dépendance (...) Mais, chaque jour, naissent de nouvelles luttes pour la justice sociale, pour éliminer les effets du colonialisme et pour que tous et toutes nous ayons une qualité de vie digne... Déclaration de l'Assemblée des mouvements sociaux, Forum Social Mondial à Dakar (Sénégal), février 2011.

Des ateliers de réflexions par et pour les acteurs et actrices de la solidarité internationale

Par l'animation de sessions de réflexions avec des acteurs et actrices de la solidarité internationale, ce projet entend contribuer aux théories sur les rapports de pouvoir dans une perspective féministe anticoloniale afin de remettre en question les pratiques de la coopération internationale et l'enraciner dans les luttes sociales, en rupture avec la politique étrangère du Canada.

Le travail en réseau avec les associations de femmes du Sud permet une écoute des analyses féministes; celles-ci sont indispensables car elles reposent sur une motivation militante (et pas technocratique), indispensable si l'on veut aboutir à des changements. Le regard des partenaires du Sud sur nos pratiques permet une distance critique qui permet aux ONG et associations du Nord de se remettre en question.1 Lilián Abracinskas, militante en santé pour les femmes, Uruguay.

Inspiré par les défis rencontrés dans l'organisation d'un projet d'accompagnement en Colombie et par les recherches menées par Gada Mahrouse, sous le thème « La convergence troublante du privilège, du militantisme et du tourisme politique », le PASC, en collaboration avec l'Institut Simone de Beauvoir de l'Université Concordia, propose des ateliers visant à élaborer collectivement des propositions pour « décoloniser » notre solidarité.

Par l'animation de sessions de réflexions, mais également par la rédaction collective et la circulation de ce *Cahier*, nous souhaitons participer à la construction d'un « contre-discours » qui puisse offrir une alternative au discours dominant sur la coopération internationale. Nous voulons partager notre propre expérience (limitée!) mais également nos sources d'inspirations, lesquelles s'expriment dans les pratiques et les idéaux défendus par les féministes de couleur à travers le monde.

Pour alimenter la réflexion critique sur nos pratiques, nous avons adopté une démarche en trois mouvements. Dans un premier temps, nous posons les termes d'une analyse féministe des rapports de pouvoir afin d'aborder le concept de « privilèges », lequel nous sert d'outil de réflexion provoquant prises de conscience et remises en question. Nous proposons ainsi de considérer les relations de solidarité Nord/Sud comme étant des lieux d'expression de ces privilèges mais également des canaux de transfert pour ceux-ci. Nous jugeons nécessaire, dans un deuxième temps, de remettre en contexte les pratiques actuelles de la solidarité internationale. Cet exercice débute par une lecture historique des différents courants qui influencent nos actions dans le but de comprendre comment sont nées nos pratiques et quel héritage nous ont laissé celles et ceux qui nous ont précédé-e-s. Dans un troisième temps, la démarche axée sur les privilèges est reprise pour appliquer l'analyse féministe des rapports de pouvoir à notre position privilégiée en tant que Canadien-ne-s engagé-e-s dans des actions de solidarité internationale. En proposant ce parcours de réflexions, nous souhaitons alimenter le dialogue entre la conception de la solidarité internationale qu'entretiennent les militant-e-s du Nord et les idées et valeurs défendues par les mouvements en lutte pour une réelle décolonisation des rapports Nord/Sud.

Des textes au ton critique pour alimenter les débats

Le cahier Notre solidarité : un territoire à décoloniser, qui reprend et complète le contenu des ateliers, est un outil destiné à étoffer les réflexions et à susciter des débats qui, espérons-le, contribueront à enrichir nos pratiques de solidarité internationale.

Loin de prétendre à l'objectivité, ces textes reflètent nos positions politiques, féministes et anticoloniales. Les critiques, parfois acerbes, des pratiques de la coopération internationale participent d'une analyse systémique qui met en lumière des tendances dominantes tout en passant sous silence les exceptions à la règle. Cette posture critique englobante nous semble nécessaire pour provoquer de profondes remises en question. Toutefois, nous – en tant que militantes d'un projet de solidarité avec la Colombie – n'échappons pas à ces critiques. Dans cet esprit, les écrits sont parsemés de bulles référant à l'expérience du PASC. Intitulés « Parcours de solidarité directe », ces exemples tirés de nos propres échecs, débats internes, réussites et dilemmes, témoignent de notre processus de réflexion autocritique alimenté par la démarche proposée ici. Il faut toutefois noter que l'interprétation de ces moments d'histoire ne fait pas toujours consensus au sein du groupe; aussi les bulles que vous trouverez dans ce Cahier ne sont qu'une manière de raconter notre expérience.

Introduction

L'introduction présente le cadre d'analyse du projet en mettant en lumière les principaux concepts utilisés. Y sont abordés les contributions des mouvements féministes et de l'analyse anticoloniale ainsi que les rapports Nord/Sud.

Chapitre 1

Les défis de la solidarité : mettre en jeu nos privilèges

Le premier chapitre introduit les notions nécessaires à une analyse faite en termes de rapports de pouvoir et qui permet de comprendre les défis inhérents aux relations solidaires entre acteurs du Nord et du Sud. Dans un premier temps, nous présentons l'approche féministe anticoloniale en nous appuyant sur les concepts d'oppression, de catégories sociales et de privilèges. Par la suite, la réflexion se porte sur les moyens de reconnaître nos privilèges et d'agir avec eux.

Chapitre 2 Aux sources de l'action internationale

Dans le chapitre 2, nous proposons une lecture historique de ce qui, de nos jours, est nommé solidarité internationale en suggérant d'y distinguer trois ensembles d'influences politiques : (1) la charité chrétienne et le mouvement humanitaire, (2) l'internationalisme en tant que solidarité politique, (3) l'aide publique au développement, pour ensuite nous pencher sur les spécificités de l'action des organismes de coopération internationale (OCI). Dans un dernier temps, nous abordons le thème de la citoyenneté mondiale, une manifestation actuelle de la solidarité internationale. Pour offrir des pistes de débats, nous présentons certaines critiques qui sont formulées à l'égard de chacun des courants. Faire ressortir les différents courants d'idées qui orientent l'action internationale a pour objectif d'inviter les acteurs et actrices à énoncer les positions politiques qui sous-tendent leurs initiatives de solidarité internationale.



Josh MacPhee, « Grow Tall », Justseeds.

Chapitre 3

Canadien-ne-s en solidarité internationale

Le dernier chapitre, dédié aux relations solidaires Nord/Sud, se penche sur le rapport à l'Autre et a pour but de cerner les privilèges propres aux Canadienne-s engagé-e-s en solidarité internationale. En reprenant les réflexions partagées par des militant-e-s et d'ancien-ne-s coopérant-e-s, nous y abordons différentes tensions, souvent taboues, qui traversent le travail de solidarité internationale dans le but de lancer les débats qui nous permettront d'affronter collectivement ces défis, lesquels, faute d'attention, sont souvent cause de désengagement.

Annexes

Annexe 1 - Esclavage, génocide et guerre au terrorisme

Se basant principalement sur l'apport théorique des féministes afro-américaines et autochtones, ce texte propose une lecture féministe du projet colonial du Canada.

Annexe 2 - Les ONG au cœur de la tourmente : le cas d'Haïti

Avec plus de 500 années de colonisation, des politiques économiques coloniales toujours en vigueur, des catastrophes à répétition, la plus grande proportion d'ONG par habitant au monde, Haïti est un cas où s'exacerbent des contradictions douloureuses. Le rôle des ONG y est fortement remis en question. Nous avons décidé d'y consacrer une annexe ayant conscience que le sujet d'Haïti ne peut pas être abordé dans le milieu de la coopération québécoise sans créer de vifs débats. Nous avons tenté de rendre justice au débat en cours sans pour autant cacher notre opinion sur le sujet.

Un outil collectif ouvert aux contributions

Ce document se veut un premier jet d'idées, un processus de réflexion qui, loin d'être terminé, pourrait évoluer grâce à des contributions extérieures. Nous encourageons donc très fortement la libre reproduction et circulation de cet ouvrage par d'autres actrices et acteurs de la solidarité internationale. Pour proposer des textes ou faire parvenir des commentaires, n'hésitez pas à contacter le Projet Accompagnement Solidarité Colombie - PASC. Nous vous invitons à nous faire part de vos critiques et à proposer des lectures différentes des enjeux abordés.

Les auteures

Le Projet Accompagnement Solidarité Colombie (PASC) est un collectif basé au Québec né à la suite des grandes mobilisations contre la Zone de Libre-Échange des Amériques (Québec, 2001). Le PASC diffuse de l'information sur la situation politique et sociale de la Colombie et dénonce les intérêts canadiens impliqués dans le conflit social et armé en Colombie. L'accompagnement international représente pour le PASC un moyen de transférer nos privilèges canadiens aux mouvements et communautés en résistance. info@pasc.ca www.pasc.ca

Gada Mahrouse, Ph. D., est chercheure et professeure à l'Institut Simone de Beauvoir (ISB); elle a mené différentes recherches sur les questions de solidarité internationale et du tourisme politique. L'ISB est un collège de l'Université Concordia dédié aux études féministes et aux questions de justice sociale. L'ISB aborde le féminisme en tant que méthodologie qui permet de conceptualiser et de lutter pour des changements sociaux.

Leur financement

Ce projet a été réalisé grâce à la participation financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec par l'entremise du Fonds des services aux collectivités (FSC).

Le contenu du produit n'engage que la responsabilité des auteures.



« Carnaval contre le capitalisme - Non à la ZLÉA », Convergence des luttes anticapitalistes (par Rocky), 2001.

Note:

Table des matières

Introduction	9
Une démarche féministe anticoloniale	
Nommer les actrices	
Nommer les rapports Nord/Sud	12
Chapitre 1 Défis de la solidarité :	
mettre en jeu nos privilèges	1
	±,
1.1 Qu'est-ce que l'oppression ?	16
Catégories sociales et rapports de pouvoir Les catégories sociales : entre revendications et transgressions	10 12
L'intersectionnalité de l'oppression	18
1.2 L'hégémonie de la normalité	
Colorer i invisible	20
1.3 Mettre en jeu nos privilèges	20
Reconnaître nos privilèges	20
Un miroir peu flatteur	
Mécanismes de défense	
De la culpabilité à la responsabilité	23
Chamitus 2 Augustian de l'action internationale	
Chapitre 2 Aux sources de l'action internationale 2.1 De la charité à l'action humanitaire	∤ ∠ 20
Les fondements religieux de la charité	
Colonisation et missions civilisatrices	∠o 20
Des missionnaires aux organisations humanitaires	20 29
La compassion à plusieurs vitesses	32
La compassion à plusieurs vitessesQuel droit d'ingérence pour l'action humanitaire ?	32
ONG et forces militaires : même combat ?	33
2.2.1/2.4	25
2.2 L'internationalisme ou la solidarité entre les peuples L'Internationale prolétaire	35
Internationalisme et anti-impérialisme	33 35
La fin des idéologies ?	
L'Internationale de la Résistance	38
Une ONGéisation des mouvements sociaux ?	
2.3 L'aide publique au développement (APD)	44
Un instrument de la politique extérieure des États riches	44 11
Aide et contrôle politique La notion de « développement »	44 46
Développement durable et néolibéralisme	
Developpement durable et neoliberalisme	
2. 4 Les organismes de coopération internationale	50
Les OCI au Québec	50
Les OCI et les ONG, des acteurs politiques La légitimité des ONG	54
Relations avec leurs partenaires du Sud	
·	
2. 5 Citoyen-ne-s du monde : consommation et solidarité ?	
La citoyenneté mondiale et le tourisme équitable	
Qu'est-ce que la citoyenneté mondiale ?	
Les limites de l'action citoyenne	63

Chapitre 3 Canadien-ne-s

en solidarité internationale	69
3.1 Privilèges spécifiques à l'exercice de la solidarité internationale	
Le loisir de la lutte	70
Passe V.I.P avec les autorités locales Riche malgré soi	
Titalia Titaligi a 301	
3.2 Les rôles des militantes du Nord en solidarité internationale	73
Le Canada, un Bon Samaritain	
L'Occident en Juge et Sauveur La voix des sans-voix	74
La voix des sails-voix	70
3.3 Rapport à l'Autre	78
De la pitié à l'empathie	
Images de la souffrance	
Des victimes actrices de changement	78
Qui aide qui ? Aidant-e ou Allié-e	81
Conclusion : À suivre	83
Annexe 1:	
Esclavage, Génocide et Guerre au terrorisme	85
Annexe 2:	
Le rôle des ONG au cœur de la tourmente: le cas d'Haïti	91
actions and of the data countries and a state and a st	
Références	95
Illustrations	102

Introduction

Une démarche féministe anticoloniale

e projet « Notre solidarité : un territoire à décoloniser » se revendique du mouvement féministe anticolonial développé, entre autres, par les *Women of Colour* et les *Third World Feminists.*¹ L'analyse des rapports de pouvoir qui est proposée [Chapitre 1] se base sur l'approche dite de l'intersectionnalité de l'oppression. Ce cadre d'analyse s'inspire des débats qui ont divisé et uni les différents mouvements féministes au cours des dernières décennies.³

Les féminismes en débat : vers une approche anti-oppression

Alors que les féministes radicalesⁱⁱ ont mis de l'avant l'expérience commune des femmes en tant que « classe de sexe » opprimée pour bâtir l'unité des femmes face à l'oppression patriarcale, les féministes afro-américaines ont quant à elles démontré que leur vécu de l'oppression était différent de celui des féministes blanches de classe moyenne puisqu'il est également conditionné par la « classe sociale » et la « classe de race ». De la même façon, en dénonçant l'hétérosexisme, le féminisme lesbien a démasqué les rapports d'oppression présents au sein même de la catégorie « femme ».

Les différents féminismes dits postcoloniaux, tels que ceux développés par les féministes autochtones, arabes, asiatiques, latinas, africaines ou chicanasii, ont poursuivi dans cette voie pour afficher leur vécu spécifique de l'oppression en tant que femmes issues des couches populaires les plus pauvres de la société mondiale et appartenant à une société colonisée (ou assujettie à l'impérialisme) ne partageant pas la culture dominante occidentale. Les femmes immigrantes tentent aujourd'hui de mettre de l'avant leur propre vécu du sexisme et de la discrimination dont elles sont l'objet en tant que personnes illégales (sans papiers) ou citoyennes à « intégrer ». Grâce à ces apports et à bien d'autres, le mouvement féministe et ses multiples courants théoriques ont ainsi évolué vers une analyse anti-oppression où l'enjeu ne se situe plus autour d'une oppression principale mais plutôt sur la conjugaison de ces oppressions.

La mondialisation néolibérale prolonge, tout en les transformant, les trois systèmes de domination et d'exploitation [...] : capitaliste, raciste colonial et patriarcal.² Jules Falquet, sociologue française.

À partir des années 1980, se développe une démarche critique de l'hégémonie d'une certaine pensée féministe, blanche, occidentale, qui n'avait pas suffisamment reconnu les tensions dans les débats et luttes féministes. pourtant âpres, autour des questions de classe, de race ou de nation. Cette démarche de décolonisation du féminisme est inspirée par des militantes et théoriciennes issues de la migration, des minorités, et surtout par des militantes et théoriciennes dans les pays du Sud.⁴ Christine Verschuur. professeure, Suisse.

i Le terme *Women of Colour* est utilisé par certaines féministes non blanches pour rendre visible la racialisation dont elles sont l'objet, mais également pour générer un sentiment de solidarité favorisant l'*empowerment* des femmes non blanches en Occident. Certaines de ces féministes vivant au Nord s'identifient plutôt aux *Third World Feminists* pour souligner leur appartenance à un groupe colonisé.

ii Le féminisme radical se réfère au renouveau du mouvement féministe (deuxième vague, à partir des années 1960), suite à la première vague mobilisée au début du siècle pour le droit de vote des femmes.

iii Le terme chicana réfère aux résidentes étasuniennes de descendance mexicaine.



Favianna Rodriguez, « Xicana Power : Viva la Xicana ! »

La solidarité entre nous. féministes du Nord et du Sud. doit se construire sur des actions concrètes de résistance aux politiques hégémoniques du Nord. Les politiques néolibérales sont certainement la prolongation et l'extension, les substituts, des anciennes politiques colonialistes et impérialistes. [...] la plupart des actions de résistance aux processus globaux [...] construisent des nouvelles formes solidaires de relations sociales. 5 Silvia Chejter, professeure et militante féministe, Argentine.

Les féminismes du Sud : vers la décolonisation

Les féministes immigrantes, racialisées (*Women of Colour*) ou du dit Tiers monde (*Third World Feminists*) ont participé aux études postcoloniales en analysant les implications, pour le genre et pour les femmes, des politiques coloniales passées et actuelles (impérialisme, guerres, apartheid, ethnocentrisme, politiques d'immigration, division internationale du travail, politiques néolibérales, etc.). Elles proposent d'étudier les structures de pouvoir racistes au sein même de notre société pour comprendre leur déploiement au sein de la société mondiale. L'essai *Esclavage, génocide et guerre au terrorisme* [Annexe 1] qui propose une lecture du Canada en tant que projet colonial, offre un exemple de cette démarche en reprenant certaines analyses développées par les féministes afro-américaines et autochtones.

Plusieurs *Third World Feminists* proposent des lectures critiques du développement et de l'aide internationale. Certaines soutiennent que l'actuelle féminisation de la pauvreté n'est pas due au fait que les femmes ne sont pas adéquatement intégrées au sein des politiques de développement (capitaliste), mais plutôt au fait qu'elles subissent de plein fouet ces nouvelles politiques d'exploitation qui poursuivent la colonisation sur le dos des femmes (citons entre autres Sen et Grown 1987, Visvanathan et al. 1997). Ces féministes sont particulièrement sensibles aux discours portant sur l'aide et aux dynamiques de victimisation des femmes du Sud, qui reproduisent les discours coloniaux où la pauvre indigène est sauvée par les bonnes âmes blanches occidentales.

Une démarche intéressée, des positions explicites

Adopter une démarche féministe, c'est également affirmer notre position en tant qu'actrices sociales et politiques. La théorie féministe rejette la prétention à l'objectivité et à l'universalité et propose plutôt de situer l'auteure comme actrice et non comme observatrice « neutre et objective ». Le discours étant toujours le fait d'une locutrice, celle-ci doit se nommer et reconnaître son positionnement dans les rapports sociaux. La production de connaissances ne saurait se soustraire au vécu de l'intellectuelle ni l'action être pensée en dehors des conditions de l'activiste qui l'élabore. Pour cette raison, nous proposons une démarche de réflexion autocritique qui a pour objectif de situer les militantes de la solidarité internationale au sein des rapports de pouvoir structurant la société mondiale.

Nommer les actrices

Si la mobilisation se mesure, généralement pour les hommes, en termes de participation aux partis et aux pouvoirs politiques, de programmes gouvernementaux, de promesses électorales visant à un accès à la citoyenneté définie par les constitutions, les lois et autres objectifs de développement réaffirmés en termes de croissance. L'approche est plus complexe pour les femmes, en raison du caractère patriarcal et masculin de l'État et du politique. La signification nouvelle que leur ont donnée les pratiques du politique héritées de la colonisation et les tentatives de modernisation sociale n'ont pas complètement brisé la marginalisation des femmes dans des Républiques sans citoyennes. Les femmes se sont créé des espaces de parole et de liberté dans des conditions difficiles d'accès au politique, en

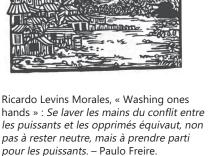
participant aux luttes de libération, au soutien des hommes au pouvoir, sans recevoir la juste contrepartie de ces efforts. ⁶ Fatou Sow, intellectuelle féministe, Sénégal.

Cependant, ces femmes sont aussi actrices de leur vie, sans cesse luttant contre et/ou négociant avec l'ordre dominant, et gagnant ainsi quelques espaces de pouvoir. Face aux différentes formes d'oppression qu'elles subissent, elles mettent en place des stratégies de résistance propres. C'est précisément dans les marges créées par leur exclusion qu'elles vont trouver des outils de résistance. Les "lieux " dans lesquels elles sont acculées (économie informelle vs sphère dominante du capitalisme, sociabilité féminine populaire vs espace public masculin dominant, etc.) sont en effet des espaces où peuvent émerger des outils et des stratégies d'empowerment singuliers. ⁷ Meriem Rodary, candidate au doctorat, franco-marocaine.

Comme le souligne Fatou Sow, les femmes sont généralement absentes des lieux de pouvoir officiels; toutefois, comme le rappelle Meriem Rodary, elles sont présentes au sein des initiatives communautaires qui participent à la construction d'un pouvoir populaire. Au Canada, selon une étude réalisée entre 2007 et 2009 ⁸, les femmes constituent 76 % du personnel salarié des organismes sans but lucratif. Elles représentent par ailleurs plus de la moitié des bénévoles et des donateur-trice-s. ⁹ Pour rendre compte de cette réalité, nous avons opté pour l'usage du féminin lorsqu'il est question de nommer les actrices de la solidarité internationale.

Une multitude de termes existent pour nommer ces actrices et les distinguer entre elles. Les **humanitaires** se différencient des **coopérantes** ou des stagiaires, et les **militantes** (qui peuvent se différencier elles-mêmes des activistes) ne s'identifient habituellement pas aux précédentes. De manière très générale, les premières se définissent par leur intervention lors de situations d'urgence ou par leurs valeurs humanistes; les secondes sont membres d'une ONG et contribuent au développement; les dernières se réclament de l'action de solidarité ou encore de la lutte sociale. Ces différenciations ont un sens politique et historique majeur, cependant ces appellations ne renvoient pas à des catégories étanches : un même individu peut prétendre à plusieurs d'entre elles. Ces identités ne sont ni fixes ni exclusives. Nous avons donc consciemment décidé d'utiliser plusieurs de ces appellations, en espérant que tous et toutes puissent se sentir interpellé-e-s par les questionnements et réflexions soulevés.

La manière de nommer les organisations est également source de débats. Le terme **ONG** n'a pas de définition unique, il n'appartient pas exclusivement au milieu de la coopération ou du développement. Bien que ce terme englobe toute organisation non gouvernementale, nous avons choisi de le réserver aux organismes constitués principalement de personnel salarié qualifié et dont les membres ne sont pas les principales personnes affectées par les problèmes qu'ils entendent résoudre ni les principaux bénéficiaires de leurs programmes. Les organismes de coopération internationale (OCI) québécois correspondent donc à cette définition: **OCI** réfère, au Québec, aux organismes de coopération internationale qui s'identifient à l'action communautaire autonome. Les **organisations sociales** pour leur part se mobilisent autour d'enjeux directement liés aux conditions de vie de leurs membres. Notons que la définition que nous proposons est loin de faire consensus.



i Mentionnons que, selon cette même étude portant sur les ONBL canadiennes, « les hommes sont beaucoup plus nombreux à occuper un poste de haute direction » tandis que les femmes sont plus nombreuses dans les postes subalternes.

Il importe, par ailleurs, de souligner que de nombreuses ONG, particulièrement celles du Sud, se considèrent comme faisant partie des mouvements sociaux alors qu'au Nord, les opinions sur le sujet divergent. [Voir à ce sujet : Une ONGéisation des mouvements sociaux ?, p. 40.]

Nommer les rapports Nord/Sud

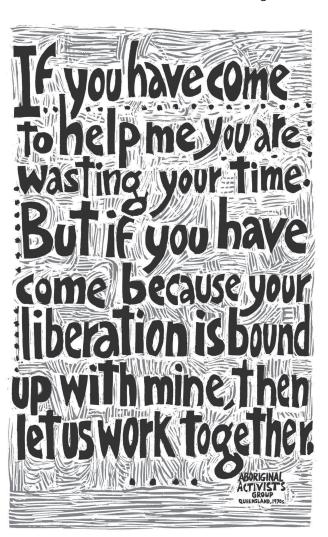
Bien que cette notion soit fausse sur le plan géographique, nous avons choisi d'utiliser le terme « Nord/Sud » pour nommer le rapport historique entre nations dominantes et nations dominées, entre anciennes métropoles et anciennes colonies.

Le rapport Nord/Sud est en fait un clivage imaginaire entre les pays riches dits développés et les pays pauvres dits « sous-développés », « en voie de développement », « moins avancés », etc. L'expression ne réfère pas à une limite géographique mais bien à un clivage illustrant les inégalités entre, d'une part, les pays et communautés riches et privilégiés et, d'autre part, les pays et communautés non occidentaux marginalisés sur les plans économique, politique et culturel.

La division Nord/Sud telle qu'elle est utilisée est donc une expression courante chargée d'histoire qui a le mérite de ne pas parler en termes de niveau de

développement des pays, mais de référer plutôt à une réalité socioéconomique historique. Ainsi, le Canada, pays du Nord (tant du point de vue géographique qu'économique), loin d'être homogène, est constitué de plusieurs « Sud »; le territoire du Nunavut qui se présente en tant que territoire considéré sous-développé économiquement et convoité pour ses ressources, en plus d'être peuplé d'un groupe autochtone colonisé, en est un exemple.

Nous concevons les rapports Nord/Sud comme étant structurés par le système mondial capitaliste actuel, lequel s'est construit par les guerres coloniales et continue, de nos jours, à s'approfondir sous le contrôle impérialiste des entreprises du Nord, de leurs États et de leurs institutions internationales.



Ricardo Levins Morales, « Liberation » : Si tu es venu pour m'aider, tu perds ton temps. Mais si tu es venu parce que tu penses que ta libération est liée à la mienne, alors travaillons ensemble.

Notes

- 2. Falquet, « Hommes en armes et femmes "de service" ... », p. 18.
- 3. Voir à ce sujet : Toupin, Les courants de pensée féministe.
- 4. Verschuur, « Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes », p. 4.
- 5. Chejter, « Lo local y lo global en las prácticas de las ONGs feministas en América Latina », p. 296.
- 6. Sow, « Politiques néolibérales et alternatives féministes... »
- 7. Rodary, « De l'exclusion à la résistance : femmes, travail et classe ... »
- 8. Conseil RH pour le secteur communautaire. 2009. Étude sur la main d'oeuvre, réalisée de janvier 2007 à juin 2009. [En ligne] http://hrcouncil.ca/main-doeuvre/statistics.cfm (Consulté le 12 décembre 2010.)
- 9. Statistiques Canada. 2009. Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP). [En ligne] http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.plFunction=getSurvey&SDDS=4430&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2#a1 (Consulté le 12 décembre 2010.) Voir aussi: Statistiques Canada. 2003. Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles. [En ligne] http://www.statcan.gc.ca/pub/61-533-x/61-533-x2004001-fra.pdf (Consulté le 12 décembre 2010.)

Chapitre 1 Défis de la solidarité : mettre en jeu nos privilèges

es initiatives de solidarité internationale naissent pour la plupart d'un sentiment d'injustice face aux inégalités Nord/Sud. Les militantes qui investissent ce champ d'action sociale proposent une nouvelle distribution du pouvoir entre les différentes régions du globe. À ce titre, les réseaux de solidarité internationale auxquels participent des actrices du Nord comme du Sud se présentent comme une forme alternative de relations, basée sur des principes d'égalité. Toutefois, comme les relations Nord/Sud relèvent d'un rapport de domination historique, les bonnes intentions ne sont pas suffisantes pour renverser ces inégalités. La question se pose donc : comment parvenir à transformer cette relation à la base inégalitaire ?

Cette question, centrale pour plusieurs mouvements de solidarité internationale, impose un regard critique sur nos pratiques, nous invitant à observer comment, malgré nous, nous reproduisons les rapports d'oppression que nous souhaitons abolir. La démarche que nous proposons vise, dans un premier temps, à identifier ces rapports de pouvoir afin de penser, dans un second temps, leur dépassement au sein de relations solidaires.

Nous n'étudions pas la mappemonde et les sociétés humaines depuis notre vaisseau spatial, avec un regard extérieur au genre terrien: nous sommes actrices de cette société et contribuons à reproduire et à réinventer les relations sociales. C'est pourquoi nous proposons de commencer en nous situant nous-mêmes au sein de cette société mondiale, en prenant conscience de notre propre position dans les rapports sociaux. Nous cherchons à cerner les privilèges qui nous sont octroyés et qui sont refusés aux acteurs et actrices avec lesquels nous souhaitons construire des relations solidaires.

> Catégorie sociale Les catégories sociales sont des construits sociaux historiques. L'individu peut s'y référer pour s'identifier en tant que membre d'un groupe social tout comme elles peuvent être utilisées pour invoquer une étiquette sociale que les autres attribuent à l'individu, étiquette qui repose souvent sur l'apparence physique et le processus de socialisation.

> Oppression Action d'asservir par son pouvoir, son autorité sur l'Autre. En sciences sociales, l'oppression se réfère au pouvoir qu'exerce un groupe social hégémonique sur les autres groupes sociaux. Ce groupe dominant opprimera les membres des groupes plus faibles afin de conserver ses privilèges (pouvoir économique, social, politique, etc.). L'oppression, c'est donc la façon dont le pouvoir et les privilèges d'un groupe dominant sont maintenus, soit par la force, les menaces physiques, psychologiques, sociales, économiques, institutionnelles ou systémiques.10

« On ne naît pas femme, on le devient. » **Simone de Beauvoir**, Le Deuxième sexe.

1.1 Qu'est-ce que l'oppression?

Catégories sociales et rapports de pouvoir

Partout où l'on pose les yeux, il y a des gens trop pauvres pour vivre dans la dignité et il y a des gens excessivement riches. Il y a des femmes qui marchent avec peur la nuit et des hommes qui se sentent en sécurité peu importe l'heure. Il y a des jeunes noir-e-s qui subissent le profilage à caractère raciste (dit « profilage racial ») du corps policier et des jeunes blanc-he-s qui n'ont pas à s'en inquiéter. Il y a des cultures dominantes qui affichent leur langue et leurs valeurs et d'autres, souvent autochtones ou immigrantes, qui sont reléguées au folklore. Il y a des couples qui expriment leur affection en public et d'autres qui se cachent des regards haineux. Loin d'être exhaustive, cette liste pourrait malheureusement s'allonger à l'aide de multiples autres facteurs d'exclusion : religion, citoyenneté, langue, capacités, etc.

Qu'on les nomme injustices, inégalités, exclusions ou discriminations, ces réalités sociales sont des **rapports de pouvoir entre catégories sociales**. Ces rapports de pouvoir conditionnent le vécu de **l'oppression**.

Loin d'être figés, ces rapports évoluent et se modifient dans l'histoire humaine. Ce qui semblait naturel hier est dénoncé aujourd'hui comme étant des divisions sociales arbitraires maintenues par des rapports d'oppression. Ainsi, les sociétés esclavagistes qui voyaient en l'esclave un être de catégorie inférieure, né pour être dominé, ont été dénoncées et les catégories *maîtres* et *esclaves* ont été mises à jour en tant que construction sociale, détruisant ainsi l'idéologie esclavagiste qui prétendait que cette domination relevait d'un ordre naturel, voire divin.

Classes sociales

De la même façon, la lutte de classes inspirée de l'idéologie marxiste a mis en évidence la division des sociétés en **classes sociales** *prolétaires* et *bourgeoises* où l'une détient les moyens de production et l'autre vend sa force de travail. Loin de s'effacer au sein d'un nouvel ordre néolibéral, les inégalités économiques se creusent à l'intérieur des sociétés et entre elles. Les classes sociales et leurs différentes appellations - pauvres, classe moyenne, élite économique, etc. - sont aujourd'hui largement définies notamment par le métier, l'éducation, les qualifications, les revenus, les possessions.

Classe de sexes et hétérosexisme

Pour sa part, le mouvement féministe radical a démontré la construction sociale de la féminité et de la masculinité. Si le sexe est une donnée biologique, la culture qui lui est associée (les pratiques sociales comme la division des tâches, les caractéristiques de personnalité associées au genre, etc.) varie dans l'histoire et selon les sociétés. Le **genre**, féminin ou masculin, est une catégorie sociale.

Les luttes des gais et les biennes ont mis de l'avant une analyse de l'**hétéronormativité** qui fait de l'hétéros exualité la norme sociale universelle et de l'homos exualité l'exception, voire la déviance.

Race sociale

Le mouvement des Afro-américain-e-s aux États-Unis a quant à lui mis en évidence l'apartheid silencieux entre les Blancs et les Noirs, dénonçant l'idéologie raciste et ses implications. Ce mouvement a déconstruit la notion de race en tant que donnée naturelle pour montrer le processus de *racialisation* des non-Blancs, en tant que catégorie sociale opprimée.

Colonialisme et occidentalocentrisme

Les mouvements anticoloniaux ont pour leur part non seulement dénoncé les rapports entre pays coloniaux ou impérialistes et pays ou peuples colonisés, mais également les catégories sociales créées au sein même des sociétés entre Blancs, et Indiens ou Noirs (en tant que descendant-e-s d'esclaves) de même que les autres rapports entre catégories ethnicisées héritées généralement du passé colonial. Outre les rapports de subordination, les luttes pour l'autodétermination, entre autres celles des peuples autochtones, ont permis de démontrer l'hégémonie de la **culture occidentale** sur les autres systèmes de croyances et d'organisations sociales.

Validisme

Les associations de personnes handicapées et leurs allié-e-s mènent des luttes contre la discrimination fondée sur les capacités physiques ou mentales des individus. Par exemple, la Cour suprême du Canada a défini que ce qui constitue un handicap ne relève pas des restrictions ou des conditions biomédicales d'une personne, mais plutôt de la discrimination qu'elle vit en tant que personne handicapée. La Cour se réfère au « processus de production du handicap », désignant non pas lesdites incapacités de la personne mais les « différents obstacles ou facilitateurs rencontrés dans le contexte de vie qui [pourront] la placer en situation de pleine participation sociale ou au contraire de handicap ». 13

- > **Apartheid** est un terme afrikaner pour apartness, qui signifie séparer, mettre à part, tenir à l'écart. Il peut se résumer comme l'institutionnalisation d'un régime de discrimination raciale systématique ou plus précisément, « un système politique où le racisme est règlementé dans la législation par des lois du Parlement ».¹¹
- > Les concepts d'ethnicité et de race reposent sur un mythe d'ascendance collective où l'individu ethnicisé ou racialisé est associé à certaines caractéristiques jugées naturelles qu'il partage avec un groupe perçu comme homogène en raison du lieu de naissance, de la religion, de la langue, etc. Le processus d'ethnicisation ou de racialisation est généralement l'œuvre du groupe hégémonique définissant une catégorie sociale pour les « Autres », différents, minoritaires.
- > Validisme Discrimination fondée sur les capacités physiques, mentales ou émotionnelles. La personne valide n'a pas conscience qu'elle est valide; elle se dit normale ce qui l'empêche de voir que les infrastructures, les représentations du corps, les normes sociales, etc., excluent une partie de l'humanité.

Race, Ethnie, Culture?

Bien que le terme de *race* n'ait plus sa place dans les discours politiquement corrects, le processus de racialisation des individus et les structures racistes de nos sociétés n'ont pas pour autant disparu. Il est courant aujourd'hui de le remplacer par de nouvelles catégories sociales abstraites telles qu'*ethnie* ou *culture*. Au lieu de parler des Noirs, on parlera de la communauté culturelle, du groupe ethnique, de la minorité ethnoculturelle, etc. En ce qui concerne la catégorisation culturelle des individus, elle comporte le risque d'affirmer le caractère immuable de la culture comme étant un fait statique, biologiquement héréditaire alors que la culture relève de processus historiques prenant place dans certaines conditions sociales et politiques. Loin d'être neutre, la catégorisation culturelle, les processus de racialisation et d'ethnicisation sont généralement le fait du groupe dominant qui étiquette la différence dans une catégorie minoritaire.

Si les féministes classiques rejettent les stéréotypes où sont enfermés les femmes et les hommes, elles ne revendiquent pas la fin de ces catégories. Pour certaines, il s'agirait d'un attachement identitaire envers un groupe ayant une longue histoire d'oppression et d'expériences communes. [...] Pour ma part, je me sens à la fois interpellée et craintive. Interpellée parce que, au fond, je milite pour faire tomber des catégorisations inutiles. [...] Parfois, je crois qu'une analyse binaire nous conduit à un cul-de-sac. Mais craintive parce que dans leur zèle. certains groupes, en voulant lutter contre les privilèges et pour les minorités sexuelles [...] noient une réalité toujours persistante, la discrimination systémique des femmes partout dans le monde.14 Alexa Conradi, Fédération des femmes du Ouébec.

> Intersectionnalité

L'intersectionnalité véhicule l'idée selon laquelle les rapports de pouvoir entre différentes catégories sociales, s'entrecroisent, se conjuguent pour déterminer la position sociale d'un individu et son vécu de l'oppression.

Les catégories sociales : entre revendications et transgressions

Pour dénoncer et abolir les rapports de pouvoir, les mouvements sociaux ont historiquement utilisé différentes stratégies. Certains se sont consciemment réapproprié les termes associés à leur oppression au sein d'un processus d'affirmation identitaire et d'empowerment. Pensons par exemple au mot d'ordre Black is beautiful, au concept de Négritude ou encore à celui de Fierté Gay. Pour d'autres, la stratégie consiste plutôt à refuser les catégorisations. Les mouvements queers vont dans ce sens en transgressant les catégories binaires homme/femme et hétérosexuel/homosexuel pour mettre à jour la multitude et la fragmentation des identités sexuelles.

Les luttes sociales se diversifient, dénonçant ou créant de nouvelles catégories sociales, qu'il s'agisse des stigmates soufferts par les personnes séropositives, des rapports de pouvoir qui entourent l'obtention ou la détention d'une certaine citoyenneté, la maîtrise d'une langue, la pratique d'une religion, etc. En mettant à jour l'arbitraire des catégories sociales et des rapports de pouvoir qui les soutiennent, ces différentes forces sociales revendiquent une nouvelle distribution des droits et **privilèges** entre les groupes sociaux.

L'intersectionnalité de l'oppression

Une personne ne peut se définir par une seule catégorie sociale : que ce processus relève de l'identification individuelle ou des étiquettes imposées par sa société, l'individu se positionne toujours au croisement de plusieurs catégories.

Une femme pauvre et handicapée ne peut pas expliquer son vécu de l'oppression uniquement par son appartenance à la catégorie Femme puisque d'autres rapports de pouvoir jouent pour déterminer sa place dans la société. En comparaison, pour un homme riche, blanc et hétérosexuel, le handicap ne sera pas aussi déterminant quant à ses conditions de vie. Ou encore, un individu mâle homosexuel ne peut pas être identifié seulement comme membre de la classe dominante masculine puisqu'au sein de cette catégorie sociale, il subit un processus d'exclusion.

La notion d'intersectionnalité a été mise de l'avant par la juriste afro-américaine Kimberlé Crenshaw. Son analyse des lois contre la discrimination aux États-Unis démontrait que celles-ci conduisent à favoriser les femmes blanches et les hommes noirs. La situation particulière des femmes noires n'était pas prise en compte. Crenshaw utilise une métaphore géométrique (un point d'intersection géographique) pour décrire l'influence de rapports d'oppression qui se chevauchent et les expériences intersectionnelles de personnes de sexe féminin et noires.¹⁵

La notion d'intersectionnalité souligne donc l'interdépendance des catégories sociales et propose d'analyser le positionnement (point d'intersection) d'un individu dans les rapports sociaux plutôt que son appartenance à une ou plusieurs catégories sociales.

1.2 L'hégémonie de la normalité

Bien que la Constitution canadienne garantisse les mêmes droits aux différents individus jouissant de la citoyenneté canadienne, la sphère publique reste néanmoins imprégnée d'une norme universelle, d'un humain « normal », d'un groupe présenté comme majoritaire, où tous et toutes ne sont pas représentés de façon égalitaire. Comme l'exprime Lise Noël, historienne québécoise : « L'oppresseur incarnant la plénitude de l'existence, c'est souvent par un manque ou par un défaut de nature que se précise l'identité du dominé. »¹⁶ Cette construction du normal est axée sur les hommes, blancs, adultes, chrétiens, hétérosexuels, en bonne santé, parlant anglais et/ou français, et jouissant de revenus leur permettant d'assouvir beaucoup plus que leurs besoins fondamentaux. Ce Canadien type est élevé au rang de norme constituant la majorité, bien qu'il ne représente dans les faits qu'une mince couche de la population. Les catégories sociales auxquelles il appartient – homme, Blanc, classe moyenne ou bourgeoise, hétérosexuel, etc. – lui assurent une position hégémonique au sein des rapports sociaux, ce qui lui permet de jouir de privilèges refusés aux « Autres ». En effet, celles et ceux qui ne participent pas de ces catégories dominantes sont identifié-e-s comme étant les Autres, les minorités, voire les marginaux, et à l'occasion les anormaux. Cette norme universelle s'applique également au niveau mondial où l'homme blanc hétérosexuel écrit l'Histoire et jouit de la position hégémonique, malgré son statut minoritaire.

> Hégémonie Antonio Gramsci se réfère à l'hégémonie culturelle en tant que processus par lequel un groupe ou une classe sociale impose ses règles aux autres, en définissant ses propres intérêts comme étant le sens commun. Cette classe dominante légitime et perpétue ainsi son pouvoir sur les autres groupes sociaux.



Organisation de solidarité avec les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, Faustino Pérez, 1977.

Femmes autochtones au Canada : une double oppression

Au Canada, l'affaire Lovelace a mis en lumière un processus de discrimination multiple. En 1977, Sandra Lovelace dépose une plainte devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies pour discrimination relative à la Loi sur les Indiens qui privait les femmes autochtones de leur statut lorsqu'elles épousaient des non-Autochtones alors que dans la même situation, un homme ne perdait pas son statut d'Indien ni les droits associés. En 1981, le Comité statue que cette loi canadienne est en violation du Pacte international sur les droits civiques et politiques. Pour défendre son verdict, le comité se base sur le droit à la culture, à la langue et à la religion des personnes appartenant aux minorités nationales. Malgré la pétition de Mme Lovelace, le Comité n'a pas considéré la discrimination fondée sur le sexe de la plaignante.

Vingt ans plus tard, la juge canadienne Claire L'Heureux-Dubé reconnaît pour sa part la double oppression vécue par les femmes autochtones :

Les femmes autochtones, que l'on peut dire doublement défavorisées en raison de leur sexe et de leur race, font partie des personnes particulièrement touchées par les mesures législatives [...], de par leur histoire et leur situation dans les sociétés canadienne et autochtone. (Affaire Corbeil, 1999, au sujet du droit de vote des autochtones hors réserves.)

> Whiteness ou l'approche de la blanchité critique Selon cette approche, être blanc n'est pas une couleur mais une marque de privilèges. De nombreux privilèges sont attachés à la peau blanche, ceci peut s'expliquer par l'expansion européenne, le colonialisme, l'esclavage et enfin l'impérialisme occidental. Les tenant-e-s de cette approche souhaitent rendre visible l'affiliation à la majorité blanche dominante, démasquer la construction d'une normalité blanche pour dévoiler les privilèges qu'elle offre aux Blancs et l'oppression qu'elle engendre pour les non-Blancs.

Colorer l'invisible

« L'oppresseur n'a pas d'existence apparente. » 17 Lise Noël, L'intolérance.

Les membres des groupes sociaux hégémoniques méconnaissent souvent les dynamiques d'exclusion qui touchent les non-membres de leur catégorie. Cette ignorance contribue à rendre invisibles leurs privilèges, lesquels se voient sacralisés au sein de l'ordre « normal » des choses. Par exemple, une femme lesbienne qui a souffert d'exclusion et qui a dû réaliser nombres de *coming out* pour expliquer son orientation sexuelle à son entourage, s'identifiera plus facilement selon son orientation sexuelle qu'une femme hétérosexuelle qui n'a jamais eu à expliquer et défendre publiquement ses choix sexuels et amoureux. De la même façon, il est difficile pour une personne de peau noire vivant en Amérique du Nord d'oublier son appartenance à un groupe racialisé, alors qu'une personne de peau blanche ne s'identifiera généralement pas selon la couleur de sa peau et ne se questionnera pas sur sa « race ».

« De la même manière que les membres d'un groupe linguistique dominant pensent qu'ils n'ont pas d'accent lorsqu'ils parlent, les Blancs pensent qu'ils n'ont pas de race ».¹8 Ruth Frankenberg, White Women, Race Matters.

1.3 Mettre en jeu nos privilèges

Reconnaître nos privilèges

L'oppression et le privilège sont les deux faces d'une même médaille; l'une ne peut exister sans l'autre. Être sensibilisée, voire révoltée, contre les conséquences de l'oppression, est une partie importante de l'équation. Reconnaître les avantages que confère cette oppression pour les membres privilégiés en est une autre.

Avoir certains privilèges consacrés par son appartenance au groupe des Blancs, au genre masculin, hétérosexuel, à sa citoyenneté, etc., signifie que la société accorde à ces individus plus de libertés et de marges de manœuvre qu'à d'autres. Ces membres des groupes sociaux hégémoniques jouissent d'un traitement préférentiel qui leur offre un accès privilégié au pouvoir et aux ressources.

Pour Peggy McKintoshi ²⁰, précurseure de l'analyse en ce qui a trait aux privilèges, ces derniers sont assimilables à une boîte à outils invisible que l'individu trimbale avec lui tout au long de sa vie et qu'il utilise, consciemment ou non, pour faire face à différentes situations. Nous proposons pour notre part l'image d'un labyrinthe pour accéder aux zones de pouvoir. Plus un individu s'approche des zones de pouvoir, plus il pourra jouir du plein respect de ses droits. Ce labyrinthe présente un chemin d'accès public, sinueux et laborieux, ainsi que de nombreuses portes verrouillées offrant des raccourcis qui permettent d'accéder plus directement au pouvoir. Dans cette image, les privilèges sont représentés par notre trousseau de clés.

Une personne qui possède un grand nombre de clés accède plus facilement aux zones de pouvoir où elle jouit de meilleures conditions de vie (accès à l'éducation, à un logement, à un emploi digne, etc.). Il est commun, pour les personnes privilégiées, de considérer que leur réussite sociale se base uniquement sur leurs capacités personnelles. De leur côté, les personnes défavorisées par la distribution

> **Privilège** Jouissance de libertés, droits, avantages, accès ou possibilités dont bénéficient les membres du groupe dominant dans une société ou dans un contexte donné, habituellement non reconnus et tenus pour acquis alors que les mêmes libertés, droits et avantages sont refusés aux groupes marginalisés, désavantagés et moins valorisés.¹⁹

des privilèges évoqueront les rapports de pouvoir à l'œuvre dans leur parcours de vie (par exemple : discrimination à l'emploi, violence conjugale, pauvreté, situation de guerre, etc.). Il en ressort que le premier privilège est peut-être justement celui d'ignorer ses privilèges (!) et de pouvoir ainsi définir son identité et expliquer ses conditions de vie par sa personnalité et son libre-arbitre.

Nous apprenons très rarement à explorer les privilèges qui accompagnent nos origines et nos appartenances sociales. C'est que nous naissons toutes et tous dans un contexte social, culturel et historique qui nous marque et nous situe au sein de rapports d'oppression et de domination, sans que nous n'en prenions toutefois pleinement conscience, ni que nous n'exercions notre volonté. [...] Bien que nous ne choisissions pas cet emplacement, nos conditions de vie en dépendent. Chacune de nos identités vient avec son propre bagage de privilèges et d'avantages ou bien d'oppression et de désavantages qui ont un impact sur notre vie et notre développement.²¹ Rassemblement Toujours RebELLEs (2008).

Reconnaître ses privilèges et les remettre en question est un processus difficile tant sur le plan individuel que collectif. Une quantité surprenante de stratagèmes permet de nier cette dérangeante réalité : bien que solidaires, nous ne sommes pas égaux, nous *souhaitons* l'être.

Un miroir peu flatteur

Prendre conscience que l'on occupe des positions privilégiées au sein des rapports d'oppression entache l'image positive qu'on construit de soi-même en tant qu'actrices solidaires.

Pour un individu situé au sommet de la pyramide sociale, le défi est de taille puisqu'en plus de devoir surmonter la blessure narcissique que représente cette prise de conscience, ce membre privilégié n'a généralement que peu d'expériences personnelles qui lui permettraient de comprendre en quoi consiste l'oppression. Mais le processus n'est pas nécessairement plus facile pour des membres un peu



Organisation de solidarité avec les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, Lázaro Abreu, 1968.



Les membres du PASC sont dans leur majorité, blanches, diplômées universitaires, hétérosexuelles. Bien que le PASC soit né de la rencontre de réfugié-e-s colombienne-s avec des militant-e-s québécois-e-s, et qu'il y ait quelques non-Canadiennes au sein du groupe, nous sommes loin de représenter les classes les plus opprimées et nous jouissons des privilèges associés à notre statut. Malgré ces identités sociales structurantes, il est nécessaire pour nous de mettre de l'avant notre identité, qui en est une de partage d'intérêts politiques avec les opprimé-e-s, intérêts qui alimentent notre action politique.





Colloque sur le profilage discriminatoire dans l'espace public. La Ligue des droits et libertés, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, UQAM.

moins privilégiés, par exemple pour une femme blanche lesbienne et de classe moyenne, la tentation est forte de ne prendre en compte que son expérience de l'oppression en oubliant qu'elle détient des privilèges refusés à d'autres. En ce qui concerne les Québécois-e-s blanc-he-s, Chantal Maillé suggère que le principal obstacle à la reconnaissance des privilèges est dû au fait de vivre « dans une culture qui s'est longtemps perçue comme minoritaire et colonisée plutôt que de se définir par référence à son appartenance à la culture occidentale blanche et impérialiste. »²²

Puisque la reconnaissance de nos privilèges nous renvoie un miroir peu flatteur de nous-même, nous développons diverses réactions pour nous en protéger.

Mécanismes de défense

Une réaction commune consiste à relativiser le privilège de la richesse en idéalisant le mode de vie des populations pauvres. Les entrevues réalisées auprès d'excoopérant-e-s du programme Québec sans frontières, dans le cadre d'une étude portant sur « La convergence troublante du privilège, du militantisme et du tourisme politique »²³, illustrent ce mécanisme de défense face à la prise de conscience de la position privilégiée des coopérant-e-s qui, règle générale, détiennent un pouvoir économique démesuré par rapport à la population locale. « Dans le fond, les vrais privilégiés, ce sont eux, ils sont tellement plus heureux, loin du consumérisme superficiel de notre société », « Ce sont des êtres proches des vrais valeurs, qui s'entraident; finalement leur richesse est bien plus grande que la nôtre »²⁴, etc.

Au contact d'autres cultures, les voyageuses sont amenées en effet à s'ouvrir les yeux sur les problèmes de nos sociétés dites développées : consumérisme et superficialité, individualisme et pauvreté relationnelle, etc. Parallèlement à la découverte qu'« un autre monde est possible », s'opère un mécanisme de défense face à la prise de conscience des injustices sur lesquelles repose notre mode de vie. De façon pernicieuse, en idéalisant les vertus de la pauvreté, nous parvenons à nous déculpabiliser d'être parmi les mieux nantis.

Une autre réaction commune consiste à « se sentir mal », « à avoir honte de soi »; or ce sentiment de culpabilité empêche généralement de poursuivre la réflexion sur nos privilèges puisque d'une part nous avons l'impression « d'expier nos fautes » en nous lamentant sur notre statut et que, d'autre part, la réflexion est alors totalement orientée vers l'individu et non plus vers les dynamiques historiques entre groupes sociaux.

Enfin, la reconnaissance de ses propres privilèges peut entraîner une certaine complaisance chez la personne qui se déclare concernée par les systèmes d'oppression. Par exemple, un homme blanc se disant antiraciste sera perçu comme une personne ayant de bonnes valeurs; il pourra en retirer de l'estime de la part de ses pairs et cela, même s'il ne traduit pas ses paroles en actes. Être conscient-e de ses privilèges pourrait ainsi renforcer le déséquilibre du pouvoir, par une valorisation de celui ou celle qui s'exprime ainsi. Qui plus est, Barbara Heroni²⁵ note que les déclarations de foi des privilégié-e-s risquent de les conforter dans leurs positions et de les mener à l'inaction. La prise de conscience sur nos privilèges relève certes d'un processus personnel de réflexion dans un premier temps, mais on ne doit pas la centrer sur notre personne. Il convient de se détacher d'une approche centrée sur soi (culpabilisation ou fierté personnelle) afin d'adopter une approche centrée sur le problème à résoudre (comment faire pour changer les choses ?).

Les privilèges ne sont pas liés à ce qu'on a pu dire ou faire en tant qu'individu, ils expliquent plutôt pourquoi on a eu la possibilité de le dire ou de le faire. Si l'on n'a pas de contrôle sur les privilèges obtenus à notre naissance, on peut cependant choisir la manière dont on utilisera ces privilèges, ce qui génère un sentiment de responsabilité plutôt que de culpabilité, Alors que le sentiment de culpabilité réfère au sentiment individuel, aux besoins personnels et est orienté vers le passé, le sentiment de responsabilité est tourné vers l'action future.

De la culpabilité à la responsabilité

La solidarité avec les groupes sociaux opprimés passe en quelque sorte par un acte de déloyauté vis-à-vis du groupe dominant d'appartenance : l'individu refuse la distribution sociale des privilèges même s'il en bénéficie. Par exemple, un homme conscient de ses privilèges issus des rapports inégaux entre les sexes peut s'afficher en tant que « proféministe » ou « féministe » tout comme une femme blanche peut s'identifier comme antiraciste ou un citoyen canadien, en désaccord avec les pratiques guerrières de son pays en Afghanistan, peut défendre des idées anti-impérialistes.

Si le fait de détenir un privilège implique, par définition, que celui-ci est refusé à d'autres, cela ne signifie pas que tous les privilèges sont négatifs en soi. Certains renvoient à des droits qui doivent être distribués équitablement entre tous et toutes (exemples : sentiment de sécurité, accès à l'éducation, etc.), alors que d'autres impliquent nécessairement un rapport d'oppression (exemples : tirer son pouvoir de consommation des termes inégaux du commerce mondial, voir son sexe ou son identité racialisée surreprésenté dans les médias, etc.). Les premiers privilèges peuvent être perçus comme des avantages positifs, des outils dont on dispose pour développer nos actions de solidarité, d'où la responsabilité liée à la détention de privilèges. Pour que la prise de conscience portant sur nos privilèges soit orientée vers l'action, on peut identifier ces avantages positifs et réfléchir à la manière de les utiliser en faveur d'un changement social. Cette démarche permet de passer d'une approche réactive à une position proactive.

La prise de responsabilité, c'est également la capacité de recevoir des critiques de la part des Autres et de comprendre le sentiment d'injustice que ces derniers peuvent éprouver, sentiment qui peut se manifester par de la haine à notre égard. Il s'agit par exemple de distinguer entre le racisme – lié à la suprématie blanche – et les expressions de haine que peut susciter, par exemple, une visite de touristes blancs dans des quartiers pauvres de Johannesbourg. Encore une fois, ce ne sont pas les individus blancs qui sont en cause ici, mais le choix qu'ils ont fait d'utiliser leurs privilèges pour assouvir leur curiosité et exhiber leur richesse devant les victimes de l'apartheid racial et économique. De la même façon, il est normal que les coopérant-e-s à l'étranger soient parfois accueilli-e-s avec méfiance par la population locale, tout comme l'on peut recevoir avec scepticisme un discours charitable prononcé par un politicien propriétaire de grandes entreprises. Bref, les privilégié-e-s doivent « faire leur preuve » pour démontrer qu'ils ne reproduisent pas les rapports d'oppression.

Enfin, la responsabilité réfère au **devoir de « rendre des comptes »**. On a hérité de pouvoirs et de privilèges historiquement nourris par la souffrance des autres : qu'en fait-on ? Par exemple, si l'on prend conscience des privilèges que l'on a en tant que Canadien-ne-s, privilèges qui découlent des politiques coloniales de cet État, on est alors invité-e-s à assumer nos responsabilités face à l'action internationale du Canada et à réfléchir aux moyens d'utiliser nos avantages (possibilité de voyager à l'étranger, accès aux médias internationaux et aux lieux de pouvoir, etc.) pour



Anonymous, « ADAPT », Justseeds. Adapt est une organisation étasunienne créée par et pour les personnes avec des handicaps physiques existante depuis plus de 20 ans.

changer ces politiques et favoriser une redistribution équitable de nos privilèges. [Nous élaborons davantage cette proposition dans le chapitre 3 : Canadien-ne-s en solidarité internationale.]

Dans le cadre de la réflexion proposée, nous suggérons d'exprimer cette prise de responsabilité par l'adoption d'une position critique relativement à l'action de l'État canadien sur la scène internationale. Pour cette raison, dans le prochain chapitre, nous posons les questions suivantes : Quels sont les objectifs de ses programmes d'aide internationale ? L'action des différent-e-s actrices canadien-ne-s de la solidarité internationale cadre-t-elle avec la politique étrangère du Canada ? Ou vise-t-elle plutôt à créer un contre-pouvoir face aux politiques impérialistes du Canada ?



Roger Peet, « Face It », Justseeds.



« Cheveux d'or, boucles d'or, non ! je n'ai pas d'or !... mais des kilos de culpabilité. Culpabilité de privilégié-e, refusant son confort... mais le nécessitant et en profitant tout autant... Connaissez-vous ce qu'est la richesse là d'où je viens ? L'envahissement des objets dont on ne peut plus se passer pour se nourrir l'existence ? Savez-vous la pauvreté des contacts humains ? La distance dans les relations ? L'isolement ? Savez-vous que je suis ici pour apprendre à me sortir de ce mode de vie que vous enviez, convoitez, copiez, admirez tant ? »

Extraits de la pièce de théâtre Rugissement de terre sur conscience en lutte, Cahier d'accompagnatrice, PASC 2008.



Notes

- 10. Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes. 2005. *Rapport final. L'égalité pour les femmes : Au delà de l'illusion.* Condition féminine Canada. [En ligne] : http://www.cfc-swc.gc.ca/re- sources/panel/report/report_f.pdf (Consulté le 17 décembre 2010.)
- 11. Davis, Apartheid Israel, p. 37.
- 12. Jugement de la Cour Suprême du Canada. Affaire Mercier (2000). Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) c. Montréal (Ville); Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) c. Boisbriand (Ville), [2000] 1 R.C.S. 665. [En ligne] http://scc.lexum.umontreal.ca/fr/2000/2000csc27/2000csc27.html (Consulté le 21 janvier 2011.)
- 13. Réseau international sur le processus de production du handicap. [En ligne] http://www.ripph.qc.ca/?rub2=2&rub=6&lang=fr (Consulté le 6 mars 2011.)
- 14. Conradi, « Transsexualisme et transgenre : une menace... »
- 15. Crenshaw, Race, reform and retrenchment...
- 16. Noël, Lintolérance, p. 23.
- 17. Idem. p. 17.
- 18. Frankenberg, White women, Race Matters...
- 19. Fondation canadienne des relations raciales. Glossaire. [En ligne] http://www.crr.ca/component/option,com_glossary/Itemid,553/lang,french (Consulté le 18 décembre 2010.)
- 20. Voir entre autres, son premier essai : « White privilege : Unpacking the Invisible Knapsack ».
- 21. Bastien et al., « La dimension des privilèges dans les luttes contre l'oppression ».
- 22. Maillé, « Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois », p. 106.
- 23. Mahrouse, La convergence troublante du privilège, du militantisme et du tourisme politique.
- 24. Idem. Notes de l'animatrice des groupes témoins.
- 25. Heron, « Self-reflection in critical social work practice... », p. 344.

Chapitre 2

Aux sources de l'action internationale

Le colonialisme et l'impérialisme ne sont pas quittes avec nous quand ils ont retiré de nos territoires leurs drapeaux et leurs forces de police. Pendant des siècles les capitalistes se sont comportés dans le monde sous-développé comme de véritables criminels de guerre. Les déportations, les massacres, le travail forcé, l'esclavagisme ont été les principaux moyens utilisés par le capitalisme pour augmenter ses réserves d'or et de diamants, ses richesses et pour établir sa puissance. [...] L'Europe s'est enflée de façon démesurée de l'or et des matières premières des pays coloniaux : Amérique latine, Chine, Afrique. [...] L'Europe est littéralement la création du tiers monde. Les richesses qui l'étouffent sont celles qui ont été volées aux peuples sous-développés. [...] Et quand nous entendons un chef d'État européen déclarer la main sur le cœur qu'il lui faut venir en aide aux malheureux peuples sous-développés, nous ne tremblons pas de reconnaissance. Bien au contraire, nous disons : « c'est une juste réparation qui va nous être faite ». Aussi n'accepterons-nous pas que l'aide aux pays sousdéveloppés soit un programme de « sœurs de charité ». Cette aide doit être la consécration d'une double prise de conscience, prise de conscience par les colonisés que cela leur est dû et par les puissances capitalistes qu'effectivement elles doivent payer.²⁶ Frantz Fanon, intellectuel martiniquais.

Comme le souligne Frantz Fanon, figure de proue du mouvement anticolonial, les pays qui « donnent » sont ceux qui ont profité pendant des siècles du pillage des pays aujourd'hui contraints à quémander ou à accepter « l'aide ». Selon cette lecture, l'aide publique au développement (APD) doit se comprendre dans le contexte du système colonial qui l'a vu naître; elle répond aux intérêts politiques et économiques des donateurs. Mais qu'en est-il des autres formes d'aide et de solidarité ? Échappent-elles aux rapports de pouvoir inégaux entre le Nord et le Sud ? Pour alimenter la réflexion à ce sujet, mais également pour mieux comprendre nos propres pratiques, nous proposons de nous pencher sur les racines de la solidarité internationale. Quelle est l'histoire de ceux et celles qui nous ont précédés ? Dans quel contexte mondial se situe notre action ? Quelles sont les valeurs qui l'orientent ? Nous avons identifié trois larges courants qui influencent les pratiques actuelles des organisations dédiées à la solidarité internationale : (1) la charité chrétienne et l'humanitarisme, (2) l'internationalisme et (3) l'aide publique au développement. Dans ce chapitre, nous traçons un rapide portrait de ces trois courants tout en résumant quelques-unes des critiques qui leur sont adressées, pour ensuite cerner ce qui fait la spécificité du domaine de la coopération internationale, tel qu'entendu de nos jours.

La charité constitue, depuis l'avènement de la religion chrétienne, une haute vertu théologale consistant dans l'amour de Dieu et du prochain en vue de Dieu. Elle compense, là, les effets de l'inégalité, appelant la compassion envers les pauvres, les démunis, les blessés de l'âme et du corps qui sont, toutefois, invités à subir leurs maux, la Rédemption ne venant qu'avec la Vie Éternelle.27 **Véronique Magniny**, juriste française.



Missions d'Afrique, « Nous sommes des petits enfants Chrétiens et nous vous remercions »

2.1 De la charité à l'action humanitaire

Les fondements religieux de la charité

Dans l'histoire de l'humanitaire, la notion la plus ancienne est sans doute celle de charité. Elle se retrouve dans les traditions religieuses du judaïsme, du christianisme et de l'islam; la charité y représente une obligation morale qui doit s'exprimer par des dons, l'aumône ou la zakât (un des cinq piliers de l'islam). L'impératif d'aider les gens dans le besoin se traduit, entre autres, par les missions caritatives en faveur des malades et des victimes de la guerre. Règle générale, les œuvres de charité ne remettent pas en question les causes de la pauvreté ou de la guerre mais cherchent plutôt à pallier la souffrance humaine.

Les actrices et acteurs de la charité étant nombreux et diversifiés, plusieurs lectures s'imposent. Les principales critiques adressées à la charité soulignent que ce type d'œuvre sociale favorise le statu quo en allégeant les manifestations de l'inégalité sans remettre en cause les rapports de pouvoir responsables. Selon cette lecture, la charité vise non seulement à protéger l'ordre social existant mais également à apaiser la mauvaise conscience des mieux nantis. La Guignolée orchestrée dans le temps de Noël par l'empire Péladeau offre à ces critiques une cible de choix. Néanmoins, d'autres soutiennent que devant l'impossibilité de renverser cet ordre social à court terme, la charité constitue une réponse solidaire face à la pauvreté systémique. Par exemple, le fait de recueillir des dons pour la construction d'une école en territoire palestinien occupé peut être perçu comme un geste solidaire fondé sur des positions politiques plutôt que comme un appui au statu quo (dans ce cas le maintien de l'apartheid israélien).

La charité n'est certes pas la seule voie empruntée par les militant-e-s d'inspiration religieuse. Par exemple, au sein de l'Église catholique, les adeptes de l'Option préférentielle pour les pauvres s'investissent dans les luttes sociales afin de s'attaquer aux causes de la pauvreté plutôt que d'en soigner les manifestations. [Voir : Théologie de la libération, p. 36.]

Colonisation et missions civilisatrices

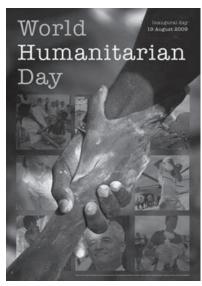
Dès que le colonisé commence à peser sur ses amarres, à inquiéter le colon, on lui délègue de bonnes âmes qui, dans les Congrès de Culture, lui exposent la spécificité, les richesses des valeurs occidentales.²⁸ Frantz Fanon (1961).

Les pratiques charitables de l'Europe ont historiquement été accompagnées par des politiques complexes dans lesquelles s'imbriquaient le rôle du soldat conquérant et celui du missionnaire civilisateur/évangélisateur; cette dynamique est telle qu'il est difficile de dissocier le rôle de l'État et de l'Église. Motivée par des intérêts économiques impérialistes (conquêtes de territoires, mainmise sur les ressources naturelles, nouveaux bassins de main-d'œuvre, etc.), l'expansion de l'Europe à partir du 13e siècle « est pensée comme un mouvement d'expansion de la chrétienté »²⁹. Les croisades contre les ennemis du Christ (les musulman-e-s, juif-ve-s et « païen-ne-s ») étaient inséparables des affaires commerciales du

i La Guignolée Pierre Péladeau est lancée en 1998 par le milliardaire québécois du même nom pour récolter les dons du public. En 2001, les grands médias se regroupent pour poursuivre l'initiative et organiser la Guignolée des médias qui est aujourd'hui couronnée des bannières de grandes entreprises, telles Loblaws, Maxi & Cie, Jean Coutu, Banque Laurentienne, etc.

royaume (recherche d'or, contrôle de territoires, commerce des esclaves, etc.). Alors que le colonialisme moderne européen se déploie sur tous les continents, la collusion de l'Église et du pouvoir souverain incarne, dès lors, la continuité entre le rôle du soldat conquérant et celui du missionnaire, civilisant les « barbares » par l'évangélisation. L'expansion économique qu'entreprend l'Europe pour s'approprier les ressources des pays colonisés et réduire à l'esclavage leur population provoque le plus grand génocide de l'histoire humaine et étend l'écocide à la surface entière de la planète. Pourtant, l'entreprise coloniale est pensée comme une mission charitable où l'Occident apporte les bienfaits de sa civilisation aux peuples « barbares ».

L'idéologie colonisatrice repose sur la prétendue supériorité morale de l'Occident de laquelle découlerait le devoir d'éclairer les « pauvres indigènes ». Cette idéologie se nourrit de la pensée humaniste du siècle des Lumières qui mise sur la Raison pour réaliser « le progrès de la civilisation ». Pour certains penseurs des Lumières, cette Raison est le propre de l'Homme (européen blanc) tandis que les femmes et les peuples « barbares » sont relégués à l'état de nature, d'où le besoin de les éclairer par la Civilisation.



Première journée internationale humanitaire, proclamée par les Nations Unies, 19 août 2009.

Des missionnaires aux organisations humanitaires

La valeur religieuse de la charité et le mot d'ordre d'évangélisation donnent lieu à l'envoi de missionnaires à l'étranger et à la création d'organisations d'aide en cas de catastrophe naturelle, de guerre, de famine, etc. Au début du 20e siècle, les paroisses québécoises recrutent environ 4000 missionnaires par an pour leurs missions à l'étranger.³⁰ Avec la laïcisation des sociétés occidentales, la charité

n'est plus l'apanage des œuvres chrétiennes ; elle se trouve également au centre des valeurs humanistes contemporaines. Les œuvres caritatives relèvent de nos jours d'organisations à caractère religieux tout comme d'organismes humanitaires laïques.

Neutralité de l'action humanitaire

La première organisation humanitaire d'importance est sans contredit la Croix-Rouge qui invite les États à signer un pacte en faveur de la protection des blessé-e-s en temps de guerre. Son objectif est atteint en 1864 avec la signature de la première Convention de Genève qui, en définissant le droit à la guerre (et affirmant par là le droit de conquête), offre à l'aide humanitaire un espace juridique international et dote ainsi la Croix-Rouge du statut d'un tiers parti neutre.

Croix-Rouge et idéologie coloniale

L'humanisme des pères fondateurs de la Croix-Rouge ne s'éloigne en rien de l'idéologie coloniale de l'époque. Pour son premier président, Gustave Moynier, la compassion qui anime l'œuvre de la Croix-Rouge est le propre des nations civilisées alors que « La compassion est inconnue de telles tribus sauvages, qui pratiquent le cannibalisme [...]. Leur langue même, dit-on, n'a pas de mots pour en rendre la pensée, tant celle-ci leur est étrangère. » Et il ajoute « [les peuples sauvages] cèdent sans arrière-pensée à leurs instincts brutaux ». C'est ainsi que dans son livre, L'Afrique explorée et civilisée, il lance un appel pour aider la « race noire » en concluant : « La race blanche doit la faire bénéficier des moyens dont dispose la civilisation moderne pour améliorer son sort. »³¹

i Bien que l'ensemble des pratiques coloniales vise l'assujettissement et le contrôle des peuples colonisés, les mécanismes de domination ont pris différentes formes selon les territoires occupés. Lorsque le système esclavagiste n'était pas instauré, d'autres modalités ont été utilisées telles que le contrôle de la mobilité géographique ou sociale, l'imposition de cartes d'identité, l'imposition de règles éducatives visant l'assimilation des « indigènes barbares », etc

ii Néologisme construit à partir des mots « écosystème » et « génocide ».



Coalition canadienne de groupes pacifistes, 1985.

L'humanitaire prend son essor dans l'entre-deux guerres quand sont fondées plusieurs grandes ONG, toujours actives de nos jours. Nommons, en guise d'exemples, International Rescue Committee (IRC), Cooperative for American Remittancies Everywhere (CARE) et Oxford Committee for Famine Relief (OXFAM). Particulièrement actifs pendant la guerre froideⁱ, ces organismes humanitaires ont été perçus par certains critiques de gauche comme des éclaireurs du bloc de l'Ouest, voués à sauvegarder la prétendue supériorité morale de l'Occident, alors que l'emprise idéologique de ce dernier était menacée par les idées communistes défendues par le bloc de l'Est. Puisque l'humanitaire se présente comme « neutre et désintéressé », il serait davantage apte à mobiliser la compassion du public que ne le sont les positions politiques. Rony Brauman, ancien président de Médecin sans frontières, écrivait à ce sujet :

Quand dans un même reportage, vous voyez une réunion de diplomates dans un grand hôtel, le conflit et les solutions qui tentent d'y être apportées vous semblent très abstraits. Quand, en revanche, dans le plan suivant, vous voyez des enfants qui meurent de faim, des blessés qui agonisent, une infirmière qui donne à manger à la cuillère à un gamin décharné, un chirurgien qui opèrent... etc., vous avez à la fois une source d'angoisse et en même temps la résolution, le remède, puisqu'à cette souffrance vient s'adjoindre immédiatement un allègement de la souffrance. Vous avez une mise en forme qui surclasse le politique simplement par la force de l'image.³² Rony Brauman, président de Médecins sans frontières de 1982 à 1994.

Le principe de neutralité qui balise l'intervention humanitaire de la Croix-Rouge et duquel plusieurs organisations s'inspirent suscite néanmoins d'âpres débats dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale. La Croix-Rouge visite les camps d'extermination en Allemagne au moment où la communauté des États prétend ignorer leur existence; l'organisme décide cependant de ne pas témoigner des horreurs du génocide afin de préserver la neutralité de son intervention. La seconde génération d'organisations humanitaires qui se manifestent à la fin des années 1960 dans le contexte de la guerre au Biafra (Nigeria) s'en distingue : si le nouveau mouvement sans-frontiérisme, auquel participe l'ONG française Médecins sans frontières, fait sien l'objectif de secourir les victimes, il se donne également pour but de dénoncer les politiques guerrières et d'alerter l'opinion publique à leur sujet.

i Nous utilisons, bien malgré nous, le terme « guerre froide », puisqu'il s'agit d'une expression consacrée pour parler des guerres impérialistes entre le bloc de l'Est et le bloc de l'Ouest, lesquelles sont peut-être restées froides dans les pays riches mais ont été plus que chaudes dans les pays du Sud où des milliers de personnes ont perdu la vie

5

Lorsque la Colombie est invoquée dans les médias de masse, on y parle de violence, trafic de drogues, terrorisme, etc. Le mot « guerre » est même souvent absent du discours! L'État colombien tente en effet de se présenter aux yeux du public comme un agent neutre contraint de composer avec des acteurs armés illégaux de droite (paramilitaires) et de gauche (guérillas), ainsi qu'en son sein avec des agents corrompus du gouvernement. Pourtant, une lecture historique du paramilitarisme en Colombie permet de conclure qu'il s'agit au contraire d'une stratégie systématique de l'État pour intégrer aux forces armées nationales des corps irréguliers dont le rôle est d'effectuer le travail sale que les conventions internationales ne permettent pas de réaliser au grand jour.

La stratégie contre-insurrectionnelle de l'État colombien considère toute personne s'opposant aux politiques étatiques ou revendiquant le respect de ses droits comme une menace à la sécurité nationale. À titre d'exemple, en 1987, on trouve dans le Manuel de contre-insurrection qu'« on peut distinguer deux grands groupes au sein des forces insurrectionnelles : la population civile insurgée et le groupe armé. » Cette doctrine de sécurité nationale - qui a amené les États-Unis à armer des civils en Amérique latine contre la supposée menace communiste, devenue par la suite menace terroriste, et qui a conduit le Canada à faire des procès secrets au 21e siècle - entraîne la mort de milliers de personnes en Colombie pour des motifs politiques.

C'est sur la base de cette analyse que nous avons commencé notre travail en Colombie : en accompagnant depuis 2003 des communautés du Choco en résistance, puis en élargissant notre travail à d'autres organisations sociales et à la solidarité avec les prisonniers et prisonnières politiques. Le choix des organisations et communautés que nous appuyons est motivé par notre lecture politique du conflit colombien, et non pas par la nécessité d'aider les victimes. Le PASC se défend ainsi d'être neutre: il s'agit d'un travail de solidarité politique avec des victimes qui ont fait le choix de s'organiser dans un processus de résistance.

« La solidarité directe signifie plutôt établir des relations horizontales et percevoir notre travail non comme une « relation d'aide », mais plutôt comme un appui politique au processus de résistance civile et aux luttes sociales des populations du Sud. Le but est d'aller au-delà d'une intervention qui panse les blessures et de construire une solidarité qui s'attaque aux racines profondes qui causent les situations de pauvreté et d'oppression. Cette action requiert une prise de position politique : la défense de droits implique de dénoncer les intérêts qui sont derrière les violations de droits humains. Dans le travail du PASC, il est essentiel de faire les liens entre déplacements forcés et contre-réforme agraire, d'identifier les intérêts privés qui bénéficient de la violence et la commanditent, de dénoncer la complicité de nos gouvernements, en somme de cibler les profiteurs de la guerre. » Extrait de « La solidarité directe par l'accompagnement de communautés en résistance civile », PASC, 2007.



Dans un ordre mondial qui fonctionne sur un système économique, politique et culturel structurellement injuste qui n'accorde de fait que peu de valeur à la vie des deux tiers de l'humanité, les interventions humanitaires avec recours à la force pour tenter de mettre fin à d'importantes violations des droits de l'homme ou sauver la vie des victimes de catastrophes posent question à de multiples niveaux. D'autant plus lorsque les opérations sont décidées par ceux qui, d'une façon ou d'une autre, contribuent au maintien d'un ordre international excluant, en dépit des arguments de légalité mobilisés pour justifier de telles actions.34 **Bernard Duterme**, sociologue français.

Vingt mille tonnes de bombes ont été larguées pendant les 78 jours de bombardements en Serbie. Dix pour cent des missions de combat et de bombardement ont été menées par des avions canadiens. La contribution directe du Canada à la guerre contre la Yougoslavie fut diverse et variée, mais on connaît au moins une douzaine d'actions majeures auxquelles le Canada a contribué. L'une d'elles. majeure, passa par le canal diplomatique, le soutien diplomatique, des aides, de la promotion, des relations publiques, le tout en faveur de la guerre. Extrait de Myths for Profits: Canada's Role in Industry of War and Peace.38

La compassion à plusieurs vitesses

L'idée selon laquelle l'urgence humanitaire justifie l'intervention étrangère se nourrit de « l'emballement compassionnel » du public : Il faut agir ! Pour Bernard Duterme, socioloque français: « Pas de donateurs sans journalistes, pas d'humanitaires sans donateurs, pas de journalistes sans audience... ils se nourrissent mutuellement. »33 Le rôle des médias dans la mobilisation de l'opinion dite publique est sans conteste énorme, il agit comme mécanisme de discrimination des victimes : toutes les victimes de guerres ou de catastrophes naturelles ne reçoivent pas la même attention. Ainsi, certaines victimes « méritent » plus que d'autres l'assistance internationale, tout comme les bébés phoques éveillent d'avantage la compassion du public que le requin blanc en voie d'extinction. La réponse humanitaire n'est donc pas inconditionnelle ni universelle, elle se base sur des critères qui correspondent généralement d'une part aux intérêts impérialistes des États et, d'autre part, à la construction sociale de la souffrance. [Voir : Images de la souffrance, p.78.] De plus, les opérations humanitaires sont menées et décidées par les ressortissant-e-s des pays qui contribuent au maintien d'un système bien souvent responsable des catastrophes humanitaires.

Quel droit d'ingérence pour l'action humanitaire?

Le concept d'ingérence humanitaire, largement diffusé par Médecins sans frontières, véhicule l'idée selon laquelle l'intervention extérieure est légitimée « non par le droit, mais par la morale, celle de l'extrême urgence qui porte à faire prévaloir le sauvetage des victimes sur la sauvegarde de la souveraineté ».³⁵

Au Québec, ce concept se popularise dans les années 1980 alors que des OCI mobilisent l'opinion publique autour des famines qui sévissent dans la Corne de l'Afrique. En 1984, au nom de l'urgence humanitaire et face à l'inaction de la communauté internationale, certaines ONG telles Développement et Paix³⁶ et Oxfam Québec décident d'acheminer des convois d'aide humanitaire aux camps de réfugiés du nord de l'Éthiopie sans l'autorisation du gouvernement éthiopien qui s'oppose alors à toute intervention étrangère sur son territoire. Dans ce cas, l'ingérence humanitaire est un engagement solidaire qui implique, pour ces ONG, d'aller à l'encontre de l'autorité gouvernementale. On peut certes s'interroger sur les privilèges occidentaux qui permettent à des ONG du Nord de défier la souveraineté des États du Sud, alors que la situation contraire serait hautement improbable. Il est toutefois également possible d'établir un parallèle entre ce type d'ingérence humanitaire et les actions de désobéissance civile qui, au nom de l'urgence et de la gravité de la situation, violent délibérément les lois pour atteindre leurs objectifs. Forts de cette vision, certain-e-s proposent ainsi de considérer que l'ingérence humanitaire des forces non gouvernementales transcende en quelque sorte le pouvoir des États et participe de ce fait à la construction d'un contre-

Parallèlement au sans-frontiérisme, le concept d'ingérence humanitaire fait son chemin au sein des Nations Unies où est adopté en 1988 le principe de « libre accès aux victimes » ; ce principe légitime le recours à la force par les États et les institutions multilatérales dans les situations d'urgence.³⁷ Il sera invoqué pour justifier les opérations de type militaro-humanitaires dans les années 1990 (Kurdistan irakien, Somalie, ex-Yougoslavie, Kosovo) et il évolue par la suite vers le principe de la « responsabilité de protéger », lequel établit un cadre normatif permettant de déterminer « quand il est approprié que des États prennent des

mesures coercitives – et en particulier militaires – contre un autre État afin de protéger des populations menacées ».

L'invasion de l'Afghanistan par les États-Unis (2001) reçoit ainsi l'aval des Nations Unies et l'occupation actuelle de l'Afghanistan par des troupes militaires étrangères, dont celles du Canada, est perçue comme une mission humanitaire de pacification et de reconstruction.

Le 18 mars 2011, le gouvernement canadien a annoncé que six avions de chasse étaient en route pour la Libye, le 19 mars, un bombardement « humanitaire » était orchestré par une coalition internationale créée à l'initiative de la France. Les États-Unis en prenaient la tête le 20 mars, et négociaient le rôle que l'OTAN prendrait pour la suite des opération deux jours plus tard.

Les États-Unis et l'OTAN appuient une insurrection armée dans l'est de la Libye dans le but de justifier une "intervention humanitaire". Il ne s'agit pas d'un mouvement de protestation non violent comme ceux de l'Égypte et de la Tunisie. [...] Les conseillers militaires et les Forces spéciales des États-Unis et de l'OTAN sont déjà sur le terrain. L'opération a été planifiée pour coïncider avec les manifestations dans les pays arabes voisins. On a fait croire à l'opinion publique que le mouvement de protestation s'est étendu spontanément de la Tunisie à l'Égypte et ensuite à la Libye.[...] En Yougoslavie, les forces des États-Unis et de l'OTAN ont déclenché une guerre civile. Le but était de créer des divisions ethniques et politiques, lesquelles ont finalement mené à l'éclatement d'un pays entier. Cet objectif a été atteint par la formation et le financement clandestin d'organisations paramilitaires armées, d'abord en Bosnie (Armée bosniague, 1991-95) puis au Kosovo (Armée de Libération du Kosovo (ALK), 1998-1999). La désinformation médiatique (incluant des mensonges purs et simples et des fabrications) a été utilisée à la fois au Kosovo et en Bosnie pour appuyer les affirmations des États-Unis et de l'Union européenne voulant que le gouvernement de Belgrade ait commis des atrocités, justifiant ainsi une intervention militaire pour des raisons humanitaires.39 Michel Chossudovsky, économiste canadien.

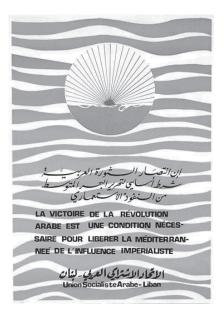
Je vous assure que l'Amérique ne pourrait atteindre son objectif de former un monde plus libre, plus prospère et plus sécuritaire sans vous. [...] Tout comme nos diplomates et nos militaires, les ONG américaines sont là-bas, en train de servir et de se sacrifier sur la ligne de front de la liberté. [...] J'entends sérieusement m'assurer que nous avons les meilleures relations avec les ONG qui sont une force multiplicatrice pour nous, une partie si importante de notre équipe de combat. [...] Parce que, voyez-vous, il s'agit d'un partenariat, un partenariat entre nous, au gouvernement, et vous, représentants d'ONG sans but lucratif et à but lucratif. Nous sommes tous engagés dans le même but singulier, aider l'humanité...⁴⁰ Colin Powell, secrétaire d'État (États-Unis, 2001).

ONG et forces militaires : même combat ?

Les ONG sont mobilisées pour participer à l'effort de guerre des puissances impérialistes, rappelant l'imbrication des rôles du soldat et du missionnaire. Comme le rappelle Eric Marclay, chercheur canadien : « ...le champ de bataille du XXIe siècle n'est plus strictement réservé aux soldats et une coopération civilomilitaire améliorée y joue un rôle essentiel ».⁴¹ En Afghanistan, l'ACDI participe, par exemple, à la « coopération civilo-militaire » (COCIM) et finance à ce titre des entreprises privées et des ONG canadiennes pour mener à bien des projets de « reconstruction » qui s'intègrent à la stratégie contre-insurrectionnelle poursuivie par les forces d'occupation.

Les projets de COCIM comportent souvent la réalisation et le financement de petits projets visant à gagner la confiance de la collectivité ; à ce titre, ces projets peuvent ressembler beaucoup

i La formule « responsabilité de protéger » est chère au Canada, elle a été inventée en 2002 par le panel d'experts réunis à l'initiative du Canada au sein de la Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté des États (CIISS).



Union socialiste Arabe Liban

En Afghanistan, deux membres d'Action contre la faim (ACF) ont été pris en otage, trois volontaires d'International Rescue Committee (IRC) ont été assassinés [en 2008], ainsi que leur chauffeur. Au Sri Lanka, dix-sept membres d'ACF ont été tués en 2006. Des volontaires de Médecins Sans Frontières (MSF) ont été capturés au Daghestan ou en République démocratique du Congo depuis 2005. Ces phénomènes s'observent dans les zones de conflits où les ONG cohabitent avec des militaires ou des casques bleus. Dans ces lieux, l'intention humanitaire sert de moins en moins de saufconduit, comme en Palestine. en Érythrée, au Yémen, au Sri Lanka, au Darfour, C'est encore moins le cas en Irak ou en Afghanistan.44 Bernard Hours, anthropologue

à un travail d'aide ou de reconstruction. Bien que les activités de COCIM puissent être bénéfiques à court terme (si elles sont bien menées), par exemple en permettant de réaliser des projets d'infrastructure à petite échelle, elles s'inscrivent néanmoins dans une stratégie anti-insurrectionnelle, aussi peu cinétique soit-elle. Les agents de la COCIM qui se rendent dans les collectivités sont accompagnés d'équipes militaires composées d'un commandant et d'un maximum de 15 soldats qui assurent leur protection. Non seulement la présence militaire armée au sein des équipes de COCIM est-elle évidente, mais les agents de la COCIM sont eux-mêmes des militaires considérés juridiquement comme des combattants.⁴² Eric Marclay, Observatoire sur les missions de paix et opérations humanitaires, Chaire Raoul Dandurand.

Afin d'assurer la sécurité de leurs membres, de protéger les convois d'aide humanitaire et de garantir l'accès aux victimes, les ONG présentes sur les lieux de conflits cohabitent souvent avec les forces militaires étrangères et leurs activités sont généralement restreintes aux zones contrôlées par les puissances étrangères et leurs alliés locaux. Comme l'exprime Raphaël Gorgeu, ex-travailleur humanitaire en Afghanistan, les ONG travaillent, plus souvent qu'autrement, là où le gouvernement le permet : « Nous répondions à des besoins existants certes, mais uniquement dans des zones accessibles, à savoir des zones sous contrôle gouvernemental. Qu'en était-il des zones non gouvernementales et de leurs besoins ? »⁴³

Aux yeux des populations locales, les rôles de l'humanitaire et du militaire sont dès lors difficilement dissociables et le statut de « tiers parti » défendu par les acteurs humanitaires n'est plus garant de leur sécurité.

Pour ce qui est de l'Afghanistan, Ramazan Bachardoust, ancien ministre en charge de la supervision des organisations humanitaires, considère que les violences contre les ONG sont « inévitables ». En 2004, il déclarait : « Je crains le pire pour les organisations non gouvernementales en Afghanistan car les Afghans sont convaincus qu'elles ont utilisé tout l'argent destiné au peuple ».⁴⁵

En somme, les collusions entre l'action humanitaire et l'intervention militaire impérialiste ont miné les prétentions à la neutralité des ONG et peut-être davantage celles de leur universalité. Pour les belligérant-e-s, les travailleuses et travailleurs de l'humanitaire restent généralement lié-e-s, de par leur statut économique, leur nationalité, leur religion, etc., aux États occidentaux qui occupent militairement leur pays.

Au cœur du problème, se trouve l'absence de légitimité politique de l'ingérence. Elle présume une société civile mondiale qui n'existe pas, donnant un mandat universel (comme les droits) à des intervenants dont la nationalité, les ressources, l'idéologie seraient neutralisées ou occultées comme par enchantement. Elle nie la territorialité de l'existence humaine, l'insertion des hommes dans un tissu géographique et politique, c'est-à-dire, entre autres, des États souverains. 46 Bernard Hours, anthropologue français.

français.

2.2 L'internationalisme ou la solidarité entre les peuples

En marge des préoccupations militaro-humanitaires, la solidarité internationale s'inspire également des courants internationalistes qui ont parcouru les mouvements sociaux de par le monde depuis le 19e siècle. S'inscrivant en faux contre les politiques mises en branle par les États du Nord pour gérer les inégalités mondiales qui menacent la sécurité des pays riches [Voir: 2.3 Aide au développement et contrôle politique, p.44], l'internationalisme dénonce les causes même de ces inégalités et, ce faisant, rallie des mouvements sociaux du Nord comme du Sud partageant un même désir de changement social. À l'origine formulé en tant que doctrine marxiste préconisant l'union internationale des peuples sans tenir compte des frontières entre États, l'internationalisme se manifeste aujourd'hui par la solidarité politique au sein du mouvement global de résistance à la mondialisation capitaliste.

L'Internationale prolétaire

Dans le texte d'introduction à la Première Internationale (Association internationale des travailleurs, Londres, 1864), Marx écrivait : « L'expérience du passé a montré qu'une attitude dédaigneuse envers l'alliance fraternelle qui doit exister entre les ouvriers des divers pays et les inciter à se soutenir fermement les uns les autres dans leur lutte de libération est punie par une défaite générale de leurs efforts isolés. » Cette citation résume la pensée internationaliste qui se développe alors en tant que processus révolutionnaire porté par l'union mondiale des prolétaires, union qui, pour instaurer le communisme, abolirait les États et les frontières. Le système capitaliste étant, de par sa nature, porté à la mondialisation, il ne peut être aboli dans un cadre national : la lutte prolétaire doit nécessairement se jouer à l'échelle mondiale. En outre, pour Marx et les partisan-ne-s de la Première Internationale (1864-1876), les États-Nations et leurs frontières sont des créations de la bourgeoisie ; la doctrine communiste, basée sur la communauté d'intérêts des peuples opprimés, s'oppose donc aux guerres entre États (bourgeois) et aux nationalismes. Cet engagement « contre les guerres bourgeoises » sera au centre des débats qui divisent les partisans de la Seconde (1889-1914) et de la Troisième Internationale (1919-1943): si certaines factions refusent de participer « aux querres impérialistes » d'autres prônent l'enrôlement dans les armées nationales pour lutter contre les États fascistes et défendre l'URSS. Les idées internationalistes restent toutefois vivantes, particulièrement au sein des « Brigades internationales » qui se déploient durant la Guerre civile d'Espagne (1936-1938) pour appuyer les milices antifascistes en lutte contre le pouvoir franquiste. Cet élan de solidarité de type internationaliste mobilise environ 59 000 volontaires provenant de 53 pays différents.⁴⁷ Parmi eux, 1300 volontaires canadiens forment le bataillon Mackenzie-Papineau pour rejoindre les Brigades internationale en Espagne.⁴⁸



« Consolidez la dictature du prolétariat et l'unité internationale du prolétariat! », Affiche chinoise de propagande, 1956.

Internationalisme et anti-impérialisme

Défendant une position anti-impérialiste, les brigadier-ère-s se mobiliseront par la suite, lors des guerres coloniales des années 1960 et 1970 (Indochine, Algérie, entre autres), contre les dictatures (le Portugal de Salazar, la Grèce des Colonels ou le Chili de Pinochet) et de nombreuses brigades furent organisées pour appuyer les

i Le régime franquiste réfère à la dictature de Franco (1939 - 1977) qui s'établit suite à la Guerre d'Espagne (1936-1939).

mouvements de libération nationale et les projets de construction révolutionnaire des années 1980 en Amérique centrale (particulièrement au Nicaragua, au Salvador et au Guatemala).⁵³ Au Québec, cet internationalisme prend racine au sein du Centre international de solidarité ouvrière (CISO)⁵⁴, créé en 1975 pour tisser des liens entre les mouvements sociaux québécois et les luttes de libération nationale qui se mènent à travers le monde.

Camilo Torres, prêtre guérillero colombien. Alfredo Rostgaard, « Christ guerrilla », 1969. Parallèlement, le mouvement de Mai 68 porte ses fruits et le mouvement internationaliste se dissocie des diktats autoritaires marxistes qui orientaient jusqu'alors son action. Car, faut-il le mentionner, les projets de solidarité internationaliste, dans un contexte de guerre froide, étaient largement orientés par les politiques de l'URSS.



Théologie de la libération : l'internationalisme de l'Église du peuple

La théologie de la libération fait irruption à partir des années 1960 conjointement à l'idéologie tiers-mondiste et aux luttes de décolonisation en Afrique. Développé en Amérique latine, ce courant du christianisme aborde conjointement les questions de foi et de changement social. Des approches similaires ont été mises de l'avant au sein du protestantisme, entre autres en Afrique du Sud où le pentecôtisme fut un vecteur des luttes contre l'apartheid. En rupture avec le fatalisme de l'Église qui promet aux pauvres le salut dans l'au-delà et les enjoint à souffrir ici-bas aux côtés du Christ, les « curés vanu-pied » rejettent les termes assistantialistes de la mission de foi au profit de l'Option

préférentielle pour les pauvres. Selon eux, « l'Église du peuple » doit prendre le parti des pauvres, défendre leurs intérêts et appuyer leur émancipation.

Je suis révolutionnaire chrétien, parce que l'amour envers le prochain est l'essence du christianisme et que ce n'est que par la révolution que l'on peut obtenir le bien-être de la majorité des gens. *Camillo Torres, prêtre colombien et guérillero (1929-1966)*.

Au Québec, plusieurs prêtres ainsi que plusieurs religieuses rejoignent cette Église du Peuple : ils et elles tissent des liens avec les mouvements de libération nationale en Amérique Latine et développent un activisme chrétien en faveur de la justice sociale. Ce nouvel activisme qui prône la solidarité internationale avec les peuples opprimés en lutte pour leur libération est présent dès les années 1950 avec la création de L'Entraide missionnaire (EMI)⁴⁹, un groupe de formation sur les enjeux internationaux soutenu par diverses communautés religieuses. Ce mouvement se développe parallèlement au sein d'organisations d'action catholique étudiantes et ouvrières (citons en exemple Jeunesse ouvrière catholique, le Mouvement d'étudiants chrétiens du Québec et le Réseau des prêtres et religieux en milieu ouvrier). À la fin des années 1960, l'aile progressiste de l'Église a pris du terrain et on assiste en 1967 à la création de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, puis en 1972, à la constitution du Réseau des politisés chrétiens. Dans les années 1970, les chrétien-ne-s québécois-e-s de gauche se regroupent également au sein de nouvelles organisations dédiées à la solidarité internationale; c'est le cas entre autres du Comité chrétien pour les droits humains en Amérique Latine (aujourd'hui CDHAL)⁵⁰ et du Comité Québec-Puebla.⁵¹

Si cette Église du peuple était très présente lors des luttes contre les dictatures en Amérique latine, elle reste vivante au sein de plusieurs mouvement sociaux du continent; nommons en guise d'exemples le Mouvement des sans terres du Brésil ou encore la Commission interécclesiale Justice et paix en Colombieⁱ. Au Québec, l'EMI, Développement et Paix de même que le CDHAL sont toujours actifs dans le domaine de la solidarité internationale. Le Réseau oecuménique pour la justice et la paix (ROJeP)⁵² regroupe en outre plus de 40 groupes chrétiens québécois œuvrant pour la justice sociale.

i La Commission est un des principaux partenaires du PASC en Colombie. Voir (en espagnol) : justiciaypazcolombia.com

Les initiatives internationalistes de type anti-impérialiste se manifestent encore de nos jours dans des projets d'accompagnement international dans des zones de conflits. Ces nouvelles brigades mettent de l'avant des positions antimilitaristes et n'hésitent pas à dénoncer les intérêts étrangers qui alimentent les conflits armés.

Le Projet accompagnement solidarité Colombie (PASC) utilise ainsi la stratégie de l'accompagnement international en tant que mécanisme de protection pour les militant-e-s locaux et en tant que moyen de pression internationale :

La présence physique internationale sur le terrain représente un appui important pour les communautés et organisations qui affirment leurs droits en tant que population civile vivant au sein d'un conflit armé; elle sert de mécanisme de protection contre les incursions et menaces des acteurs armés légaux et illégaux. L'accompagnement, en tant qu'appui politique aux processus de résistance, crée de plus un espace d'échanges en vue de tisser des liens solidaires entre les mouvements sociaux du Nord et du Sud.⁵⁵

Avant lui, le Projet accompagnement Québec-Guatemala⁵⁶ avait adopté cette stratégie dès 1992.

Pour sa part, l'International Solidarity Movement (ISM) organise des brigades de présence internationale dans les territoires de la Palestine occupée :

Comme il est stipulé dans le droit international et dans les résolutions de l'ONU, nous reconnaissons aux Palestiniens le droit de résister à la violence israélienne et à l'occupation par tout moyen armé légitime. Cependant, nous pensons que la non-violence peut être une arme puissante pour combattre l'oppression et nous nous sommes engagés sur des principes de résistance non violente.⁵⁷

En réponse à la menace d'invasion militaire de l'Irak par les États-Unis et leurs alliés, le Projet solidarité Irak (PSI) a été mis sur pied à Montréal. Le PSI a réalisé plusieurs missions entre 2002 et 2004 pour « surveiller les activités des forces d'occupation et les projets de reconstruction (sic) de l'Irak et fournir un accompagnement international aux Irakiens et aux Irakiennes sous occupation. »⁵⁸ (Le PSI a mis fin à ses activités en 2004 pour des raisons de sécurité.)

Enfin, les Brigades de paix internationale (PBI)⁵⁹, créés au Canada en 1981 sont également un exemple de ces nouvelles « brigades ». PBI propose une structure horizontale avec prise de décision par consensus où des militant-e-s de divers pays se rassemblent sur la base des principes de non-violence, non-ingérence et non-partisanerie, pour mettre sur pied des projets d'accompagnement international à la demande des organisations sociales victimes de répression politique.

Il importe néanmoins de souligner que ces initiatives sont généralement le fait de militantes occidentales et se déploient donc, règle générale, du Nord vers le Sud. Par exemple, dans leur étude portant sur PBI, Mahoney et Eguren mettent en doute l'illusion d'égalité au sein de PBI, puisque seuls les citoyen-nes de certains pays peuvent se permettent de participer à des actions de désobéissance civile et recourir aux pressions diplomatiques nécessaires à leur propre sécurité sur le terrain. 60 Cette critique s'adresse évidemment à l'ensemble de la stratégie d'accompagnement international.



« El Salvador - Non à l'intervention U.S. », Comité unifié de solidarité avec El Salvador (par Jean-Paul Faniel), 1981.

La fin des idéologies ?

Après la chute du mur de Berlin (1989) et les interventions militaires camouflées sous le discours de l'intervention humanitaire en Somalie et dans les Balkans, l'internationalisme connaît un renouveau qui se manifeste au sein des débats divisant le « monde des ONG ». Selon le philosophe marxiste Daniel Bensaïd, ces tensions se sont traduites par « une prise de distance de certains secteurs envers les ingérences militaires et la récupération de l'humanitaire par les intérêts d'État, et par une tension entre des ONG tentées par la promotion institutionnelle, enclines à administrer "une suprématie morale", et d'autres plus sensibles à la critique sociale. »⁶⁴ Plusieurs militant-e-s et intellectuel-le-s anti-impérialistes voient alors dans la multiplication des ONG de la coopération internationale une nouvelle stratégie d'ingérence qui entend suppléer les nouveaux États post-coloniaux par l'administration de l'aide et faciliter la mainmise sur les ressources humaines et naturelles du dit Tiers Monde.

L'Internationale de la Résistance

C'est sans aucun doute l'appel lancé par les Zapatistes deux ans après leur soulèvement armé dans les montagnes du sud du Mexique qui renouvelle l'idée d'une Internationale dans les années 1990. La *Première rencontre intercontinentale pour l'humanité et contre le néolibéralisme* se déroule au Chiapas en 1996. De cette rencontre, surgit l'appel historique à porter « l'Internationale de l'espérance » contre « l'Internationale de la terreur représentée par le néolibéralisme ».

La nébuleuse Internationale y est définie comme : « un réseau collectif de toutes nos luttes et résistances particulières. Un réseau intercontinental de résistance contre le néolibéralisme, un réseau intercontinental pour l'humanité. Ce réseau intercontinental sera le moyen par lequel les différentes résistances s'appuieront les unes les autres ». 65 Première rencontre intercontinentale pour l'humanité et contre le néolibéralisme (1996).

Rappelons que le soulèvement zapatiste a lieu le 1er janvier 1994, date d'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA). Les manifestations de cette Internationale de la résistance prendront dès lors comme cibles les accords économiques et les sommets des élites économiques et



 $\mbox{\ensuremath{\mbox{\tiny α}}}$ Troisième rencontre des peuples zapatistes et des peuples du monde », 2007.

À ses débuts, le PASC faisait de l'accompagnement uniquement auprès de communautés afro-descendantes de la province du Choco en Colombie. La première fois qu'une candidate noire a approché le PASC, cela nous a obligés à reconnaître notre blanchité. Tous les accompagnateurs et accompagnatrices étaient jusqu'alors de peau blanche. Il nous semblait plus dangereux de faire de l'accompagnement pour une personne de peau noire. Une partie importante de la stratégie de protection de l'accompagnement repose sur la visibilité de l'accompagnateur-trice, étant donné que les acteurs armés doivent rapidement voir qu'il y a une présence internationale au sein de la communauté. Cette visibilité passe, bien malgré nous, par la couleur de peau de la personne, qui se distingue de la population locale. Depuis, des moyens de protection doivent être pris par tou-te-s les accompagnateur-trice-s, comme le port du chandail blanc identifiant notre organisation en tout temps, afin de rendre plus évidente la présence d'un-e ressortissant-e canadienne sur les lieux.





politiques de ce monde. En 1999, se déroule non seulement la Bataille de Seattle, point d'envol des grandes mobilisations antimondialisation, mais également la deuxième Conférence de l'Action mondiale des peuples (Bangalore, Inde). Le « Mouvement des mouvements » s'est ensuite exprimé au moyen de mobilisations massives à travers le monde ; au Canada, on se souviendra entre autres du Sommet des Amériques (Québec, 2001), de la rencontre de l'OMC (Montréal, 2003) et de la rencontre du G20 (Toronto, 2010).

Pour Pierre Rousset, ce qui caractérise ce nouvel internationalisme, c'est avant tout « le *sentiment d'une communauté immédiate de combat* dans toutes les régions du monde ».

Contre les privatisations, le démantèlement des services publics, les faveurs faites à l'agro-industrie, la remise en cause des droits sociaux [...], des luttes se mènent au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest sur des mots d'ordre souvent très proches. Cela n'avait jamais été à ce point le cas dans le passé. [...] Aujourd'hui, on ne se solidarise pas seulement avec " l'autre ", on s'engage ensemble dans les mêmes résistances contre les mêmes politiques. [...] la mondialisation néolibérale ne rapproche pas uniquement les différentes parties du monde, elle rapproche aussi des terrains de luttes très variés (sociaux, écologiques, culturels). 66 Pierre Rousset, Institut international de recherche et d'éducation (Amsterdam).

Plusieurs mouvements et organisations mondiales se revendiquent de cette Internationale de la résistance; c'est le cas entre autres de Via Campesina⁶⁷ qui regroupe des organisations paysannes de 69 pays différents ou encore de la Marche mondiale des femmes qui déploie, sur tous les continents, des actions qui « visent un changement politique, économique et social [et qui] s'articulent autour de la mondialisation des solidarités ».⁶⁸ L'Action mondiale des peuples (AMP)⁶⁹ qui se présente comme « une structure de coordination horizontale en soutien aux luttes de résistance contre le capitalisme, l'impérialisme et tout système d'oppression » ou encore l'Alliance sociale continentale⁷⁰ qui se constitue pour s'opposer au projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), en sont d'autres exemples.



« Marchons contre l'occupation (en Afghanistan) », Coalition de Québec pour la paix, Coalition Guerre à la guerre, 2007.

« Ramenons la guerre à la maison! Ciblons les profiteurs de guerre! »

Une puissante industrie privée de l'armement prospère sur le dos des contribuables de tous les pays. Au Québec par exemple, de grandes corporations, telles Bombardier, CAE, SNC-Lavalin, Bell Helicopter, Oerlikon, etc., ont déjà commencé à bénéficier de contrats très lucratifs (849 millions \$ à Bell Helicopter et jusqu'à 750 millions \$ à Oerlikon) avec l'augmentation des budgets militaires canadiens. ⁶¹ Fédération des femmes du Québec.

Pour certains groupes, la meilleure façon de contrer l'effort de guerre consiste à la « ramener à la maison », symboliquement tout au moins, en confrontant les entreprises canadiennes qui profitent de la guerre et les politicien-ne-s qui y envoient les soldat-e-s. C'est le cas du réseau Guerre à la Guerre qui vise « à dénoncer l'intervention canadienne en Afghanistan, et les visées impérialistes des puissances occidentales impliquées dans ce conflit ».⁶² Ce réseau a déployé différents moyens de pression tels que des actions contre le recrutement dans les écoles et l'envoi de lettres aux familles de soldat-e-s ou encore, une manifestation en juin 2007 lors du départ des troupes de Val-Cartier. Pour sa part, Bloquez l'empire s'attaque aux profiteurs de guerres en s'invitant – afin d'y réaliser des coups d'éclat – dans les conférences organisées par ces entreprises, think tanks et décideurs. Bloquez l'empire s'assure également de rendre visible l'analyse anticoloniale des conflits au sein des mouvements pacifistes en organisant des contingents anti-impérialistes dans les manifestations contre la guerre.⁶³



Logo de la Marche mondiale des femmes.

Les Forums sociaux mondiaux (FSM)⁷¹ se sont voulus lieux de rencontre de cette Internationale de la résistance. Autoproclamé « processus de création d'un autre monde », et non pas simple évènement, le Forum social mondial est dit pluriel, diversifié, non confessionnel, non gouvernemental et non partisan. Certes, le FSM sert de lieu de convergence pour « lutter contre le système » sur des bases antiimpérialistes, mais nous ne pouvons passer sous silence le fait qu'un tel espace est très majoritairement occupé par ceux et celles qui en ont les moyens. En effet, quelles sont les possibilités d'accès et de participation pour les plus exclus, c'està-dire précisément ceux et celles sans qui la création d'un « autre monde » se révèle illusoire ? Les FSM sont caractérisés par une surreprésentation des Blancs et des « privilégié-e-s de la résistance ». Il est évidemment plus facile pour une ONG québécoise ou même pour une militante canadienne de trouver l'argent nécessaire pour assister à ces forums que pour une organisation paysanne avec peu de ressources économiques. De plus, l'accès aux réseaux internationaux est facilité pour les premières (internet, connaissance de l'anglais, etc.). Les féministes africaines ont par ailleurs montré du doigt la masculinisation de ces espaces altermondialistes:

Les femmes ont fait pression lors du Forum social africain de 2003 pour élaborer un projet de résolution qui revendiquait un taux de représentation de 50 % des femmes dans tous les processus et les activités du FSA. Cependant ce taux est loin d'être réalisé et le FSA continue d'être un espace largement dominé par les hommes, alors que la mobilisation de la masse des organisations populaires dans les pays d'origine des délégués est entreprise par les femmes.⁷² Amanda Alexander, chercheure associée à l'université du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud.

Une ONGéisation des mouvements sociaux ?

Au sein de la gauche, les débats entourant les ONG sont souvent houleux. Si certains voient dans ces nouvelles formes d'organisation la possibilité d'épauler les mouvements sociaux par le transfert de ressources et d'expertises, d'autres dénoncent un processus d'ONGéisation des mouvements sociaux, qui a pour effet de démunir les forces sociales d'opposition au profit d'une nouvelle élite politique (les « experts » des grandes ONG), laquelle élite « négocie » au nom des mouvements sociaux bien qu'elle soit incapable de reprendre leurs demandes fondamentales en termes de justice et de changement social. À l'échelle mondiale, cette relation entre ONG et mouvements sociaux est d'autant plus pernicieuse que la majorité des grandes ONG proviennent du Nord alors que les mouvements sociaux sont fortement enracinés au Sud. Par exemple, si l'on se fie au nombre d'ONG accréditées devant l'ONU et pouvant participer aux consultations tenues par les différents organismes du système des Nations Unies, sur un total de 1500 ONG enregistrées, seulement 251 proviennent du Sud, soit à peine 16 %.73 Cette surreprésentation des ONG du Nord est déterminante pour la formulation des revendications sur le plan international. En effet, bien que ces ONG se présentent souvent comme les porte-parole des « sans-voix » du Sud, règle générale, elles ne peuvent adopter les analyses radicales développées par les mouvements sociaux du Sud sans mettre en danger leur financement ou leur accès privilégié aux décideurs publics.

À ce sujet, la campagne du Jubilé 2000 illustre bien le fossé entre les campagnes des ONG du Nord et les analyses plus radicales des militant-e-s du Sud. Lancée par des Églises du Royaume-Uni, puis reprise par différentes ONG du Nord, la campagne internationale visait à obtenir des dirigeants du G8 un engagement

Nous sommes toujours conscientes des risques de cooptation lorsqu'il est question de participer à des forums multilatéraux ou à des projets de réformes institutionnelles. Nous ne participons à ces tribunes qu'après plusieurs débats internes et qu'après avoir bien clarifié, entre nous, les objectifs d'un tel engagement. De plus, nous mettons fin à notre participation de façon abrupte, en particulier lorsqu'il s'agit de projets de réformes institutionnelles s'il devient clair que ces dernières n'offrent que peu de possibilités d'atteindre un changement fondamental des politiques.⁷⁹ Claire Slatter, Coordinatrice, DAWN.

en faveur de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Pour ce faire, la coalition du Jubilé 2000 présente l'enjeu de l'endettement sous l'angle de la morale pour éveiller la compassion des créanciers.

La question est : est-ce moral de faire tant d'argent avec l'augmentation des taux d'intérêt sur des prêts contractés par des pays qui ont des besoins économiques désespérants? Ces créanciers étrangers ne devraient-ils pas plutôt offrir de la compassion en baissant les taux d'intérêt ou en annulant la dette complètement ? ⁷⁴

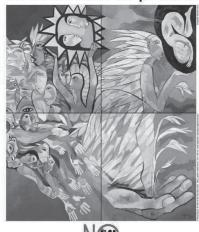
Les organisations du Sud réunies au sein du Jubilé Sud se sont montrées critiques d'un tel discours qui cautionne le phénomène de l'endettement du Sud en rendant invisibles ses causes. Pour ces organisations, la question centrale ne porte par sur la moralité mais sur les sources d'un tel endettement illégitime : « Comment et pourquoi certains pays ont accumulé des montants aussi élevés de dettes impayables ? » 75

Selon l'analyse mise de l'avant par le Jubilé Sud, les pays du Sud ne sont pas endettés : ils sont plutôt les créanciers de la richesse du Nord. La revendication s'en trouve donc inversée : les pays du G8 ne doivent pas annuler des dettes illégitimes (imposées par des institutions financières à leur service) mais *acquitter* leurs dettes envers les pays du Sud. En dévoilant les positions politiques qui sont derrière les différentes campagnes portant sur l'endettement du Sud, Jubilé Sud développe une sérieuse critique des campagnes lancées par les ONG du Nord :

Les campagnes, souvent lancées dans les pays riches par des personnes bien intentionnées, peuvent tomber dans le piège de demander trop peu [...]. Il y a ici deux ordres de considérations : premièrement, le problème de la dette et de la pauvreté ne peut pas être traité sérieusement, et encore moins résolu de façon durable, en dehors d'un cadre de principes politiques. Et en second lieu, l'histoire nous enseigne que le pouvoir ne concède rien de son propre gré : plus souvent qu'autrement, il y est forcé par la pression de la rue. C'est le peuple qui donne du pouvoir aux négociateurs et non l'inverse. [...] Et si [la] souffrance, la douleur et le sentiment d'indignation morale ne s'expriment pas dans la rue et à la table de négociations, les ONG et leurs campagnes, tout comme les gouvernements du Sud, peuvent devenir, consciemment ou non, des co-agents de la reproduction du système en célébrant des " changements " qui ont peu d'impacts sur le terrain. ⁷⁶

Cette réflexion stratégique soulevée par les militant-e-s du Jubilée Sud touche un second aspect du processus d'ONGéisation, soit les tactiques employées par les ONG pour influer sur le programme ou la ligne d'action des décideurs publics. Pour se faire entendre des élites politiques et économiques, les mouvements sociaux ont recours à différents moyens de pression, dont la mobilisation de masse. Leur objectif : créer un rapport de force vis-à-vis des détenteurs du pouvoir et les forcer à céder sur certains points afin de sauvegarder la paix sociale. De leur côté, les ONG, règle générale, mènent un dialogue avec les décideurs publics, sans ce rapport de force nécessaire à la négociation. Si la portée des mouvements sociaux repose sur la mobilisation de masse, celle des ONG relève plutôt de leurs capacités de mobiliser des ressources (budget, soutien de personnalités publiques, personnel qualifié, etc.). Les ONG qui ont les moyens nécessaires pour déployer d'amples campagnes médiatiques (souvent conçues par des experts publicitaires) sont aussi celles qui font un lobbying soutenu auprès des décideurs publics. Or la force de ces ONG est financée par ces mêmes décideurs publics (et privés) qu'elles prétendent

Sí a la Vida otra América es posible



Jornadas de Resistencia Continental contra el ALCA 27 de octubre al 1 de noviembre, 2002 - Quito, Ecuador

« Oui à la vie. Une autre Amérique est possible », Campagne continentale contre la Zone de libre-échange des Amériques, 2002.



« Vers le IIIe Sommet des peuples des Amériques », Réseau québécois contre l'intégration continentale, 2005.



« Contre le capitalisme solidarité entre les peuples », Réseau No pasaran, France.

Il y a eu un débat récemment entre plusieurs organisations de femmes qui sont engagées autour des questions commerciales au sujet de la proposition d'une de nos partenaires du Nord : qui voulait notre soutien pour créer un comité, au niveau du Conseil général de l'OMC, qui s'occuperait des questions de genre. [...] J'ai répondu à cette "sœur" [...] , je lui ai dit : « Je refuse de donner ma caution à quelque chose qui va consister à donner plus de légitimité à l'OMC ». Cela serait juste comme ils ont fait avec les programmes d'ajustement structurels de la Banque mondiale : mettez les femmes là-dedans, mettez les questions de genre et vous serez politiquement corrects, on aura l'air gentil, etc. Je refuse de faire cela, cela ne m'intéresse pas qu'on intègre le problème des femmes et les questions de genre dans quelque chose qui est fondamentalement pervers.81 **Zo Randriamaro**, Réseau genre et réformes économiques en Afrique (GERA), Ghana.

influencer, ce qui pose un double problème : d'une part l'absence de rapport de force et, d'autre part, l'orientation des revendications selon le programme politique des décideurs. [Voir : Le financement : en toile de fond, un débat infini, p.52.]

Selon cette lecture, le processus d'ONGéisation des mouvements sociaux agit comme un filtre de sélection sur les revendications sociales. Seules les revendications jugées recevables, soit celles qui peuvent être satisfaites par les élites sans remettre en cause le système qui assure leur position de pouvoir, passent à travers ce filtre et accèdent aux espaces publics de débats et de décisions. Par exemple, le Parlement canadien peut se pencher sur la possibilité d'alléger la dette des pays les plus pauvres, mais il est improbable qu'il mène un débat sur la dette du Canada envers les pays où ses propres entreprises engrangent des profits au détriment des habitant-e-s et de leur environnement. 177

Certain-e-s intellectuel-le-s considèrent ainsi que la présence grandissante des ONG sur la place publique a pour effet de coopter la voix des mouvements sociaux de base. Pour Aziz Choudry et Dip Kapoor, professeurs canadiens, l'ONGéisation c'est avant tout « la façon dont les voix des mouvements de base sont souvent écrasées ou marginalisées dans le contexte du soi-disant "réseau alternatif de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG). " » ⁷⁸

Par ailleurs, les rencontres organisées entre les décideurs et les ONG permettent aux gouvernements d'ignorer les demandes des mouvements sociaux tout en se glorifiant d'être à « l'écoute de la société civile », de « consulter la population ».

Les Forums de politique générale de la société civile organisés conjointement par la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) en disent long sur cette stratégie. Selon le département de liaison avec la société civile de la BM et du FMI, le forum réalisé à Washington en octobre 2010 fut un réel succès : plus de « 400 représentants de la société civile venant de plus de 62 pays » participèrent à ce « dialogue de fond » (sic.)⁸⁰ Mais qui donc ces ONG représentent-elles ? Qui sont les acteur-trice-s de 62 pays qui croient en la pertinence d'établir un « dialogue de fond » avec ces institutions financières pour les aider à orienter leurs politiques néolibérales ? Les mobilisations massives aux quatre coins de la planète reflètent plutôt des mouvements sociaux qui exigent le démantèlement de ces institutions au service des intérêts privés des transnationales.

L'approche en termes de filtre de sélection, qui met en lumière non seulement le piège du financement mais également celui du lobbying, considère que le processus d'ONGéisation a pour effet de déradicaliser les revendications sociales et de mettre au premier plan les demandes réformistes qui favorisent la reproduction du système de pouvoir actuel.

Sur un terrain plus pratique, certain-e-s intellectuel-les et militant-e-s montrent du doigt le processus de cooptation des leaders sociaux par les ONG. Ces dernières recrutent en effet une grande partie de leur équipe salariée au sein des organisations de base en attirant souvent les « meilleurs éléments », soit ceux qui assument des rôles clés au sein des mouvements sociaux grâce à leur capacité d'organisation, de mobilisation ou grâce à l'analyse qu'ils développent. En intégrant le monde salarié des ONG, ces militant-e-s modifient leur discours pour qu'il corresponde davantage aux positions publiques défendues par leur nouvel employeur. En outre,

i Le Canada se présente d'ailleurs comme un leader international pour l'allègement et le « pardon » de la dette des pays les plus pauvres, comme en fait foi cette déclaration de Ralph Goodale en 2005, alors ministre des Finances : « La proposition canadienne donnera aux pays à faible revenu la possibilité d'investir dans l'avenir de leur peuple plutôt que de payer des dettes contractées dans le passé. [...] Nous pourrions enfin être à même d'apporter une solution permanente au problème de l'endettement des pays pauvres. »

le type de structure hiérarchique qu'adopte la majorité des ONG s'éloigne des pratiques développées à la base par les actrices de la résistance.

À l'heure actuelle, le courant principal de l'industrie du développement international est devenu un bourbier démocratique qui est souvent à contre-courant des modes d'être et de pensée féministes. Les [ONG] canadiennes fonctionnent dans l'ensemble comme des lieux très sexospécifiques qui témoignent d'une culture organisationnelle hiérarchique et technocratique à l'opposé des buts féministes de transformation sociale. Nous parlons d'une culture organisationnelle qui privilégie les hommes sur le plan des mentalités, du recrutement, des conditions de travail, des structures et des procédures.⁸² Sarah Hendriks, Conseillère Égalité entre les sexes et VIH/Sida, Plan Canada.

De plus, cet emploi-militance accapare généralement l'essentiel de leurs énergies, ce qui les amène à délaisser leurs anciennes organisations de base. Au Sud, certaines militantes n'hésitent pas à parler d'une réelle « fuite des cerveaux » qui a pour effet d'appauvrir les mouvements sociaux et de renforcer une nouvelle « élite des ONG ».

Enfin, le principal champ investi par les ONG est celui de l'administration de services qui devraient pourtant, selon ces mêmes ONG, être assumés par l'État. Or, la présence des ONG dans les services sociaux coïncide avec l'imposition des politiques néolibérales qui prônent la privatisation de ces derniers et la réduction du mandat social de l'État. Emprisonnées dans une « gestion de la pauvreté », les ONG pallient le désengagement de l'État et offrent aux populations locales des solutions temporaires à petite échelle, fragmentant ainsi les mobilisations de masse qui, elles, portent leurs revendications à l'échelle nationale et interpellent la responsabilité du gouvernement. C'est pourquoi l'entrée massive des ONG de développement dans les pays du Sud afin de gérer, ici un projet de microcrédit, là

L'ONGéisation de la politique menace de transformer la résistance en un emploi de 9 à 5, raisonnable et bien mis. Avec quelques privilèges en plus. La vraie résistance a de vraies conséquences. Et aucun salaire.⁸³ Arundhati Roy, militante et intellectuelle indienne.

Rester des militantes bénévoles ou faire de notre engagement social un emploi ? Une question qui a soulevé de nombreux débats au sein du PASC.

La rémunération de l'implication au sein du PASC fait craindre la concentration de l'information aux mains de la ou des employé-e-s, pouvant mener à la professionnalisation et à la hiérarchisation au sein du collectif, ainsi qu'au désengagement des membres non rémunéré-e-s, devenu-e-s simples bénévoles. On craint aussi la bureaucratisation et le déséquilibre entre le temps consacré à la recherche de fonds pour maintenir son emploi et le temps consacré à remplir la mission de l'organisme. Il s'agit donc de s'assurer que l'évolution du projet reste liée à des objectifs politiques et non aux fonds disponibles.

Cependant, pour vivre, les membres du PASC doivent travailler comme salariées au sein d'organismes communautaires ou ailleurs, et utiliser leur temps « de loisir » restant pour militer. Il découle de cette situation un manque de temps et d'énergie à consacrer au PASC, ainsi que la subordination de celui-ci aux différents projets de vie de ses membres. Avoir des employé-e-s permettrait alors de dégager du temps pour remplir la mission du PASC et lui assurer une certaine longévité.

En somme, l'emploi assurerait-il la pérennité du projet ou en pervertirait-il les objectifs?

À ce chapitre, une autre question de fond se pose: l'argent reçu pour un emploi militant est-il considéré comme un soutien financier aux militantes ? C'est-à-dire comme une somme à partager entre le plus grand nombre ou comme un salaire? Dans ce dernier cas, cela demanderait minimalement de tenter d'offrir de bonnes conditions de travail et d'éviter de participer à l'appauvrissement des militantes. C'est un débat qui a animé et anime encore les groupes communautaires au Québec. Pour certaines, les salaires y sont misérables puisqu'ils sont bien inférieurs à ceux des fonctionnaires; pour d'autres, la masse salariale pèse déraisonnablement lourd sur les budgets de fonctionnement, alors que les bénéficiaires de ces groupes vivent souvent sous le seuil de la pauvreté.



une école, a été interprétée par certain-e-s intellectuel-le-s critiques comme une offensive néolibérale visant à faciliter l'acceptation des programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI. Selon cette lecture, la multiplication des ONG du développement participe du Nouvel ordre mondial dominé par le consensus de Washington. [Voir: 2.3 Développement durable et néolibéralisme, p.47.]

2.3 L'aide publique au développement (APD)

Un instrument de la politique extérieure des États riches

On peut retracer l'origine des programmes d'aide internationale à la fin de la Seconde querre mondiale, avec la création des institutions financières internationales de Bretton Woods en 1944 (Banque mondiale et Fonds monétaire international) et le Plan Marshall pour la reconstruction de l'Europe en 1947. L'aide économique offerte par les États-Unis à l'Europe vise alors essentiellement à contrer le communisme et à asseoir l'hégémonie de cette nouvelle superpuissance. Dans le contexte de la querre froide, cette aide se veut un outil pour étendre les zones d'influence des deux grandes puissances. N'ayant pas donné lieu à des affrontements armés directs, la rivalité entre les États-Unis et l'URSS se joue, dès la fin des années 1940, sur le terrain de ce qu'on appela le Tiers Mondeⁱ, au moyen des programmes de développement. Rappelons que plusieurs pays africains acquièrent à ce moment leur indépendance; le retrait des États coloniaux s'accompagne d'une présence grandissante des organisations internationales et de programmes d'aide provenant de ces anciennes métropoles. L'APD est également un moyen d'accroître la puissance économique, notamment par l'accès aux ressources naturelles nécessaires au monde industriel, tel le pétrole, par la pénétration de nouveaux marchés de consommation et par l'investissement dans les nouvelles industries des économies dites émergentes. Le mariage entre les notions de sécurité nationale (envers un ennemi communiste) et de développement, encore présent aujourd'hui, se dessine alors.

Aide et contrôle politique

Les premières critiques adressées à l'aide internationale sont sans contredit celles qui dénoncent l'instrumentalisation de cette « aide » à des fins politiques. Par exemple, pour choisir les principaux pays bénéficiaires de l'aide bilatérale canadienne, trois critères sont établis dont celui qui évalue « leur conformité avec la politique étrangère du Canada » (ACDI, 2010).85 M. Severino, directeur général de l'Agence française de développement (AFD) et ancien haut fonctionnaire de la Banque mondiale, rappelle qu'il en a toujours été ainsi; l'aide internationale est avant tout un instrument de contrôle politique aux mains des pays riches :

Durant plus de trente ans, l'aide au développement a été essentiellement perçue par les maîtres politiques comme un instrument de maîtrise de la contagion communiste. [...] La politique n'est pas morte, et l'aide au développement demeure l'un des rares outils dont disposent les chancelleries et les palais présidentiels de la planète quand la stabilité internationale est

> L'aide publique au développement, légalement encadrée au Canada par la loi sur l'Aide officielle au développement est ainsi défini par le Centre de recherche sur le développement international (CRDI): L'objectif d'ensemble de l'aide canadienne au développement consiste à assurer un développement équitable et durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de contribuer à créer un monde plus sûr et plus prospère. L'aide au développement revêt un grand nombre de formes : bilatérale (de gouvernement à gouvernement), multilatérale (par exemple l'aide acheminée par l'entremise des programmes des Nations Unies et des institutions financières internationales), et l'aide consistant à soutenir, dans les pays en développement, les initiatives d'organisations non gouvernementales, d'établissements d'enseignement et du secteur privé canadiens.84

i Pendant cette période, le terme « Premier Monde » référait aux pays industrialisés du bloc de l'Ouest alors que le « Deuxième Monde » référait aux pays socialistes du bloc de l'Est. Le terme « Tiers Monde » désignait alors les pays « non alignés », d'où l'importance pour les deux puissances impérialistes de l'époque (l'URSS et les États-Unis) d'y étendre leur zones d'influence. Notons que de nos jours le terme « Quatrième Monde » est utilisé pour désigner les peuples autochtones, entendus comme « marginalisés des marginalisés ».

menacée. Il n'y a pas là matière à s'indigner, mais à nuancer une définition de l'aide par des objectifs économiques qui n'ont jamais constitué qu'une partie de son fondement. Régulièrement, les fonds publics sont engagés dans des États en développement pour 'contenir', 'stabiliser', voire 'acheter' des situations, des règlements politiques ou des populations. J.-M. Severino, directeur pour l'Europe centrale puis vice-président pour l'Asie, Banque mondiale (1996-2000.)

De l'endiguement du communisme à la lutte au terrorisme, « la sécurité et le développement sont inextricablement liés ».87 À la suite des attentats du 11 septembre 2001, les États et les institutions internationales se sont mis cette fois à souligner le lien possible entre sous-développement, pauvreté et terrorisme.

Le mandat de l'ACDI inclut en effet la nécessité de soutenir « les efforts internationaux en vue de réduire les menaces à la sécurité canadienne et internationale » ⁸⁹ et les opérations de l'agence sont appelées à s'intégrer au sein de la dite perspective des 3D : diplomatie, défense et développement. ⁹⁰ Bien que l'harmonisation des différents volets de la politique étrangère canadienne n'ait rien de surprenant, ce n'est qu'en 1995 que l'APD est officiellement intégrée à l'énoncé de mission de la politique étrangère du Canada ⁹¹, avec trois objectifs : (1) accroître la prospérité canadienne, (2) contribuer à un monde plus sécuritaire et (3) diffuser les valeurs canadiennes dans le monde.

L'énoncé de politique étrangère de 2005 identifie clairement le sous-développement en tant que menace pour la prospérité et la sécurité du Canada :

Notre incapacité à réaliser des progrès significatifs à la fois sur les plans politique, économique, social et environnemental dans le monde en développement compromettra à long terme la sécurité et la prospérité du Canada.⁹³

C'est ainsi que l'occupation militaire canadienne de Afghanistan devient synonyme de développement :

Tous les Canadiens peuvent être fiers de nos réalisations en Afghanistan, par exemple du fait que les fillettes afghanes puissent aller à l'école en toute sécurité, a déclaré la ministre Verner. Notre approche globale jumelant développement, diplomatie et défense aide les Afghans à stabiliser leur pays, à y faire régner la primauté du droit et à faire en sorte que plus jamais le pays ne serve de refuge aux terroristes.⁹⁴ *Communiqué de l'ACDI, 2006.*

Si les activités de reconstruction menées en Afghanistan par les entreprises canadiennes à but lucratif ou non participent d'une stratégie dite de stabilisation politique, elles s'alignent également sur la vision (capitaliste) de l'aide au développement qui vise à faciliter l'insertion de l'économie afghane au sein de l'économie mondiale :

C'est ainsi que l'agriculture afghane passe d'une agriculture de subsistance à un modèle agro-exportateur inséré dans l'économie globale. Pilotés par le secteur privé et des ONG financées par des agences internationales ou gouvernementales, ces projets ont

Le développement doit être la première ligne de défense d'un système de sécurité collective fondé sur la prévention. Lutter contre la pauvreté permettra non seulement de sauver des millions de vies humaines mais encore de donner aux États les movens de combattre le terrorisme, la criminalité organisée et la prolifération. Le développement renforce notre sécurité à tous.88 Nations **Unies,** Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, 2004.



Favianna Rodriguez, « Femmes de couleurs contre la guerre », 2001.

i La politique internationale du Québec reprend les mêmes objectifs, soit : renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois; favoriser la croissance et la prospérité du Québec; contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain. (Ministère des relations internationales du Québec. 2006. *Politique internationale du Québec : la force de l'action concertée.*)



« Combattez la peur. Combattez la détresse. Combattez le chaos. », publicité des forces armées canadiennes, 2011.

mené, entre autres, à la culture et à la production de cumin, de safran, de pommes, d'huiles essentielles variées, de fleurs et de fruits à haute valeur (l'eau de rose est le meilleur exemple). Quant à l'élevage, il est orienté en fonction de la production du cachemire destinée à l'exportation. ⁹⁵ Gabriel L'Écuyer, Chaire Nycole Turmel, UQAM.

Par ailleurs, le simple fait de canaliser toute l'aide internationale dite de reconstruction vers des entreprises étrangères et des ONG internationales mine les possibilités de développement national. Fort de cette analyse, Ramazan Bachardoust, ministre afghan en charge de la supervision des organisations humanitaires, annonçait en décembre 2004 vouloir interdire 1935 ONG accusées de « dilapider » les fonds de l'aide internationale. « Ces ONG ne coopèrent pas avec le gouvernement ou les autorités d'Afghanistan, elles ne remettent aucun bilan des résultats de leur travail [...] elles travaillent à leur propre profit ». Devant le tollé provoqué par ses déclarations, le ministre a du rendre sa démission. Selon lui, – et selon son prédécesseur Hâdji Mohammad Mohaqqeq – la communauté internationale a commis une grave erreur en confiant la reconstruction du pays aux ONG au lieu de la céder à des entreprises afghanes. « Les entreprises afghanes n'ont aucune chance d'obtenir un marché. Le jeu est faussé dès le départ avec la compétition entre des organisations humanitaires qui ne payent pas d'impôts et les entreprises internationales... »⁹⁶

Si les ONG ne sont pas étrangères aux critiques formulées à l'égard de l'instrumentalisation politique de l'APD, c'est que d'une part, elles gèrent une partie de celles-ciⁱ et que, d'autre part, elles sont souvent perçues par les dirigeants comme des « agentes d'exécution » de leur politique étrangère. [Voir: 2.4 Les OCI, p.50.]

Diplomatie, défense et développement

l'aide développement et la diplomatie semblent pas suffisants pour assurer la prospérité et la sécurité du Canada. Bien que le pays ne soit pas ouvertement en guerre, on apprend sur le site web des forces armées canadiennes chaque environ 8000 militaires des Forces canadiennes, soit à peu près le tiers de nos forces déployables, se préparent à une mission à l'étranger, y participent sur place ou en reviennent. »92

La notion de « développement »

[...] il nous faut lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration et de la croissance des régions sous-développées. [...] Leur vie économique est primitive et stationnaire. Leur pauvreté constitue un handicap et une menace, tant pour eux que pour les régions les plus prospères. [...] Je crois que nous devrions mettre à la disposition des peuples pacifiques les avantages de notre réserve de connaissances techniques afin de les aider à réaliser la vie meilleure à laquelle ils aspirent. Et, en collaboration avec d'autres nations, nous devrions encourager l'investissement de capitaux dans les régions où le développement fait défaut. [...] Une production plus grande est la clef de la prospérité et de la paix.⁹⁷ Discours d'investiture d'Harry Truman, président des États-Unis, le 20 janvier 1949.

Au-delà des critiques soulignant les intérêts politiques sous-jacents à l'APD, l'idée même de « développement » mérite d'être analysée. Le concept de développement fait son apparition dans l'imaginaire occidental au milieu du 20e siècle, notamment lors du discours d'investiture du président étasunien Harry S. Truman (1949). Celui-ci utilisa le terme « sous-développé », créant ainsi l'illusion d'un simple problème de retard dans l'achèvement d'un processus naturel :

i Au Québec, les OCI reçoivent une partie des fonds de l'APD par l'entremise des programmes du Ministère des relations internationales du Québec et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

le développement capitaliste. Les pays du Nord font alors la découverte de la pauvreté dans le monde, un trait essentiel attribué au Tiers Monde, alors conçu comme un bloc monolithique. La construction du discours du développement qui s'effectue à cette époque sera très efficace : concept fourre-tout, le développement (capitaliste) se pose comme unique solution aux divers maux de l'humanité.

Les critiques du développement sont nombreuses. Certaines attaquent la pensée dualiste d'un monde divisé entre « développés » et « sous-développés », pensée qui rappelle l'idéologie colonisatrice et son opposition entre peuples « civilisés » et « sauvages ».

D'autres critiques montrent du doigt la vision linéaire du développement calquée sur l'histoire des pays capitalistes (« évolution » d'une société dite traditionnelle à une société de consommation de masse en passant par le processus d'industrialisation). Les théoriciens de la dépendance y voient pour leur part une totale contradiction puisque les causes du « sous-développement » (pillage des ressources, termes inégaux de l'échange, endettement, etc.) sont attribuables au développement des puissances capitalistes. Selon cette lecture de l'économie mondiale, il ne saurait y avoir de développement sans sous-développement. Dans la même lignée, les adeptes de la décroissance mettent de l'avant les limites écologiques de la croissance infinie pour dénoncer l'idée selon laquelle l'ensemble de la population mondiale pourrait bénéficier de la société de consommation.

Les critiques les plus virulentes s'adressent aux politiques qui ont été mises en place par les États riches et les institutions internationales dans le but de « développer » les économies dites sous-développées. Plusieurs voix discordantes s'élèvent dans les pays du Sud pour dénoncer les politiques d'aide au développement qui maintiennent leurs économies dans un état de complète dépendance vis-à-vis des marchés internationaux dominés par les pays riches du Nord.

Développement durable et néolibéralisme

La crise de la dette des années 1980, dans les pays du Sud, ainsi que l'émergence des enjeux environnementaux sur la scène internationale ont contribué à forger un nouveau concept : le développement durable. En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies dépose le Rapport Bruntland, Notre avenir à tous. Le nouvel objectif du développement y est ainsi formulé : « satisfaire les besoins actuels sans compromettre les besoins des générations futures ». Ce rapport intervient alors que se met en place le Consensus de Washington (1989), point de départ des politiques néolibérales imposées à l'échelle mondiale au moyen des Programmes d'ajustement structurel (PAS) dans les pays du Sud et des plans d'austérité budgétaire dans les pays du Nord. Pour avoir droit aux prêts gérés par les institutions financières internationales (telles que la BM et le FMI), les pays du Sud sont tenus de respecter une série de mesures dont la dévaluation de la devise nationale, la promotion des exportations (aux dépens des cultures destinées au marché domestique), la libéralisation du commerce, la réduction des restrictions imposées aux investissements étrangers de même que la privatisation des entreprises publiques, des infrastructures et des services sociaux.101

Le concept de développement durable, qui préconise des projets à petite échelle menés par des acteurs de la dite société civile (petites et moyennes entreprises privées, coopératives, associations civiles, etc.) plutôt que des grands projets nationaux administrés par l'État, s'harmonise avec les nouvelles politiques néolibérales qui démantèlent le rôle social de l'État en prônant la privatisation des

Le sous-développement a ainsi commencé le 20 janvier 1949. Ce jour-là, 2 milliards de personnes sont devenues sous-développées. Au sens réel, à ce moment, elles ont cessé d'être ce qu'elles étaient. dans toute leur diversité, et ont été métamorphosées en un miroir inversé de l'autre réalité : un miroir qui les rabaisse et les renvoie en fin de queue, un miroir qui définit leur identité, qui est en fait celle d'une majorité diversifiée et hétérogène, simplement comme une minorité homogénéisée et limitée.98 **Gustavo Esteva**, intellectuel mexicain

Par son intitulé même, l'aide au développement réinstitue, sous les auspices de la solidarité, les catégories hiérarchiques héritées de ce passé [colonial]. Comment pourrait-il en être autrement. dès lors qu'est entérinée serait-ce pour les plus louables raisons - une opposition du type " développé/sousdéveloppé "? Les critères économiques qui définissent les " pays les moins avancés " comme les critères anthropologiques qui donnent à voir des " peuples attardés " appartiennent les uns et les autres au vocabulaire du dominant.99 Rony Brauman, ancien président de Médecins sans frontières.

Mieux vaut condamner un instrument de domination des peuples et d'affaiblissement des luttes d'émancipation que tenter de le réformer, alors que ceux qui le contrôlent ne se réforment pas. Le refus de cette forme d'aide est bien plus préjudiciable pour les bailleurs que pour les supposés bénéficiaires. 100 Ghazi Hidouci, ancien ministre algérien des finances (1989-1991).

programmes sociaux et le développement du secteur privé. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle le développement durable serait une alternative aux mesures néolibérales, les nouvelles politiques des institutions financières internationales adoptent les objectifs du développement durable en favorisant les projets locaux d'initiatives privées au détriment des politiques nationales de sécurité sociale. Le développement durable prend donc tout son sens à l'intérieur du discours néolibéral.

Certains avancent que ce concept, en dépit des bonnes intentions qu'il suscite parmi les ONG de la coopération internationale, a été habilement utilisé afin de maintenir l'idéologie du développement tout en y intégrant les nouvelles préoccupations écologiques, cooptant de ce fait les critiques adressées au modèle classique du développement (épuisement des ressources, échec des projets sur le long terme, lourdeur bureaucratique des projets à grande échelle, etc.). Comme le déclarait le PDG de Renault, Louis Schweitzer, dans le mensuel *Enjeux Les Echos* (décembre 2004) : « le développement durable n'est ni une utopie ni même une contestation, mais la condition de survie de l'économie de marché ». Dans son numéro spécial sur les « métiers d'avenir » (juillet 2004), le Magazine français *Capital*, décrit ainsi le métier de « Responsable du développement durable » :

Idéalistes, s'abstenir ! Le responsable du développement durable n'est pas là pour sauver la planète, mais pour faire en sorte que l'entreprise respecte les nouvelles normes de qualité et d'environnement. Et pour éviter les conflits sociaux ou les polémiques avec les consommateurs.

[Sur le sujet du développement durable, voir également : 2.5 Citoyenneté mondiale, p.62.]

L'aide au développement : durable pour qui ?

En Colombie, l'une des interventions de l'ACDI consistait à apporter des changements législatifs au code minier pour favoriser, entre autres, les pratiques de « développement durable » au sein de cette industrie. Par programme, l'agence poursuivait également l'objectif explicite de favoriser les investissements étrangers – précisément canadiens – dans le pays.

En collaboration avec le Ministère colombien des mines, l'Institut canadien de recherche en énergie (ICRE) a été mandatée pour participer à l'élaboration d'un nouveau code minier. Ce projet d'aide internationale a été réalisé grâce aux fonds accordés par l'ACDI et aux contributions de sponsors privés tels que les multinationales BP Canada Energy, Cargill, Chevron Canada, Conoco, Down Chemicals, Mobil, Shell, Total Fina ELF, UNOCAL, etc.

Après avoir tenté, sans succès, de faire adopter le nouveau code minier dans les années 1996-1998, la législation a finalement été approuvée en 2001 sous le nom de Loi 685. Pour rédiger ce nouveau code minier, le ICRE a embauché le cabinet Martinez-Cordoba et associés pour travailler sur la législation. Ce cabinet d'avocats représente plus de la moitié des compagnies minières canadiennes inscrites au registre national des entreprises d'exploitation minière.

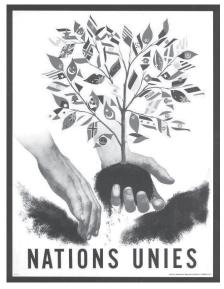
Les changements législatifs apportés au code minier rendent impossible l'exploitation minière artisanale sous prétexte que celle-ci ne répond pas aux standards de développement durable. Ironiquement, les mégaprojets d'extraction minière menés par les entreprises privées répondent aux standards de développement durable définis par ce nouveau cadre législatif. Sur le terrain, les familles minières pratiquant l'exploitation à petite échelle depuis des génération ont été chassées de leur territoire au profit de compagnies étrangères (dont plusieurs canadiennes) qui développent des exploitations à grande échelle.¹⁰³

Depuis l'an 2000, autant les agences nationales que les agences multilatérales fondent leur action sur le Sommet du millénaire, qui eut lieu cette année-là au siège des Nations Unies à New York et au cours duquel furent adoptés les huit Objectifs du millénaire à atteindre avant 2015. Forts de ces nouveaux objectifs, les pays riches ont révisé leurs politiques d'aide au développement pour qu'elles soient plus « efficaces » et mieux « ciblées ». Néanmoins, comme on l'a vu précédemment, les objectifs du millénaire se trouvent relégués derrière les priorités de sécurité et de prospérité des États du Nord.

Les compagnies financées par les programmes d'aide internationale des gouvernements voient en effet miroiter d'alléchantes perspectives de croissance économique dans le cadre des objectifs de développement, ainsi que le note Pierre Duhaime, dirigeant de la firme d'ingénierie québécoise SNC Lavalin, principal soustraitant pour les projets d'infrastructures mis sur pied par l'ACDI dans les pays du Sud: « Les besoins en infrastructures, surtout dans les pays émergents, seront une source de croissance phénoménale pour plusieurs années à venir »¹⁰⁴. Il en est tout autrement pour les pays les plus pauvres où les écarts de richesse ne cessent de se creuser après 50 ans de politiques de développement. Plusieurs soulignent la « faillite du développement » et la nécessité de nouveaux paradigmes. Supachai Panitchpakdi, secrétaire général de la CNUCEDⁱⁱⁱ, trace en effet un sombre tableau:

Les modèles traditionnels appliqués aux pays moins avancés – PMA [une croissance portée par le commerce] semblent n'avoir pas très bien fonctionné [...] au cours de ces 30-40 dernières années, le nombre de PMA a doublé [passant de 25 en 1971 à 49 aujourd'hui] ce qui montre bien que la situation s'est détériorée. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté a de même doublé depuis les années 80.¹⁰⁵

Bref, plus de 50 ans après les déclarations incendiaires de Frantz Fanon, force est de constater que les mécanismes de domination dans un monde postcolonial, loin de s'être estompés, se sont plutôt sophistiqués au sein du nouvel ordre mondial. Malgré (ou grâce à ?) un demi-siècle de politiques d'aide internationale en faveur du développement, les inégalités économiques se creusent entre les régions du Nord et du Sud et les pays pauvres sont plus que jamais soumis aux diktats des institutions financières internationales contrôlées par les puissances occidentales, lesquelles poursuivent la colonisation des territoires, des populations, des cultures, voire des idées.



Henri Eveleigh, Nations Unies, 1947.

15 ans après l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la fameuse Déclaration sur le droit au développement, [1986] - enfant puîné de trente années d'efforts des pavs fraîchement décolonisés pour rééquilibrer le monde, mettre fin à l'impérialisme et promouvoir un autre développement -, la promotion sans retenue du " commerce international en tant que moteur du développement " dans divers documents phares de l'Assemblée générale des Nations Unies (...) ne conduit-elle pas au triste constat qu'une majorité de gouvernements de ses États membres, aussi bien que l'appareil de l'Organisation lui-même ont aujourd'hui fait leurs les intérêts des sociétés transnationales, reléguant au deuxième plan toute autre considération ? 102

i Les huit Objectifs du millénaire pour le développement : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, préserver l'environnement, et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

ii Dans le cadre de son plan d'action sur l'efficacité de l'aide, le gouvernement du Canada a annoncé en 2009 qu'il concentrera 80 % de ses ressources bilatérales dans 20 pays ciblés.

iii Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Créée en 1964, « la CNUCED vise à intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale de façon à favoriser leur essor. »

2. 4 Les organismes de coopération internationale

Les OCI au Québec

Il y a environ 160 000 ONG au Canada, ce qui équivaut à l'un des plus hauts ratios par habitant parmi les pays du Nord; parmi elles, on compte au moins 500 organismes dédiés à la coopération internationale. Les ONG représentent 7 % de l'économie canadienne. La croissance des ONG (incluant les OCI) a été fulgurante depuis la seconde moitié du siècle dernier.

Comme le note Louis Favreau, sociologue québécois et organisateur communautaire, dans les années 1950 et 1960, les premiers groupes québécois de solidarité internationale sont « principalement de filiation religieuse, [ils] offrent des services à des communautés locales du Sud pour leur venir en aide. La philosophie de ces organisations était inspirée des préoccupations humanitaires de l'époque. Dans ce contexte, leur intervention était plutôt conçue comme une mission évangélisatrice. »¹⁰⁸ Ces premières ONG œuvrant à l'international se consacraient d'abord au secours humanitaire d'urgence et à l'assistance matérielle.

Le domaine de la coopération internationale connaît ensuite une forte expansion dans les années 1960 et 1970. Dominique Caouette, coordonnateur du REDTACⁱ, identifie deux facteurs expliquant ce phénomène : la mise en place de ressources financières stables et récurrentes par l'État canadien, culminant par la création de l'ACDI en 1968, ainsi que le retour de coopérant-e-s laïques et religieux de l'étranger qui souhaitent poursuivre leur implication.¹⁰⁹

À partir des années 1970, un processus de sécularisation des ONG s'entame parallèlement à une diversification de leurs activités. Ces dernières s'orienteront dorénavant davantage vers :

- (1) la poursuite de projets de développement;
- (2) la coopération pour l'empowerment des populations du Sud;
- (3) l'envoi de coopérant-e-s.

Comme le rappelle Guy Lafleur, ancien président de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), l'appellation OCI réfère dans son histoire à une certaine prise de position : vers le milieu des années 1980, « il n'y avait rien à faire avec le gouvernement ni avec l'ACDI. On pouvait le dénoncer, mais il n'était pas question de dialoguer ou de collaborer avec lui et encore moins d'avancer des propositions de rechange. L'important, c'était d'utiliser toute l'énergie disponible pour soutenir au maximum les organisations populaires les plus dynamiques au Sud, d'éduquer et de mobiliser la solidarité locale ».¹¹⁰

Néanmoins, pour Favreau, malgré les changements à la mission des ONG, la « logique de la compassion », qui réduit les populations du Sud à des bénéficiaires de l'aide d'urgence, est toujours présente, entre autres dans « le modèle humanitaire américain et canadien de CARE, de Save the Children ou de Vision mondiale ». Plusieurs des plus grosses ONG internationales (Oxfam, Vision mondiale, Médecins sans frontières, Croix-Rouge, etc.), qui œuvrent dans le domaine de l'humanitaire, ont d'ailleurs une filiale au Canada.

Aujourd'hui, au Québec, en plus des organisations regroupées au sein de l'AQOCI, créée en 1976, d'autres associations d'intérêts divers participent à ce mouvement : des centrales syndicales (CSN, FTQ) et des syndicats particulièrement actifs

> Organisme de coopération internationle (OCI)

Tout organisme à but non lucratif dont le siège social est situé au Québec ou dont le bureau québécois dispose d'une autonomie de sélection, de gestion et de réalisation de projets d'intervention dans les pays moins favorisés, et dont la mission première, telle que définie aux lettres patentes, est orientée vers la solidarité et le développement international.

Ministère des relations internationales du Québec



« Soirée de Solidarité Québec-Chili-Amérique Latine », Comité Québec-Chili, 1979

i Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective, à Montréal. [En ligne] redtac.org

en solidarité internationale (syndicats des Métallos, des Postes, TCA, etc.), des fondations privées, le mouvement des coopératives (le Mouvement Desjardins), et d'autres associations d'intérêts corporatistes ayant un volet international (l'Union des producteurs agricoles par exemple), etc.

Les ONG qui ne sont pas liées à des compagnies ou à des fondations privées sont pour leur part très dépendantes des fonds gouvernementaux, comme le déplore l'AQOCI :

Au total, les ONG canadiennes demeurent passablement dépendantes des fonds publics fédéraux. Cette situation limite leurs possibilités d'action et elle les pousse à s'aligner sur des priorités (égalité entre les sexes, etc.) et des méthodologies (gestion axée sur les résultats, par exemple) qui, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, sont souvent fixées unilatéralement par l'ACDI dans une conjoncture où cette agence se montre de plus en plus soucieuse de la "cohérence" et de l'"efficacité" de l'aide canadienne. Les ONG qui dépendent trop fortement de



Semaine contre l'Apartheid israélien, 2011.

Palestine: couper le soutien international

KAIROS, Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice, est une ONG canadienne née en 2001 d'un regroupement d'Églises et d'organisations religieuses œuvrant pour la justice sociale et la promotion des droits humains.¹¹⁹ La coalition s'est vu coupé son financement de la part de l'ACDI en 2009 (en 2008, 39 % de son budget était fourni par l'ACDI):

Une explication plus révélatrice des coupures se dégage des propos émis par Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, lors d'un discours au Forum mondial pour la lutte contre l'antisémitisme à Jérusalem le 16 décembre [2009]. Dans son allocution, M. Kenney a affirmé : « Nous avons élaboré et mis en œuvre une approche de tolérance zéro face à l'antisémitisme. [...] Nous avons coupé les subventions aux organisations comme KAIROS qui, tout récemment, a adopté un rôle de chef de file dans le boycott. » [...] En fait, KAIROS n'a pas pris position en faveur de la campagne internationale de boycott, de désinvestissement et de sanctions (BDS) qui a pris de l'ampleur au Canada et ailleurs en Occident. [...] Plusieurs sont d'avis que le gouvernement s'est mépris au sujet de KAIROS (l'ONG canadienne), la confondant avec un document émis par un groupe de chrétiens palestiniens intitulé « The Kairos Palestine Document » lequel promulguait la mise en place d'un « système de sanctions économiques et de boycott contre Israël. [...] Si KAIROS prenait position en faveur du mouvement BDS ou des droits des Palestiniens, cela devrait-il poser problème ? ¹²⁰ Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (2010).

Une lecture politique des restrictions budgétaires subies par KAIROSⁱ nous amène à nous interroger sur la position du Canada face à l'apartheid israélien ¹²¹, mais également à nous demander quelles sont les possibilités d'action des ONG qui dépendent du financement gouvernemental lorsqu'il est question pour elles de s'impliquer dans des pays « politiquement sensibles ». Au Québec, à la demande de l'ACDI, l'organisme Alternatives ¹²² a ainsi accepté de mettre fin à « un partenariat vieux de quinze ans avec le *Teacher's Creativity Center*, un organisme voué à l'éducation en Palestine, car il présentait " un risque d'échec élevé ". » ¹²³

Dans la dernière décennie, le mouvement pour la décolonisation de la Palestine a pris de l'ampleur en amenant différentes organisations à reconnaître publiquement la situation d'apartheid qui prévaut en Israël. La campagne Boycott, désinvestissement et sanction ¹²⁴, lancée en 2005 à l'initiative d'organisations palestiniennes, est devenue en sept ans un mouvement international reconnu. La Semaine contre l'apartheid israélien ¹²⁵ se déroule au mois de mars dans maintenant plus de 40 villes dont Montréal.

i Il semblerait que la décision de couper les vivres à Kairos soit venue directement de la Ministre de la coopération internationale, Bev Oda (Voir: Buzzetti, Hélène. 2011. « Bev Oda avoue être intervenue pour bloquer le financement du groupe Kairos ». Le Devoir, 15 février).

Financement : en toile de fond, un débat infini

Lorsque l'AQOCI se forme en 1976 pour coordonner les efforts des OCI québécoises, les organisations membres revendiquent non seulement une partie des fonds gouvernementaux destinés à l'aide publique au développement, mais également une gestion autonome de ces fonds. Dans l'esprit des protagonistes, cette stratégie permettrait aux OCI d'accéder au financement public selon les priorités et critères qu'eux-mêmes établiraient (grâce à leur concertation au sein de l'AQOCI) et non plus selon le programme ou la ligne d'action de la politique étrangère canadienne. De la même façon, dans les années 1980, la Coalition des organismes communautaires du Québec se donne comme mandat de faire respecter, par l'État québécois, l'autonomie du mouvement communautaire et la nécessité d'un financement adéquat. Qu'il soit question des OCI ou des organismes communautaires, ces réseaux institutionnels participent d'une même vision quant au financement public : les acteurs collectifs qui œuvrent pour le bien commun ne doivent pas quémander une aide financière à l'État ; ils y ont droit. Deux lectures politiques, quelque peu différentes, justifient cette position face au gouvernement.

La lecture libérale met de l'avant le caractère démocratique d'une telle démarche. Selon cette approche, les États de droit doivent financer les groupes qui critiquent les politiques gouvernementales, voire l'opposition politique, pour s'assurer qu'une pluralité d'opinions est représentée sur la scène publique. De son côté, l'approche social-démocrate mise sur la mission de redistribution des richesses de l'État-providence. Les fonds publics qui proviennent de la poche des contribuables doivent être redistribués dans le cadre national, mais également au-delà des frontières (au moyen de l'APD), afin de pallier les inégalités sociales provoquées par le système économique actuel. Puisque les organisations citoyennes (tant les OCI que les groupes communautaires) représentent des secteurs défavorisés de la population ou s'adressent à eux, elles sont des acteurs clés pour mener à bien la mission de redistribution des richesses. Ces deux approches préconisent généralement une stratégie basée sur la concertation avec les décideurs publics afin de participer à l'élaboration des politiques gouvernementales.

Loin de faire consensus, ces positions s'opposent à celles qui relèvent d'une stratégie de confrontation

et qui mettent en doute la possibilité de préserver l'autonomie des mouvements sociaux vis-à-vis de l'État lorsque celui-ci est leur principal bailleur de fonds. Forte d'une analyse selon laquelle le pouvoir ne cède rien sans s'y voir obligé, l'approche dite autonome invite les organisations sociales à créer un rapport de force par rapport à l'État. Selon cette stratégie, le financement étatique est nécessairement le talon d'Achille de ces organisations puisqu'il les force à devoir plaire au pouvoir afin d'assurer leur survie. Encore une fois, différentes positions cohabitent au sein de cette approche.

Bien que méfiantes face au piège du financement public, plusieurs organisations acceptent certaines subventions en considérant qu'il vaut mieux récupérer cet argent que de le laisser aux mains du gouvernement qui le redistribuera nécessairement aux plus nantis (crédits d'impôts aux entreprises, subventions aux grandes industries, mise en place de politiques néolibérales, etc.). Ces organisations établissent généralement des critères pour l'acceptation ou non de subventions et ce, afin de réduire l'impact du financement gouvernemental. Par exemple, elles peuvent refuser tout financement qui leur impose des conditions ou qui implique un droit de regard du gouvernement sur leurs activités. D'autres acceptent uniquement le financement destiné à leur mission de base tel qu'elle est formulée par leurs membres mais refusent un financement par projet qui incite à se plier aux priorités établies par les politiques gouvernementales. Enfin, quelques organisations font le choix politique de ne recevoir aucun financement de source gouvernementale afin de se prémunir contre les risques de cooptation et de bureaucratisation de l'action sociale. Puisque ces mêmes organisations refusent généralement d'être financées par des entreprises privées, leurs sources de financement sont donc des plus précaires et une grande partie de leurs efforts est engloutie dans des activités d'autofinancement sollicitant les membres et sympathisant-e-s. À ce propos, leurs détracteur-trice-s font remarquer qu'il peut être aussi pernicieux pour l'autonomie de l'action sociale de retourner aux temps où les œuvres de bienfaisance devaient compter sur la charité des honnêtes gens. Bref, d'hier à aujourd'hui, le thème du financement reste un débat épineux où s'affrontent des visions très différentes de l'action sociale.

l'ACDI risquent presque fatalement d'être instrumentalisées par celle-ci.¹¹²

Ainsi, l'ACDI considère que les ONG ont comme mandat de l'aider à réaliser sa mission. Afin d'être financés par l'agence gouvernementale, les organismes doivent s'aligner sur ses méthodes de gestion et sur ses objectifs politiques. Comme le note Caouette:

[...] à partir de la seconde moitié des années 1990, l'ACDI impose des dispositifs de plus en plus contraignants quant à la façon dont les ONG doivent présenter leurs résultats. Selon Brian K. Murphy, ce mode de gestion est réductionniste car il impose une linéarité à l'action des ONG et constitue l'expression d'une approche technocratique et mécanistique... ¹¹³

Au Canada, « l'ACDI a choisi de financer les ONG qui étaient disposées à mettre en place des projets directement en lien avec les nouvelles politiques et priorités identifiées dans cet énoncé de politiques extérieures. »¹¹⁴ Situation paradoxale s'il en est une, puisque ces mêmes ONG sont censées être en même temps les garantes et les critiques de la politique extérieure de l'État. Étant pour la majorité dépendantes de l'État pour leur survie, elles ont intérêt à se montrer très prudentes dans leurs déclarations et à adopter une attitude publique conciliante face au gouvernement, au risque de se voir couper leur principale source de revenus.¹¹⁵

L'exemple de SUCO ¹¹⁶ illustre bien l'histoire des ONG de coopération internationale au Canada. Créé en 1961, le Service universitaire canadien outre-mer (CUSO/SUCO) se voulait une association nationale destinée à coordonner les projets de coopération internationale des étudiant-e-s universitaires canadien-ne-s. À ses débuts, l'organisme relevait d'une éthique chrétienne, dans laquelle les volontaires étaient strictement des « aidant-e-s ». Puis, à compter des années 1970, à la suite d'une réflexion sur les causes du sous-développement, cette OCI développe une éthique solidaire qui se concrétise par la mise en place de programmes d'éducation et de sensibilisation du public, ainsi que par la création d'alliances avec les mouvements populaires canadiens. De vives tensions politiques au sein de l'organisation provoquent, en 1981, sa scission en deux entités distinctes : le CUSO et le SUCO. Mentionnons que le SUCO a subi de plein fouet les conséquences de ses



« Prenez votre café, occupez-vous pas du reste. »

Développement et paix, Oxfam, Fédération des rallyes du Tiers-Monde, SUCO (par Roméo Bouchard, Jean Gladu), 1975.

Conscient que toutes les sources de financement engendrent leur lot de contradictions, le PASC fonctionne avec un budget plus que minimal, soit d'environ 4000 \$ par année en moyenne. Ces fonds proviennent essentiellement de dons, d'autofinancement et de subventions d'ONG ayant de plus gros budgets. Ainsi, même si le PASC refuse toute collaboration avec l'ACDI, il reçoit des fonds d'ONG elles-mêmes financées par l'ACDI.

La ligne directrice qui oriente le financement du PASC est de refuser toute condition qui serait liée aux fonds. En ne faisant pas appel au financement de la mission de base des OCI fourni par le ministère des Relations internationales du Québec, le PASC prétend rester indépendant. Cependant, il a mis sur pied le projet « Notre solidarité: un territoire à décoloniser », grâce au financement du Ministère de l'éducation des loisirs et des sports. Ce projet, qui a permis d'écrire ces lignes, a cependant créé de vifs débats : certaines membres soulignaient qu'il nous demanderait beaucoup de temps de travail et que, bien que le sujet soit très intéressant, nous ne lui aurions sans doute pas donné la priorité s'il n'avait pas été financé. Doit-on en conclure qu'en refusant le financement de la mission de base, nous détournons la mission du PASC (ou du moins de ses objectifs et de son plan de travail) au profit de projets susceptibles d'être financés ?







Carrefour international, 1981.

positions politiques jugées trop militantes par l'ACDI qui, alors qu'elle lui fournissait plus de 80 % de son budget, lui coupe tout financement en 1983. 117

Au moment de la cessation de financement par l'ACDI, le SUCO, à tort ou à raison, était toujours perçu comme un organisme militant, politiquement engagé et orienté. En coupant le financement du SUCO et en favorisant le transfert des volontaires à d'autres organisations, on peut discerner l'intention de l'ACDI : s'assurer que le volontariat soutenu par le financement gouvernemental corresponde à la définition qu'en faisait l'ACDI, c'est à-dire une pratique internationale formatrice pour les jeunes Canadiens et favorable au soutien de l'aide publique canadienne au développement. L'ACDI s'est ainsi imposée dans les affaires d'une ONG, [...] pour proscrire une orientation militante et critique...¹¹⁸ *Martin Desmeules, historien québécois.*

Les OCI et les ONG, des acteurs politiques

Bien que plusieurs ONG adoptent un discours peu revendicateurⁱ, il ne faut pas perdre de vue que les ONG sont des acteurs politiques qui évoluent au sein de la place publique. Qu'il soit question de pressions, de lobbying, de mobilisations, de documentation, etc., elles entendent sensibiliser ou dénoncer et ainsi orienter les décisions publiques. Mais en faveur de quoi ? Si leurs missions cadrent dans ce qui est nommé aujourd'hui « coopération internationale », les OCI se mobilisent autour d'enjeux diversifiés : droits humains, environnement, lutte à la pauvreté, éradication de la violence envers les femmes, accès aux technologies de l'information, souveraineté alimentaire, etc., et leurs revendications peuvent diverger. Leurs approches sont par ailleurs différentes : certains organismes mettent de l'avant l'action charitable ou prônent l'intervention humanitaire alors que d'autres se rallient autour du concept de développement ou encore se revendiquent de l'internationalisme ou de l'altermondialisme, et certains conjuguent plusieurs de ces approches.



Le PASC est parvenu avec le temps à se faire reconnaître comme interlocuteur crédible au Canada sur les questions d'actualités politiques et sociales et de droits humains en Colombie.

Toutefois, lorsque le PASC fait appel à l'intervention du ministère des Affaires étrangères, en cas de menace directe à ses équipes d'accompagnement ou à ses partenaires en Colombie, il cherche systématiquement l'appui d'organisations (ONG et syndicats) disposant d'un plus grand poids politique auprès des décideurs publics.

Le PASC met ainsi de l'avant une stratégie d'action complémentaire, où la spécificité de chaque organisme est mise à profit. Nous avons une bonne expérience en travail sur le terrain et des contacts avec des mouvements de base, et nous nous allions avec des organisations plus anciennes qui ont notamment une expertise en lobbying, afin de mener un travail de solidarité internationale.



i Par « discours peu revendicateur » nous entendons : « Les actions de développement durable doivent être entreprises dans un souci d'équité [...] et de solidarité sociales [...], des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental. » Ou encore « la lutte contre la pauvreté constitue la toute première urgence en matière de solidarité ». Il s'agit d'extraits choisis de la Loi sur le développement durable (2005) et de la Politique internationale du Québec (2006). À notre sens, si le discours d'une organisation est semblable à celui énoncé par son gouvernement, il n'est pas revendicateur, il poursuit plutôt d'autres objectifs, tels que la sensibilisation du public.

La légitimité des ONG

Plusieurs auteurs, de droite comme de gauche, critiquent la légitimité des ONG à influencer les décisions politiques puisque, à la différence des grandes organisations corporatistes (syndicats, associations étudiantes, regroupement d'organisations communautaires, etc.) ou des mouvements sociaux, elles ne représentent aucun secteur de la population. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des OCI, qui ne peuvent généralement pas justifier leur intervention sur la place publique ou leur financement étatique ni par le nombre de membres qu'ils représentent ni par la réponse à des besoins spécifiques d'un secteur de la population canadienne.

Le Forum international sur la société civile et l'efficacité de l'aide (Gatineau, 2008)ⁱ, auquel participaient tant des ONG du Sud comme du Nord que des hauts fonctionnaires des pays donateurs et des institutions internationales, offre un bon exemple de ce débat.

Les participant-e-s du Forum « ont soulevé des questions concernant la légitimité des OSC [Organisation de la société civile], leur représentativité et leur inclusivité. [...] Les sceptiques mettaient en doute le droit des OSC de formuler des critiques à l'égard des politiques publiques puisqu'il ne s'agit pas d'organisations élues et qu'elles ne peuvent donc pas représenter la société et défendre ses intérêts. [...] Les gouvernements du Sud pourraient [en outre] douter de l'autonomie des OSC et les considérer comme fortement tributaires des ressources et de la sympathie des donateurs et de leurs homologues du Nord. [...] Pour leur part, les OSC ont soutenu [...] que leur présence dans le domaine public est fondée sur leur crédibilité [qui] repose sur leur expertise, leur expérience sur le terrain, la cohérence de leur analyse et leurs valeurs. » 126

Pour rallier les points de vue divergents, la conclusion suivante est présentée dans le Rapport final du Forum :

Les OSC ne sont pas représentatives – elles tirent leur légitimité de la manière dont elles représentent les intérêts et les valeurs des personnes et groupes concernés, et de leur expertise et leur



Chapitre montréalais de la Confédération des étudiants iraniens, 1977.



Peu après sa formation, un vif débat eut lieu au sein du PASC à savoir si on se dotait ou non d'une existence légale, en enregistrant le groupe comme organisme à but non lucratif. Plusieurs membres du collectif craignaient de bureaucratiser leur action militante en s'intégrant dans les paramètres institutionnels.

Le PASC obtint pourtant ses lettres patentes en 2004, la majorité des membres s'étant soumis à l'argument suivant : afin d'avoir plus de poids politique auprès des autorités colombiennes et canadiennes, nous devions avoir une existence légale reconnue par l'État. Quelques années plus tard, nous reconnaissons que notre statut officiel nous a servies, tout en avouant qu'une partie de notre travail est maintenant consacrée à des obligations administratives (déclaration annuelle, déclaration de revenus, comptabilité, etc.).



i Ce forum consultatif se déroulait en préparation du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de l'OCDE tenu à Accra, Ghana, en 2008. Plus de deux cents participant-e-s venant de 66 pays se sont présenté-e-s à Gatineau. Ces derniers-ère-s provenaient des organismes donateurs multilatéraux, des gouvernements de pays en développement ainsi que des ONG du Nord et des ONG du Sud (OSC selon le langage utilisé par l'OCDE).

crédibilité. [...] La légitimité d'une OSC ne vient pas d'une vaste représentativité; par conséquent, elle défend nécessairement un ensemble limité d'intérêts. Elle mérite sa légitimité et sa crédibilité auprès de la société, et de ses propres membres, grâce à l'intégrité et à la qualité de la défense des intérêts et des idées de ses membres dans le domaine public.¹²⁷

Fortes de ces constats, nous proposons de considérer quatre outils par lesquels les ONG construisent leur légitimité : (1) la légalité, (2) l'utilité publique, (3) la supériorité morale et (4) l'expertise.

Par la légalité

Si les ONG sont davantage admises au sein des cercles de décisions que ne le sont les mouvements sociaux, c'est qu'elles respectent généralement les règles du jeu établies par le pouvoir en place et ne représentent donc pas de menace directe pour celui-ci. La majorité des ONG mène leurs actions selon différents programmes (financement, enregistrement) et mécanismes (audience publique, recours légaux) établis par l'État pour gérer le mécontentement social et préserver la distribution actuelle du pouvoir.

Par ailleurs, les ONG utilisent généralement le langage gouvernemental pour élaborer leur discours. Qu'il soit question de lutte à la pauvreté, de développement durable, de droits humains, d'équité ou de solidarité sociale, ces termes sont ceux qu'utilisent aujourd'hui les différents ministères pour présenter leur mandat ou les député-e-s pour justifier leurs projets de loi. Selon les points de vue, ce phénomène de rapprochement linguistique est attribuable soit à la récupération du vocabulaire par l'État, soit à l'assimilation du discours étatique par les ONG. De même, pour les ONG, les traités internationaux en matière de droits humains et de droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (DESC) sont particulièrement importants et ils sont souvent cités comme textes fondateurs légitimant leur action. En effet, une grande partie des demandes des ONG visent à faire appliquer le droit international, les constitutions et autres chartes de droits, en appelant par exemple tel État à ratifier ou respecter telle convention internationale.

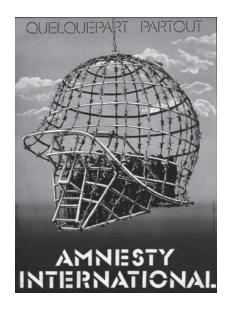
Par l'utilité publique

Dans un État de droit, le gouvernement a « des devoirs envers ses citoyen-ne-s ». À ce titre, plusieurs ONG conçoivent que leur rôle est de s'assurer que l'État remplisse ses devoirs auprès des citoyen-ne-s (respect de la Constitution ou de la Charte des droits et libertés), mais également vis-à-vis de la communauté internationale (respect des conventions signées). Une telle approche est perceptible, par exemple, dans les plaidoyers demandant que l'APD du Canada soit conditionnelle au respect des droits humains par le pays récipiendaire. Certaines ONG effectuent également des pressions pour l'inclusion de clauses de droits humains dans les traités de

libre-échange négociés par le Canada ou encore mobilisent l'opinion publique en faveur d'un projet de loi qui définirait la responsabilité des entreprises canadiennes investissant à l'étranger. Plusieurs OCI ont par exemple participé à promouvoir le projet de loi C-300 sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement. Dutre les mandats de surveillance adoptés généralement par les ONG de défenses des droits, les actions en termes d'assistance aux populations du Sud (aide humanitaire et projet de développement) suggèrent qu'elles jouent un rôle destiné à pallier les lacunes des politiques gouvernementales.

L'ACDI a par ailleurs recours à ce mandat « d'utilité publique » lorsqu'elle propose que les ONG mènent des actions complémentaires à l'action gouvernementale, comme le souligne l'AQOCI: « L'ACDI parle de "partenariat". En pratique, elle tend à traiter les ONG comme des "agences d'exécution", un rôle que ces dernières acceptent difficilement. » ¹²⁹ Pour l'ACDI, l'une des missions des ONG est ainsi de mobiliser le public canadien autour des concepts de citoyenneté et de civisme. À ce sujet, l'AQOCI note également :

Depuis 1999, l'ACDI applique une stratégie d'engagement du public axée sur la promotion de la coopération internationale canadienne. Les ONG demeurent des partenaires incontournables, notamment du fait de leur crédibilité auprès du grand public et de leur engagement à alimenter le débat démocratique au Canada sur le développement international et l'élimination de la pauvreté dans le monde. En théorie, elles ne peuvent critiquer ouvertement les politiques canadiennes dans le cadre de cette stratégie. Quoi qu'il en soit, elles ont toute latitude pour sensibiliser la population aux causes du sous-développement et de la pauvreté dans le monde et pour promouvoir une citoyenneté mondiale.¹³⁰



Alain Le Quernec, Amnistie internationale, circa 1978.

Par la supériorité morale

Autant le langage utilisé par les ONG que leur mandat de sensibilisation du public donnent aux ONG un rôle de gardiennes et de promotrices des « bonnes valeurs ». Le discours porté par les ONG se fonde en effet sur des valeurs humanistes et altruistes qui appellent les gens à s'éloigner des intérêts égoïstes et à se préoccuper plutôt de l'avancement de l'humanité. C'est donc une position hautement morale :

Les mouvements du Sud font appel aux outils de droits humains sur le plan international tant pour leur protection que pour la diffusion de leurs revendications. Le PASC est donc devenu un défenseur de droits humains souhaitant démasquer les intérêts économiques et politiques qui sont derrière les violations de droits humains. Nous considérons le respect des droits comme un moyen pour appuyer les luttes des mouvements sociaux et non comme une fin.

Demander à l'État colombien d'assurer le respect des droits peut évacuer le caractère systémique des violations de droits humains et contribuer à faire croire qu'il ne s'agit là que de cas isolés, d'abus de pouvoir ou de dommages collatéraux. Or il est clair pour nous que ces violations massives des droits sont les symptômes de la stratégie déployée par l'État colombien. Nos partenaires parlent d'une politique de « terrorisme d'État » . Par ailleurs, il peut paraître contradictoire d'utiliser les mécanismes mis en place par les États alors que nous dénonçons les États colombien et canadien. Toutefois, pour le PASC, la défense de droits permet de mettre en évidence les contradictions de l'État entre son discours, ses chartes et ses actes.







Page couverture du magazine *L'Étudiant*, guide sur les métiers de l'humanitaire et de la solidarité, 2007.

les ONG représenteraient les aspirations de la société civileⁱ pour un monde meilleur, un monde de paix, d'équité, de justice, de solidarité... En fait foi cette conclusion des États généraux québécois sur la coopération et la solidarité internationales, ayant eu lieu en 2006 :

Responsable aussi du monde, la société civile veut apporter sa contribution spécifique à la construction de cet autre monde possible et de plus en plus nécessaire. Comme membres de cette société civile, nous y apportons une expertise, une diversité et une préoccupation pour le bien commun qui sont irremplaçables. Et notre force nous vient autant de notre engagement et de notre capacité de mobilisation que de notre volonté de concertation et de nos acquis sur le terrain. C'est cette richesse que nous voulons ensemble mettre à profit parce que nous sommes responsables aussi du monde. 131

Par l'expertise

La citation précédente met également en lumière le fait que les ONG revendiquent une voix sur la place publique en raison de l'expertise qu'elles possèdent dans leur domaine d'action. Pour ce faire, elles doivent montrer que leur démarche est désintéressée et scientifiquement rigoureuse (c'est le bien commun qui les guide et non des intérêts particuliers). Ainsi, les ONG se présentent comme les autorités en matière de développement et de lutte à la pauvreté, et cette expertise leur donne le crédit nécessaire pour parler au nom des populations du Sud et pour exprimer ce qui est bon pour elles.

Outre la présence de professionnel-le-s comme employé-e-s des ONG, notons le phénomène des récent-e-s diplômé-e-s appelé-e-s à partager leurs nouvelles connaissances avec les populations du Sud, tout en se dotant d'un complément à leur formation au moyen d'un stage à l'étranger. Comme le mentionne le programme Québec sans frontières dans sa promotion, les stages à l'étranger offrent « Une expérience personnelle qui peut contribuer à ton positionnement professionnel ».¹³² [Voir : Qui aide qui?, p.80.]

Ce qu'on appelle la coopération technique constitue une part importante de l'aide au développement. L'idée de fournir une aide technique aux pays bénéficiaires de l'aide afin de réaliser des projets de développement implique la croyance selon laquelle la population locale ne possèderait pas les compétences nécessaires pour



La critique de la légitimité pourrait s'adresser non seulement aux ONG, mais à tous les groupes qui militent en fonction de leur analyse et de leurs objectifs politiques. Un collectif comme celui du PASC n'est pas plus représentatif d'un secteur de la population que n'importe quelle ONG; il s'agit d'un groupe d'individus qui s'unissent sur la base d'affinités politiques et qui s'organisent pour faire valoir leur point de vue et leurs revendications, dans ce cas-ci anti-impérialistes.



i De nos jours, le concept de « société civile » est généralement utilisé par les ONG pour se référer aux forces sociales qui seraient distinctes non seulement de l'État, mais également du capital. Cette entité, sans forme ni unité, représente pour plusieurs, désenchanté-e-s de la politique étatique, le lieu d'où une société plus équitable, alternative, pourrait émerger.

mener à bien le développement local. À ce sujet, Mbaya Kankwenda, intellectuel congolais ayant travaillé au Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD – note :

[La coopération technique-CT] passe outre le besoin d'utilisation effective et efficace des ressources humaines nationales existantes. Ces dernières sont alors perdues, gaspillées ou confinées dans des fonctions quelconques d'institutions publiques mal gérées. Celles qui le peuvent se dirigent vers le secteur privé où leur compétence est mise en valeur, ou s'expatrient dans d'autres pays. Celles qui ne le peuvent pas restent au chômage pendant que la CT a offert des emplois juteux aux experts et techniciens étrangers. La CT contribue donc à dévaloriser les compétences nationales ou même à les chasser, créant de plus en plus de vides de compétences et renforçant ainsi le besoin de sa présence, tout en contribuant partiellement à la résolution du problème du chômage dans les pays donateurs de la CT. De sorte que dans bon nombre de pays, le problème réel n'est pas celui de l'absence ou de la faiblesse des compétences nationales, mais plutôt celui de leur utilisation, de leur motivation et de leur maintien dans la valorisation de leur expertise au service du développement de leur pays. 133

Relations avec leurs partenaires du Sud

Cette position d'expert des ONG se répercute dans leurs relations avec leurs partenaires du Sud, qu'elles conçoivent de différentes manières. Si certaines ONG offrent des services ou viennent en aide à des populations démunies, d'autres soutiennent des initiatives du Sud ou participent aux luttes d'acteurs et actrices du Sud en faveur de la justice sociale.

Bien que les ONG considèrent leurs partenaires du Sud comme des alliés égaux, la structure même des rapports Nord/Sud tend à soumettre les organisations du Sud au programme des ONG du Nord. Ces relations de pouvoir inégales s'expliquent en partie par la structure du financement. Il convient en effet de se demander « d'où vient l'argent ? » puisque celui qui le possède dicte les priorités.

Dans la coopération internationale, l'argent est donné aux ONG du Nord principalement par les agences gouvernementales et les institutions internationales, dominées par les pays du Nord. (À titre d'exemple, 83 % du financement de l'ACDI destiné aux organisations de la société civile du Sud passe par l'entremise des ONG canadiennes. Par la suite, ces ONG vont utiliser l'argent reçu pour envoyer des coopérant-e-s dans les pays du Sud ou pour financer des ONG au Sud, sélectionnées en fonction de leurs critères de partenariat. Dans cette structure, les organisations locales du Sud doivent rendre des comptes davantage à leurs bailleurs de fonds (du Nord) qu'à leurs membres ou bénéficiaires (du Sud). Pour cette raison, il est courant de voir certaines ONG au Sud s'approprier le vocabulaire reconnu par les fonctionnaires du Nord. Bien que plusieurs ONG canadiennes souhaitent soutenir des projets émanant de la base, il n'en reste pas moins que ces projets réalisés par et pour les populations du Sud dépendent en grande partie du financement du Nord et sont donc soumis aux orientations privilégiées par les États du Nord.

L'enjeu du financement est crucial pour les organisations qui évoluent dans un contexte de précarité. Exposer les mécanismes injustes du système de financement des organisations du Sud ne doit pas servir de prétexte à ignorer les initiatives et les succès d'organisations qui se battent quotidiennement pour leur autonomie.

Les politiques de coopération évoluent de manière permanente et évolueront encore suite aux crises qui se produisent dans le monde entier et dans tous les milieux. Ces changements n'ont pas favorisé les mouvements sociaux et encore moins les femmes autochtones, étant donné qu'ils ont rompu certains processus et nous imposent sans cesse de nouveaux « ingrédients », qui font que nous devons élaborer un nouveau "menu". Souvent. ce menu étant totalement nouveau, plutôt que de remplir notre estomac, il nous rend malades. [...] Les femmes en général et le mouvement féministe en particulier, ont été critiques et autocritiques. Je pense qu'il est aussi pertinent que la coopération le devienne...¹³⁴ Flory Yax Tiu, militante maya, Guatemala.

Lors du Forum sur l'efficacité de l'aide, « Les participants ont affirmé que les relations de pouvoir inégales entre les OSC du Nord et du Sud étaient un obstacle considérable à la création de partenariats réels et durables. Les inégalités sont attribuables avant tout à des déséquilibres en matière de ressources financières et de responsabilisation mutuelle [...]. Parmi les problèmes soulevés, mentionnons les rôles directs et changeants des OSC du Nord dans les pays du Sud, les répercussions de la dépendance des OSC du Nord à l'égard du financement des donateurs, tant sur le contenu que sur les conditions de leurs relations avec leurs homologues du Sud, les répercussions de la croissance de très grandes "familles d'ONG" du Nord sur les OSC du Sud ainsi que sur les plus petites OSC du Nord. » 135

Soulignons donc l'inventivité des ONG du Sud qui, loin d'accepter passivement cette structure hiérarchique, rivalisent d'ingéniosité pour déjouer les conditions imposées à leur financement. Par exemple, certains mouvements sociaux comme le Mouvement Sans Terre du Brésil créent des ONG parallèlement à leur mouvement pour gérer les fonds provenant du Nord.

La soumission face à l'agenda des bailleurs de fonds a également pour effet de favoriser l'ONGéisation des mouvements sociaux du Sud puisque, règle générale, les fonds ne sont octroyés qu'à des organisations légalement constituées. À ce sujet, Mamadou Goïta, qui côtoie depuis 30 ans les organisations paysannes et les ONG du Mali et du Burkina Faso, déplore le fait que :

On ne trouve pas de ressources pour épauler un mouvement paysan dans ses fonctions de mouvement. Les ressources sont toutes liées à des projets spécifiques orientés vers des objectifs décidés par les opérateurs des bailleurs de fonds. Il n'y a pas de fonds destinés au renforcement du mouvement lui-même. ¹³⁷

Cette tendance à imposer un modèle associatif occidental (l'ONG plutôt que le mouvement, la communauté, le conseil d'anciens, etc.) se traduit dans certains cas par une réelle instrumentalisation des acteurs du Sud. De nombreuses ONG composant avec des normes de financement restrictives parviennent à financer inconditionnellement des organisations du Sud. Cependant, le système de financement en place permet rarement d'éviter aux partenaires du Sud les conséquences négatives que celui-ci génère. Pour répondre aux critères de rentabilité de leurs bailleurs de fonds et ainsi assurer leur financement, garant de leur survie, les ONG du Nord doivent sur le terrain sélectionner les ONG locales jugées « viables ». En leur offrant financement et soutien, elles consolident certaines organisations qui deviennent, par ce fait, des acteurs de poids alors que d'autres sont marginalisées. Ce processus de sélection contribue donc à définir les acteurs de la scène politique locale. Par ailleurs, il n'est pas rare de voir des organisations du Sud être créées de toutes pièces pour les besoins des ONG du Nord. À ce propos, Mme Georgette Bieble, directrice de l'ONG Cause commune de Kinshasa, décrit avec une ironie amère les « missions d'identification » réalisées par les ONG du Nord « qui viennent " multiplier les critiques et semer la division " entre ONG congolaises à l'affût de crédits ». 138



En 2005, alors que les communautés du Jiguamiando entraient dans une phase importante de retour sur leur terre, le PASC a, à leur demande, invité un représentant de l'ambassade canadienne à se joindre à une délégation officielle sur place. Lors de sa venue, les membres de la communauté lui ont demandé du financement pour la construction d'une école, dans le cadre de leur projet d'ethno-éducation.

Le PASC n'aurait pas proposé de faire une telle demande, car nous considérons que l'argent dédié par l'État canadien à ce genre de projet ne sert qu'à occulter les immenses sommes investies par le Service du développement économique de la même ambassade, lequel vise à faciliter les investissements des compagnies canadiennes afin d'exploiter les ressources humaines et naturelles de la Colombie.

Nous avons fait part de notre point de vue aux communautés, tout en acceptant de faire le suivi nécessaire pour l'obtention de ce financement, selon la décision prise par les communautés. Selon elles, l'État canadien n'a aucun scrupule à amasser ses richesses par le pillage de leurs ressources, pourquoi auraient-elles alors des scrupules à récupérer cet argent ?



Relativement à cette compétition entre acteurs locaux pour la captation des fonds en provenance du Nord, le danger de la division des mouvements semble inévitable, qu'il soit question de désaccords quant à l'acceptation ou non des fonds étrangers, de débats quant à leur utilisation prioritaire ou de la concurrence qui se joue entre les initiatives communautaires locales pour obtenir l'aide financière du Nord. Loin d'être un exemple de concurrence loyale, le domaine de la coopération est généralement le théâtre de grands monopoles où les plus puissantes ONG du Nord revendiquent une relation d'exclusivité avec leurs partenaires du Sud, véritable chasse-gardée. Béatrice Pouligny, chercheure au *Centre d'études et de recherches internationales* de France déplore que :

Ceux qui occupent des positions de pouvoir et d'accès privilégié aux décideurs ou aux médias résistent souvent à l'arrivée de nouveaux partenaires et protègent leur prétention à présenter tout le monde. 140

Avec le modèle associatif imposé aux mouvements du Sud pour leur permettre d'accéder aux ressources des ONG du Nord, c'est tout un ensemble de savoirfaire occidental qui est proposé en tant qu'unique modèle pour bénéficier de la coopération internationale. Le langage, les concepts, les projets, les priorités, etc., viennent du monde « développé ». Dans son étude des programmes d'aide internationale orientés vers la petite paysannerie en Afrique de l'Ouest, B. Lecomte dresse la liste des démarches et obligations auxquelles doivent se soumettre les petites organisations paysannes pour accéder au financement : 141

- pour être prise en considération, leur demande doit revêtir les formes codifiées d'un dossier de projet (ou de programme);
- pour être admissible à l'examen, ce dossier doit comporter une description du trio coût-délai-objectif de chaque activité envisagée;
- pour convaincre les décideurs, toutes les activités doivent être ordonnées, selon un tableau " stratégique ", dit " cadre logique ";
- pour être accepté, ce tableau doit chiffrer les résultats visés et préciser les indicateurs permettant de mesurer ceux-ci;
- pour être " finançable ", chaque dépense envisagée doit être prévue avec précision au sein d'un budget détaillé;
- pour être validée, chaque dépense effectuée doit correspondre à cette prévision budgétaire;
- pour être mise en œuvre, une activité sous-traitée doit faire l'objet d'un appel d'offres ;
- pour être informée d'un appel d'offres, toute institution (privée, publique ou association) doit être formellement reconnue par l'État receveur;
- pour concourir, l'institution doit financer le travail de préparation de son offre et la rédiger dans des formes codifiées.

Cet ensemble complexe de démarches bureaucratiques, très éloigné de leur réalité, ne peut généralement pas être assumé par les membres des organisations paysannes. Ces dernières sont alors contraintes à faire appel à des expert-e-s pour rédiger leur appel d'offres ou à modifier leur mission de base pour y inclure la formation de cadres et la gestion de projets.

Une sorte d'" ONGéisation " déforme le champ social et devient un mode de vie orienté vers la captation des fonds venant de l'étranger. Les " ONG de serviette ", frauduleuses ou fictives, ne font que " s'adapter à toute demande des bailleurs ". Selon le sociologue Marco Giovannoni, spécialiste de Kinshasa, « l'argent des ONG (internationales) et certains projets ont perverti la dynamique de la vie associative à Kinshasa » et « annihilé la société civile ». 139

À ce sujet, le Conseil canadien pour la coopération internationale – CCCI, conclut :

Les soumissions concurrentielles occasionnent des frais si élevés que les organisations plus petites ou celles qui ont de nouvelles idées (tant les entreprises que les organisations sans but lucratif) sont éliminées du système. 142

Pour permettre aux organisations du Sud de naviguer habilement au sein des rouages de l'aide internationale et de la coopération internationale, les ONG du Nord interviennent alors pour offrir des services de « renforcement des capacités » à leurs partenaires du Sud. L'objectif de ces services pourrait ressembler à une approche en termes d'empowerment, mais rien n'est plus faux puisqu'il s'agit de s'adapter à une structure de pouvoir mise en place par le Nord et non de développer un pouvoir propre aux organisations du Sud. Les programmes développés selon l'axe du « renforcement des capacités » visent généralement à favoriser l'adoption, par les organisations du Sud, des prescriptions et méthodologie développées au Nord (cadre logique, gestion axée sur les résultats, plan stratégique) selon des modèles entrepreneuriaux.

2. 5 Citoyen-ne-s du monde : consommation et solidarité?

La dernière manifestation de solidarité internationale que nous voudrions aborder dans ce chapitre est celle de la citoyenneté mondiale. De nos jours, l'altermondialisme se présente bien souvent sous l'angle de l'action citoyenne. Pétition par un clic sur internet, tourisme solidaire, consommation responsable sont autant d'alternatives proposées aux citoyen-ne-s rêvant d'un monde plus juste.

La citoyenneté mondiale et le tourisme équitable

Bien que les séjours de coopération internationale soient une forme particulière de voyage à l'étranger, il est intéressant de noter les chevauchements entre ces voyages et les nouvelles alternatives de tourisme éthique. De nombreuses organisations sociales, agences gouvernementales et ONG offrent maintenant des possibilités de voyage pour des personnes du Nord soucieuses de réaliser des voyages dans le Sud qui soient socialement responsables. Nommées tourisme « équitable », « réalité », « responsable » ou « solidaire », ces options sont à la hausse, offrant aux ressortissant-e-s du monde occidental la possibilité de combiner tourisme et éducation politique, bénévolat, militantisme, et/ou travail de lobbying. L'ONG étasunienne Global Exchange en est un bon exemple. Elle offre des « toursréalité pour des voyageurs avec conscience politique » 143, lesquels se recrutent principalement au sein de la classe moyenne blanche des États-Unis. Selon les termes de l'ONG, les touristes sont appelés à voyager en tant qu' « ambassadeur citoyen ». Ses forfaits incluent la visite de communautés locales dans le but de faire connaître leurs conditions de vie et d'ainsi sensibiliser les participant-e-s aux injustices mondiales. Les reality tour de Global Exchange mettent l'accent sur les mouvements sociaux pour donner de la visibilité à la résistance et « à l'ingéniosité des populations locales ».



Image de la campagne internationale *Stop Killer Coke* qui dénonce la responsabilité de la compagnie Coca-Cola dans la violence contre des syndicalistes, particulièrement au Guatemala et en Colombie.

i Le « renforcement des capacités », popularisé par l'expression anglaise *capacity building*, est le mot d'ordre actuel pour atteindre les objectifs de développement. Il réfère à l'assistance, fournie par les institutions internationales et les ONG, aux populations et organisations du Sud pour développer et renforcer certaines compétences et habiletés, afin de les rendre plus performantes.

Ces formes de voyages éthiques sont également offertes par le secteur privé. En 2009, les éditions de voyage Frommer's ont publié *500 endroits où vous pouvez faire une différence*, un bon exemple du croisement entre l'industrie lucrative et le secteur à but non lucratif. Répondant à la demande grandissante en écotourisme, ce guide promet d'inspirer les lecteurs et lectrices avec des choix allant « des soins aux orphelins de Delhi, à la construction d'école à Madagascar ». Avec ces 500 options, les vrais-faux-touristes se font offrir le meilleur des deux mondes : découvrir la planète de « manière extraordinaire » tout en servant les communautés visitées. ¹⁴⁴ Du côté francophone, les éditions françaises Petit futé, spécialisées dans les guides de voyage, ont publié un guide intitulé *Tourisme solidaire*. ¹⁴⁵

Pour certain-e-s, ces formes de tourisme sont louables et pleines d'espoir. Pour leurs critiques, elles offrent aux Occidentaux un moyen rapide et facile d'acheter leur bien-être en apaisant leurs malaises de touristes pour les reconstituer en tant qu'êtres éthiques et moraux. 146 Quelques chercheur-e-s ont, par ailleurs, suggéré que ces formes de tourisme plus responsables ne sont pas pour autant moins envahissantes, en dépit de leurs prétentions. 147 Nous tendons à être en accord avec ces dernier-ère-s et voulons susciter ici un questionnement sur le concept de citoyenneté mondiale.

Qu'est-ce que la citoyenneté mondiale?

La citoyenneté mondiale est difficile à définir. Elle renvoie à une conscience de l'interdépendance des habitant-e-s de la Terre qui génère une sorte de « communauté globale ». Les citoyen-ne-s du monde se caractériseraient ainsi par un sentiment d'appartenance qui va au-delà de l'État ou de la nation pour concerner l'humanité entière. Ils et elles se sentiraient ainsi lié-e-s au devenir de la planète et de tous les êtres humains, et souhaiteraient par conséquent alléger les injustices mondiales, en respectant la planète et les droits de chacun-e. Par exemple, la Fondation Clinton, du nom de l'ancien président étasunien, décerne chaque année le Prix de la citoyenneté mondiale ¹⁴⁸ « qui récompense des individus extraordinaires démontrant un leadership visionnaire pour affronter les grands défis mondiaux. »

La pratique de la citoyenneté mondiale réfère plus souvent qu'autrement à des actes individuels quotidiens, lesquels supposent de légers changements dans les modes de vie et de consommation. Les citoyen-ne-s du monde achètent équitable et biologique, signent des pétitions sur internet et posent des gestes pour l'environnement.¹⁴⁹

Les limites de l'action citoyenne

Le commerce du café équitable illustre bien ces dynamiques à double tranchant. D'un côté, certains projets de commerce équitable favorisent l'organisation des travailleuses et travailleurs selon un modèle coopératif et permettent d'élever substantiellement les revenus des petits producteur-trice-s en réduisant les échelons de la chaîne d'exportation. Ce type d'achat sensibilise les consommatrices et consommateurs du Nord, à la provenance du produit et à la réalité des producteur-trice-s. D'un autre côté, on ne peut passer sous silence le fait que le commerce du café ou du chocolat, bien qu'équitable, poursuit l'accaparement des terres paysannes pour des cultures de produits de luxe destinés à l'exportation au détriment des cultures de subsistance nécessaires à la souveraineté alimentaire des populations locales. Les grandes multinationales de l'alimentation peuvent ainsi pénétrer ce nouveau secteur de consommation puisque les fondements de leur commerce, issus des échanges coloniaux, loin d'être remis en cause, se voient



Image de la campagne de boycott des produits israéliens, contre l'occupation en Palestine.



Équiterre, logo du *Guide du vêtement responsable*.

Le développement durable est facile à définir : si votre arrière-grand-père, votre grand-père et vos enfants restent des consommateurs fidèles de Nestlé, alors nous avons travaillé de façon durable.

Peter Brabeck-Letmathe, directeur général de Nestlé, déclaration au Forum de Davos, 2003.

Je fais un don

1 simple clic!

Donnez par un simple clic sur internet...

légitimés au moyen d'un sceau éthique. Nestlé, Al Van Houtte, Starbucks et Proctor & Gamble redorent ainsi leur image (même McDonald's a sorti son propre café équitable en Suisse). Pour ces multinationales, le développement durable est avant tout une perspective de profit durable.

La citoyenneté mondiale a donc ses limites et les firmes multinationales l'ont bien compris. Ce sont les premières à tenter de récupérer toute action citoyenne pour profiter du nouveau marché de la solidarité. C'est ainsi que les grandes chaînes de café ont leur marque équitable, que les agences de voyage offrent des forfaits de tourisme solidaire, et que les compagnies de pâte et papiers vendent des produits recyclés. Ces récupérations peuvent être perçues comme des victoires par celles et ceux dont l'objectif est d'intégrer ces alternatives aux pratiques du marché. Cependant, étant donné que l'économie capitaliste est basée sur le profit, la vente et la consommation, et non pas sur la réponse aux besoins des populations, on peut se demander si l'objectif des partisan-ne-s de l'économie solidaire n'est pas dénaturé par ces pratiques commerciales.

Qui plus est, la promotion de l'action citoyenne fait retomber la responsabilité du changement social sur la citoyenne individuelle, en écartant le débat sur la responsabilité des entreprises et des États relativement aux injustices sociales et aux problèmes environnementaux. Ce type d'action citoyenne ne demande finalement qu'un réaménagement du mode de vie dans les sociétés de consommation de masse et un renouvellement de l'image publicitaire des compagnies. En ce sens, l'idée de citoyenneté mondiale apparaît comme une appellation dénaturée, qui a été récupérée afin de dépolitiser l'implication sociale et évacuer l'engagement collectif. Dans ce contexte, peut-on croire que ces actions citoyennes ont le potentiel de mener à un changement social ?

Marketing et engagement social

L'action citoyenne prend également la forme du don monétaire individuel. En effet, les ONG font appel au public pour assurer une partie de leur budget, et certaines engagent des compagnies de « marketing social » pour mettre en place des activités de campagne de souscription (souvent avec des équipes de collecteurs dans les grandes villes). C'est ainsi que l'ONG Conseil Canada Inc. s'est créée pour répondre à la demande, en offrant des services de « recrutement de donateurs » ¹⁵⁰. Selon Michel Morin, coordonnateur d'un organisme de prévention du VIH/SIDA client d'ONG Conseil, leur méthode comporte de nombreuses contradictions. En effet, l'utilisation de méthodes de marketing pour financer la solidarité soulève plusieurs questionnements sur la signification concrète de l'engagement social. On y voit aussi poindre le phénomène des « causes à la mode », où l'engouement éphémère du public selon les tendances de l'heure tiendrait lieu de mobilisation.

Acheter c'est voter?

Si « Acheter c'est voter ! », on comprend pourquoi la majorité de la population mondiale, dénuée de pouvoir d'achat, est également dépourvue de droit de vote au sein de cette citoyenneté mondiale. La citoyenneté mondiale peut-elle réellement être perçue comme un engagement en faveur de la justice sociale alors que l'exercice même de cette citoyenneté est réservé à la minorité privilégiée ?



Le PASC accompagne depuis 2004 des communautés en lutte contre un mégaprojet agro-industriel de palme africaine. Les communautés afrodescendantes des bassins du Jiguamiando et du Curvarado ont été victimes de 13 déplacements forcés depuis 1997 : terreur, attaques aériennes de l'armée colombienne et massacres par des troupes paramilitaires (dont les liens avec les troupes militaires ont été amplement documentés). Elles ont découvert les enjeux économiques qui se cachaient derrière l'horreur : près de 15 000 hectares de forêt vierge ont été remplacés par des monocultures de palme africaine. Cette agro-industrie, subventionnée par l'argent des projets de développement durable nationaux et internationaux, a été illégalement implantée sur les terres collectives des communautés – c'est ce qu'ont finalement reconnu les tribunaux colombiens. Bien que la bataille légale soit formellement remportée, les communautés n'ont toujours pas obtenu justice. Les compagnies leur proposent maintenant de s'intégrer dans des coopératives de producteurs de palme aux côtés de ceux qui les ont déplacées. Elles refusent de guitter leur territoire ou de changer de mode de vie pour acheter la paix et se déclarent en « résistance civile ». Des fruits de la palme africaine est extraite l'huile de palme (la deuxième huile la plus utilisée au monde après le soya) qui est utilisée comme huile végétale dans toutes sortes de produits d'usage courant (elle se trouve ainsi souvent dans la liste d'ingrédients de produits d'entretien ménager dits écologiques) et dans la production d'agrocombustibles. Dans un contexte mondial de menace de crise énergétique, les agrocombustibles – que nous refusons de nommer biocarburants ou biodiesel pour des raisons évidentes - sont présentés comme une alternative écologique au pétrole, sans égard aux conséquences humaines et écologiques de cette agriculture industrielle (le PASC est d'ailleurs devenu membre du Réseau guébécois des groupes écologistes dans le but d'y soulever ce débat).

Au Québec, le mouvement de consommation responsable a permis de rétablir le lien entre le bien consommé et le producteur dans l'esprit de beaucoup de Québécois-e-s. Apprendre que des nettoyants biodégradables, des savons artisanaux et des autobus au « biodiesel » peuvent avoir des liens avec des massacres, des déplacements forcés et avec la destruction environnementale en Colombie, en Malaisie, en Indonésie et ailleurs, n'est sans doute pas mobilisateur du point de vue de l'engagement citoyen... mais peut-on en faire l'économie ?



Notes:

- 26. Fanon, Les Damnés de la Terre, p. 99-100.
- 27. Magniny, Les réfugiés de l'environnement, p. 139.
- 28. Fanon, Les Damnés de la Terre, p. 11.
- 29. Castelneau-L'Estoile, « Des sociétés coloniales catholiques en Amérique ibérique ... »
- 30. Beaudet, Qui aide qui? ..., p. 22.
- 31. Cité dans Destexhe, L'Humanitaire impossible..., p. 38.
- 32. Brauman, « Les médias et l'humanitaire », p. 17.
- 33. Duterme, « Les cinq "invariants" de la logique humanitaire. »
- 34. Idem.
- 35. Bettati, « Théorie et réalité du droit d'ingérence humanitaire », p. 20.
- 36. Site web de Développement et Paix: www.devp.org
- 37. St-Pierre, « L'ingérence humanitaire: une brève histoire », dans Conoir et Verna, L'action humanitaire du Canada.
- 38. Miller, Myths for Profits...
- 39. Chossudovsky, « Insurrection and Military Intervention: The US-NATO Attempted Coup d'Etat in Libya ? »
- 40. Trad. libre "I can tell you that America could not succeed in its objectives of shaping a freer, more prosperous and more secure world without you. [...] As I speak, just as surely as our diplomats and military, American NGOs are out there serving and sacrificing on the front lines of freedom. [...] I am serious about making sure we have the best relationship with the NGOs who are such a force multiplier for us, such an important part of our combat team. [...] Because, you see, it's a partnership, a partnership for those of us in government and those of you represented here this morning out of government, NGOs, non-profits and profits. But all committed to the same, singular purpose to help humankind..." Powell, Colin. Allocution lors du « National Foreign Policy Conference for Leaders of Nongovernmental Organizations », Washington, 26 octobre 2001. [En ligne] http://avalon.law. yale.edu/sept11/powell_brief31.asp (Consulté le 18 décembre 2010.)
- 41. Marclay, « Le virage vers les questions de sécurité... », dans Audet et al. L'aide canadienne au développement.
- 42. CCCI, « L'aide dans le collimateur... »
- 43. Gorgeu, « Principes humanitaires et aide à la reconstruction : un dilemme? »
- 44. Hours, « Derrière les évidences humanitaires... »
- 45. Bassirat.net, « Afghanistan Bilan des ONG : Ramazan Bachardoust a démissionné »
- 46. Hours, « Derrière les évidences humanitaires... »
- 47. Thomas, Guerre d'Espagne.
- 48. Hoar et Reynolds, The Mackenzie-Papineau Battalion.
- 49. Site web de l'Entraide Missionaire : www.web.net/~emi
- 50. Site web du CDHAL : cdhal.org
- 51. Pour en savoir plus sur les organisations de gauche au sein des mouvements chrétiens du Québec : Vaillancourt, « Les groupes socio-politiques progressistes dans le catholicisme québécois contemporain ».
- 52. Site web du RoJEP: www.justicepaix.org
- $53.\ {\rm w}$ Des Brigades internationales aux sans-papiers... » Actes des rencontres internationales Henri Curiel.

- 54. Site web du CISO: www.ciso.qc.ca
- 55. Projet Accompagnement Solidarité Colombie, « Notre mission ». [En ligne] www.pasc.ca
- 56. Site web du PAQG: www.paqg.org
- 57. Mission de ISM telle que décrite sur son site français : www.ism-france.org
- 58. Projet Solidarité Irak. 2003. « Urgent: contribuons au Projet Solidarité-Irak », Communiqué du 5 août. *Centre des médias alternatifs du Québec.* [En ligne] http://quebec.indymedia.org/fr/node/13043 (Consulté le 19 janvier 2011.)
- 59. Site web de PBI: www.peacebrigades.org
- 60. Mahony et Eguren, Unarmed bodyguards...
- 61. Fédération des femmes du Québec, Femmes et guerres...
- 62. Guerre à la Guerre. « Qui sommes nous » [En ligne] www.guerrealaguerre. resist.ca
- 63. Bloquez l'empire. [En ligne] blocktheempire.blogspot.com
- 64. Bensaïd, « Mondialisation Le point de vue internationaliste ».
- 65. Déclaration de la Première rencontre intercontinentale pour l'humanité et contre le néolibéralisme.
- 66. Rousset, « L'internationalisme et son renouveau à l'heure de la mondialisation ».
- 67. Site web de Via Campesina: www.viacampesina.org
- 68. Site web de la MMF: www.marchemondialedesfemmes.org
- 69. Site web de l'AMP: www.agp.org
- 70. Site web de l'ASC: www.asc-hsa.org
- 71. Site web du FSM: www.forumsocialmundial.org.br
- 72. Amanda Alexander, chercheure associée à l'université du KwaZulu-Natal, citée dans Sow, « Politiques ... », p. 4.
- 73. Nations Unies. 2004. « We the Peoples: Civil Society, the United Nations and Global Governance. Report of the Panel of Eminent Persons on United Nations–Civil Society Relations. » A/58/817, Assemblée Générale des Nations Unies, 58ème session, « Strengthening of the United Nations System », New York, 11 juin.
- 74. Trad. libre. "The question is: is it moral to make so much money from increasing interest rates charged on loans taken by countries that are in desperate economical need ...? Should these foreign creditors not offer compassion by either bringing down the interest rates or cancelling the debt completely? "Jubilee 2000 Online. « Cancelling World Debt & Alleviating Third World Debt ». [En ligne] http://www.Jubilee2000uk.org/Cancelling_and_alleviating_world_debt.htm (Page consultée le 17 décembre 2010.)
- 75. Jubilee South. 2008. *Bulletin de la Campagne contre la dette illégitime* édition 7 (juin).
- 76. Trad. libre." Campaigns, as often initiated in rich countries by well meaning persons, can fall prey to the politics of asking for too little. [...] there are two considerations here: first the problem of debt and impoverishment cannot be seriously addressed, let alone sustainably resolved, outside the framework of principled politics. And second, history would also teach us, that power concedes nothing on its own volition but is more often than not the product of putting heat on the street. It is the people that empower the negotiators and advocates, not the other way around. (...) And if [the] suffering, pain and sense of moral outrage is not taken to the street and the negotiation table, NGOs or campaigns, like governments in the South can become, consciously or not, co-agents of system reproduction celebrating 'shifts' that have little impact on the ground. " Document de principes du Jubilee South, cité par Bendaña, « NGOs and social movements... »

- 77. Ralph Goodale, Ministre des finances. « Le Canada annonce un allègement intégral de la dette des pays les plus pauvres de la planète », Ottawa, 2 février 2005. [En ligne] http://www.fin.gc.ca/n05/05-008-fra.asp Voir aussi Ministre des Finances du Canada, « Venir en aide aux pays les plus pauvres Le point sur les efforts du Canada en matière d'allègement de la dette », Janvier 2005. [En ligne] http://www.fin.gc.ca/toc/2005/cdre0105_fra.asp
- 78. Trad. libre. " the ways in which grassroots and movement voices are often overwritten or otherwise marginalized in the context of purportedly "alternative" civil society networks and nongovernmental organizations (NGOs). " Choudry et Kapoor, *Learning from the Ground Up...*, pp. 1-2.
- 79. Trad. libre. "We are ever aware of the risks of co-optation in participating in multilateral fora or in institutional reform initiatives. We enter such engagements only after much internal debate and clarification of our purpose in doing so. And we bring our engagements to an abrupt end, especially in institutional reform initiatives, if it becomes clear that these entail little possibility of achieving substantive policy change. "Slatter, « Beyond the Theory-Practice-Activism... »
- 80. Banque Mondiale « Assemblées annuelles 2010 FMI–Banque mondiale ». [En ligne] http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/CSO/0,,pagePK:220469~theSitePK:228717,00.html (Consulté le 15 novembre 2010.)
- 81. Randriamaro, « Donner du sens au plaidoyer », dans *Les Femmes du Sud...*, p. 44.
- 82. Martineau et al., Droits des femmes et égalité entre les sexes, p. 67.
- 83. Trad. libre. « NGO-ization of politics threatens to turn resistance into a well-mannered, reasonable, salaried, 9-to-5 job. With a few perks thrown in. Real resistance has real consequences. And no salary. » Arundhati Roy, 2004, cité par Bendaña, « NGOs and social movements: a north/south divide? »
- 84. Centre de recherche sur le développement international (CRDI), « Official Development Assistance (ODA) » [En ligne] http://www.idrc.ca/cp/ev-77938-201-1-DO_TOPIC.html (Consulté le 17 janvier 2011.)
- 85. Gouvernement du Canada. 2005. Fierté et influence : notre rôle dans le monde. Énoncé de la politique internationale du Canada. [En ligne] http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-2107401-GV3 (Consulté le 19 décembre 2010.)
- 86. Severino, « Refonder l'aide au développement au XXIe siècle ».
- 87. Gouvernement du Canada. 2005. « Énoncé de politique internationale du Canada ».
- 88. Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, Nations Unies. 2004. *Un monde plus sûr : Notre affaire à tous.* [En ligne] http://www.un.org/french/secureworld/brochureF.pdf (Consulté le 11 janvier 2011.)
- 89. Paul, Jennifer et Marcus Pistor. 2009. « Dépenses d'aide publique au développement », Division des affaires internationales, du commerce et des finances. [En Ligne] http://www2.parl.gc.ca/content/LOP/ResearchPublications/prb0710-f.htm (Consulté le 21 janvier 2011.)
- 90. Ces objectifs se retrouvent dans l'énoncé de politique extérieure du Canada. Voir notamment la première *Politique de sécurité nationale du Canada,* 2004, ainsi que le document *Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme* (2003) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- 91. Tomlinson, « L'agence canadienne de développement international... », dans Audet et al., L'aide canadienne...
- 92. Site web de la Défense canadienne. [En ligne] www.forces.ca (Consulté le 10 mars 2011.)
- 93. Gouvernement du Canada. Fierté et influence...
- 94. Agence canadienne de développement international. 2006. « Le Canada appuie le développement communautaire en Afghanistan pour aider les

- Afghans à rebâtir leur vie ». Communiqué du 11 octobre. [En ligne] http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/MIC-1011111756-KXS (Consulté le 3 novembre 2010.)
- 95. L'Ecuyer, « Afghanistan et business civilisation... »
- 96. Bassirat.net, « Afghanistan Bilan des ONG... »
- 97. Truman. Discours d'investiture (20 janvier 1949), cité dans Rist, Le développement...
- 98. Trad. libre. "Underdevelopment began, then, on January 20, 1949. On that day, two billion people became underdeveloped. In a real sense, from that time on, they ceased being what they were, in all their diversity, and were transmogrified into an inverted mirror of other's reality: a mirror that belittles them and sends them off to the end of the queue, a mirror that defines their identity, which is really that of a heterogeneous and diverse majority, simply in terms of a homogenizing and narrow minority." Esteva, « Development », dans Sachs, *The Development dictionary...*, p. 7.
- 99. Brauman, « Mission civilisatrice, ingérence humanitaire. »
- 100. Hidouci, « L'aide au développement... », dans Duchatel et Rochat, Efficace, neutre...
- 101. ATTAC France, « A la fin des années 1970, les Institutions financières internationales (IFI) ... »
- 102. Duchatel et Rochat, Efficace, neutre, désintéressée ?..., p. 7.
- 103. Aurélie Dumond. 2006. *Colombie : l'invasion du secteur privé transnational*. Rapport de recherche. Montréal : PASC.
- 104. Cité par Théroux, « Une longueur d'avance pour le Québec ».
- 105. CNUCED, Rapport 2010 sur les 49 pays les moins avancés (PMA) du monde, cité dans Agence France Presse, 2010. « Cri d'alarme de la CNUCED Le nombre de pays très pauvres a doublé en quarante ans », *Le Devoir*, 26 novembre.
- 106. Lavergne et Wood, Cida, Civil Society and Development...
- 107. AQOCI, La coopération internationale canadienne depuis 1985, p. 29.
- 108. Favreau, « Coopération internationale de proximité... », p. 30.
- 109. Caouette, « Les organisations non gouvernementales... », dans Audet et al., *L'aide canadienne...*, pp. 114-115.
- 110. Lafleur, « L'évolution des organismes québécois de coopération internationale. »
- 111. Favreau, « Coopération internationale de proximité... »
- 112. AQOCI, La coopération internationale canadienne depuis 1985, p. 30.
- 113. Caouette, « ONG canadiennes... », p. 14.
- 114. Idem., p. 11.
- 115. Caouette, « Les organisations non gouvernementales... », dans Audet et al., *L'aide canadienne...*, p. 128.
- 116. Site web de SUCO: www.suco.org
- 117. Desmeules, « Histoire du volontariat international au Québec : Le cas du service... ».
- 118. Idem. pp. 165-166.
- 119. Site web de Kairos: www.kairoscanada.org
- 120. Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient. 2010. Fiche d'information 74 (février).
- 121. Voir entre autres : Davis, Uri . 2003. Apartheid Israel, Possibilities for the Struggle Within. London : Zed Books. ; Mac Allister, Karine. 2008.

- « Applicabilité du crime d'Apartheid à Israël ». [En ligne] http://www.ism-france.org/analyses/Applicabilite-du-crime-d-Apartheid-a-Israel-article-9849 (Consulté le 11 décembre 2010.) ; Quigly, John. 1991-1992. « Apartheid Outside Africa : The Case of Israel ». 2nd. International and Comparative Law Review 221.
- 122. Site web d'Alternatives : www.alternatives.ca
- 123. Jacob, Guillaume. 2010. « Grossière ingérence: coupures à KAIROS et Alternatives ». *Montréal Campus 30*, 13 (10 Mars).
- 124. www.bdsmovement.net
- 125. Semaine contre l'Apartheid israélien, Montréal 2011. [En ligne] www.saimontreal.org
- 126. Rapport final du Forum international sur la société civile et l'efficacité de l'aide, p. 9
- 127. Idem. p. 12.
- 128. Voir entre autres: Mining Watch « Urgence d'agir : Appuyez une loi qui tiendra les sociétés minières canadiennes responsables des abus commis à l'étranger ». [En ligne] http://www.miningwatch.ca/fr/urgenced-agir-appuyez-une-loi-qui-tiendra-les-soci-t-s-mini-res-canadiennes-responsables-des-abus-c (Consulté le 12 novembre 2010.)
- 129. AQOCI, La coopération internationale canadienne depuis 1985, p. 31.
- 130. Idem., p. 33.
- 131. AQOCI, Les États généraux de la coopération et de la solidarité internationales..., pp. 21-22.
- 132. Ministère des Relations internationales du Québec. [En ligne] http://www.mri.gouv.qc.ca/qsf/index.asp?Page=stages
- 133. Kankwenda, *Marabouts ou marchands du développement en Afrique?*, p. 226.
- 134. Yax Tiu, « Autonomie et droits des femmes autochtones... », dans Martineau et al., *Droits des femmes et égalité...*, p. 55.
- 135. Rapport final du Forum international sur la société civile et l'efficacité de l'aide, p. 27.
- 136. Lavergne et Wood, Cida, Civil Society and Development...
- 137. Entretien avec M. Goïta, directeur exécutif de l'IRPAD-Afrique (Institut de recherche et de promotion des alternatives de développement), 16 janvier 2009, cité dans Lecomte, « Impacts des appels d'offres... », dans Duchatel et Rochat, *Efficace, neutre, désintéressée ?...*, p. 48.
- 138. Galy, « A Kinshasa, aventuriers africains et professionnels occidentaux. »
- 139. Hours, « Derrière les évidences...»
- 140. Pouligny, « Les réseaux antimondialisation dessinent-ils véritablement une société civile internationale. »
- 141. Lecomte, « Impacts des appels d'offres sur les organisations paysannes... », p. 47.
- 142. Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), Renforcement des partenariats avec la société civile, p. 5.
- 143. Global Exchange. 2010. [En ligne] http://www.globalexchange.org/tours/mission.html (Consulté le 19 juillet 2010.)
- 144. Mahrouse, « Questioning efforts that seek to "do-good"... »
- 145. Éditions Petit futé, [En ligne] http://www.petitfute.fr/decouvrez-nos-collections/thematiques/tourisme-solidaire-2009.html (Consulté le 19 janvier 2011.)
- 146. Mahrouse, « Questioning efforts that seek to "do-good"... »
- 147. Lisle, « Joyless Cosmopolitans...»

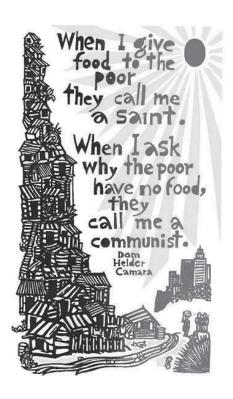
- 148. Fondation Clinton. [En ligne] http://www.clintonfoundation.org/what-we-do/clinton-global-initiative/ (Consulté le 19 janvier 2011.)
- 149. À se sujet, voir les programmes d'éducation à la citoyenneté mondiale financés par l'ACDI : http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-128141738-QMK
- 150. www.ongconseil.ca

Chapitre 3

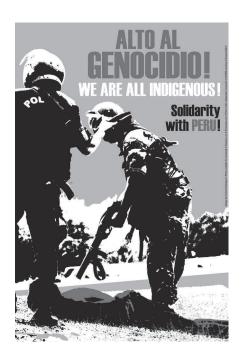
Canadien-ne-s en solidarité internationale

Lorsque nous clamons notre solidarité avec les peuples du Sud, que nous exigeons pour eux (ou avec eux ?) des droits et du développement, nous lançons cet appel depuis nos écoles, notre confort, notre sécurité. Avant nous, d'autres bonnes intentions ont été formulées à l'égard des " peuples étrangers " pour leur apporter les bienfaits de notre civilisation, de notre modernité. Il y a 500 ans, l'Occident prétendait exporter ses valeurs hors de ses frontières, l'entreprise s'est soldée par le génocide et l'esclavage de millions d'êtres humains. Ces cicatrices divisent aujourd'hui le monde. En tant qu'Occidentaux, blancs pour la majorité, lorsque nous parlons du "Sud "ou des pays "sous-développés ", nous parlons de cette histoire coloniale. Et alors que notre gouvernement exporte la paix, les droits et la démocratie, c'est cette même histoire qui se poursuit sous les bottes de nos soldats, derrière les dollars investis par nos compagnies. Nous tissons des liens avec les perdant-e-s de cette histoire et puisque nous voyons en eux et elles nos égaux, nous refusons de croire en la fatalité de leur pauvreté, de leurs violences, de leur " retard " : nous accusons un système qui érige son pouvoir en les écrasant. Pourtant, nous sommes confortablement installé-e-s au centre de sa victoire. jouissant des privilèges du peuple conquérant.

a majorité des Québécois-e-s impliqué-e-s dans des mouvements de solidarité internationale font partie d'une ou plusieurs « catégories sociales dominantes » et jouissent conséquemment des privilèges qui leur sont associés. [Voir Chapitre 1.] Nous sommes donc en permanence aux prises avec une série de contradictions s'immisçant entre notre position privilégiée et notre désir d'égalité. Dans ce chapitre, nous proposons de soulever certaines réflexions quant à notre rôle en tant que militantes du Nord œuvrant au sein de réseaux de solidarité internationale. Pour ce faire, nous proposons d'identifier les privilèges propres à l'exercice de la solidarité internationale pour réfléchir aux moyens de transférer ces privilèges afin de renverser les rapports inégaux entre actrices du Nord et du Sud. Nous explorons ici certaines pistes de réflexions sans prétendre offrir de recettes miracles. Si certaines des recommandations semblent sortir tout droit d'un guide moral de la solidarité, c'est que nous avons encore beaucoup à faire pour décoloniser notre solidarité!



Ricardo Levins Morales, « Paradoxe » : Lorsque je donne à manger au pauvre, je suis un saint; lorsque je demande pourquoi les pauvres n'ont pas à manger, on me traite de communiste. – Dom Helder Camara



Favianna Rodriguez, « Arrêtez le génocide. Solidarité avec le Pérou. Nous sommes toute-s autochtones. »

3.1 Privilèges spécifiques à l'exercice de la solidarité internationale

Autant les personnes engagées dans des actions de solidarité internationale depuis leur terre natale que les coopérant-e-s qui travaillent à l'étranger possèdent des privilèges propres à leur position de Canadien-ne: la citoyenneté, le passeport, la position et l'image du Canada sur la scène internationale sont autant d'éléments, en apparence banals, qui confèrent à celle ou celui qui les possède des privilèges indéniables.

Le loisir de la lutte

L'un des privilèges les plus déterminants est peut-être celui qui concerne le confort et la sécurité qu'offre la société canadienne en tant que pays riche où le conflit social est atténué grâce à un (fragile) cadre de droits. Bien que les Canadien-ne-s soient touché-e-s par les injustices mondiales (qu'il soit question de destruction écologique, d'inégalités économiques, de militarisation, etc.), ils et elles n'en sont pas les plus affecté-e-s. Il en ressort que la solidarité, le militantisme et l'action politique en général se présentent à nous comme une option parmi d'autres, un choix souvent personnel. En comparaison, plusieurs mouvements de résistance au Sud sont issus d'une nécessité de survie immédiate. Elle ne peut se circonscrire à un horaire de travail de 9 à 5 ni se limiter au temps libre. De plus, cette résistance au Sud implique généralement des représailles hautement plus violentes qu'au Nord. Au sein d'un mouvement de solidarité Nord/Sud, ces conditions très différentes entre les membres sont déterminantes en ce qui a trait aux rapports qu'ils entretiennent.

En ce qui concerne les conflits socio-environnementaux par exemple, de multiples mobilisations sont menées au Canada par les communautés directement affectées (et leurs allié-e-s), qu'il soit question de s'opposer à l'exploitation des sables bitumineux ou des gaz de schiste ou aux projets de centrales hydroélectriques ou nucléaires. Dans ces cas, la résistance n'est pas nécessairement un choix personnel, elle peut se présenter comme la seule option pour un village québécois souhaitant assurer la pérennité de ses ressources naturelles ou de son économie locale. Soulignons néanmoins que les conséquences, pour les opposant-e-s, ne sont pas comparables à celles que doit affronter, par exemple, une communauté autochtone de Colombie en lutte contre une entreprise minière canadienne qui n'hésitera pas à recourir à des acteurs armés pour faire taire l'opposition.

Imaginons le cas d'activistes canadiennes lançant un appel à la solidarité pour dénoncer la répression subie par une communauté du Sud mobilisée contre un projet minier canadien. Alors que l'engagement politique des membres de la communauté représente, pour certain-e-s, l'unique voie pour protéger leurs moyens de subsistance et suppose des risques pour leur intégrité physique et celle de leur famille, l'engagement des activistes canadiennes contre ce projet n'aura pas de conséquences immédiates sur leurs conditions de vie. Ces dernières peuvent décider de consacrer à cette campagne leurs temps libres ou de l'oublier quelques jours pour prendre du repos. Elles ont en outre le privilège d'analyser la situation à tête reposée, avec recul, ce qui peut les amener à prôner une stratégie juridique ou de lobbying lente et laborieuse et à condamner les irruptions de violence de la part de la population locale en y voyant un manque de stratégie. La situation inverse est également probable : les activistes canadiennes peuvent voyager, se rendre sur les lieux du conflit et engager des actions de confrontation directe (comme elles auraient choisi de le faire au Canada). Ce faisant, elles risquent tout au plus

la déportation (sauf exceptions) alors que la communauté affectée sera ensuite victime d'une intensification de la répression.

Si leur organisation canadienne offre un soutien financier, médiatique, technique, etc., au mouvement de résistance local, il y a fort à parier que leur lecture (extérieure) du conflit aura une influence déterminante sur la conduite des actions bien qu'elles ne soient ni les principales affectées par l'exploitation minière et la répression ni les protagonistes du mouvement de résistance.

De la même façon, les ressortissantes étrangères sur le terrain ont l'immense privilège de pouvoir se soustraire de la situation lorsque celle-ci devient trop dangereuse. En cas de maladie, de menaces politiques, de catastrophes naturelles ou tout simplement à la fin de notre séjour, nous brandissons notre passeport et rejoignons la sécurité, le confort et les services de santé de notre pays. Bien que plusieurs coopérantes racontent qu'elles ont l'impression, pendant leur séjour à l'étranger de « vivre comme les gens de la place », la seule existence de cette « porte de sortie » que représente la citoyenneté canadienne fait en sorte que nous ne partagerons jamais les mêmes conditions de vie. Dans une situation d'urgence, notre vie (canadienne) revêt une valeur supérieure à celle des habitant-e-s locaux : les portes de l'ambassade s'ouvriront, des pressions politiques pourront être déployées, même les médias internationaux (entendre occidentaux!) s'intéresseront à notre cas personnel.

Passe V.I.P avec les autorités locales

Situation injuste s'il en est une, en tant que représentantes d'ONG du Canada, nous nous voyons offrir un statut particulier aux yeux des autorités locales : forces de l'ordre, hauts fonctionnaires, élu-e-s, etc. Quand les portes des bureaux gouvernementaux se ferment devant l'organisation partenaire du Sud, elles s'ouvrent devant nous. Non seulement la vie des citoyen-ne-s des pays riches est dotée d'une valeur ajoutée, leur discours également revêt une crédibilité supérieure. Ce privilège est à la base de l'accompagnement international et de l'observation internationale. La seule présence « d'internationaux » dans une région de conflit crée un effet dissuasif auprès des autorités responsables de la répression : le coût politique associé à la mort d'une étrangère (du Nord) est nettement plus élevé que la mort d'une citoyenne (du Sud). De la même façon, les revendications formulées par l'ONG du Nord auront plus de poids que celles présentées, année après année, par un ensemble d'organisations locales. Plusieurs organisations du Sud utilisent ainsi leur contact avec des ONG du Nord afin de faciliter leur accès aux décideurs publics.

Où sont les ex-coopérant-e-s?

La dimension de la solidarité en tant que décision personnelle (plutôt que nécessité) nous offre le privilège de choisir nos implications sociales. Bien souvent, celles-ci sont en fonction de notre parcours personnel (réseau social, expériences, réflexions politiques, etc.) et sont donc sujettes à changements, particulièrement chez les jeunes. Pour cette raison entre autres, l'enjeu de la rétention des coopérant-e-s à leur retour de stage est un défi de taille pour les OCI. L'implication des ex-coopérant-e-s au sein de l'organisme qui a encadré leur stage est pourtant essentielle pour assurer la pérennité des liens de solidarité. Les ex-coopérant-e-s sont invité-e-s à témoigner de leurs expériences, à mobiliser de nouveaux appuis pour le projet, à participer activement aux campagnes de sensibilisation au Québec, etc. Néanmoins, nombreux sont les OCI qui déplorent la perte de contact avec leurs ex-coopérant-e-s qui, une fois l'activité de « retour terrain » réalisée, coupent les ponts avec l'organisme.

Riche malgré soi

Enfin, l'argent est une autre source de privilèges pour les Canadien-ne-s. Bien que les militantes du Nord puissent se percevoir comme appartenant à la classe populaire dans leur pays d'origine, il n'en reste pas moins qu'à l'étranger, elles auront toujours plus d'argent que n'en possède la population locale. Le fait de renoncer au confort économique le temps d'un séjour solidaire n'efface en rien nos privilèges économiques. En cas de nécessité, nous pourrons, par exemple, nous faire soigner dans un hôpital privé. Et sans même parler de nécessité d'urgence, nous avons généralement le loisir de « prendre des vacances » lors d'un contrat de coopération (un concept souvent étranger aux populations pauvres), de voyager dans le pays, d'acheter des objets exotiques, de choisir notre alimentation, etc. Ce privilège économique crée par ailleurs un déséquilibre au sein du rapport de solidarité puisque nous avons beau vouloir délimiter notre action dans un cadre précis, par exemple, celui de la défense des droits ou de l'éducation, pour ne pas tomber dans la charité, nous possédons des ressources qui pourraient permettre de résoudre temporairement certains problèmes jugés fondamentaux par la population locale. Sur le terrain, la coopérante doit par exemple refuser de donner 2 \$ à sa voisine qui n'a pas l'argent nécessaire pour acheter les médicaments de son enfant et lui expliquer qu'elle ne peut répondre à tous les besoins de la communauté, qu'elle n'est pas là pour faire de la charité. Cette même coopérante est enseignante à l'école de l'enfant malade. Elle possède le privilège de décider quelle solution est prioritaire : donner de l'argent pour les enfants malades ou leur enseigner. Sa voisine, pour sa part, ne peut que recevoir l'aide de la coopérante telle qu'elle est définie par cette dernière.

Si le privilège économique est criant dans les rapports interpersonnels entre « internationaux » et population locale, il ne faut pas perdre de vue qu'il est d'autant plus déterminant quant aux relations entre l'ONG du Nord et l'organisation du Sud, puisqu'il est inscrit dans un rapport contractuel.



Le PASC est né à la suite des mobilisations entourant le Sommet des Amériques de Québec (2001). En 2003, des membres du Comité Amérique Latine de la Convergence des luttes anti-capitalistes (CLAC) et de Rebelles sans frontières, un groupe de l'Association syndicale étudiante (ASÉ) de l'UQAM, se sont réuni-e-s pour choisir un processus de résistance à appuyer afin de mener une action de solidarité à long terme.

Les personnes présentes avaient des lien de solidarité avec le peuple mapuche au Chili et avec le mouvement de récupération des usines en Argentine; de plus, une militante de la CLAC venait de passer huit mois aux côtés des communautés afrodescendantes en résistance dans le département du Choco, en Colombie. Sa présence avait notamment servi à repousser plusieurs incursions paramilitaires. Comme c'était le projet le plus concret et qu'il concordait avec nos objectifs politiques, nous avons formé le PASC.

L'engagement collectif du PASC envers ces communautés en résistance de Colombie relève donc d'avantage du choix politique que de la nécessité immédiate. L'implication des individue-s membres et des accompagnateur-trice-s est en fonction de leurs projets de vie personnels, lesquels sont changeants. L'existence à long terme de notre projet est subordonnée à cette notion de choix et d'engagement.



3.2 Les rôles des militantes du Nord en solidarité internationale

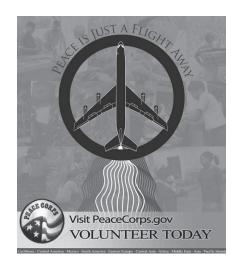
Le Canada, un Bon Samaritain

Malgré son appui politique à des régimes répressifs (par exemple la Colombie), son occupation militaire à l'étranger (par exemple en Afghanistan et à Haïti [Voir : Annexe 2]), sa responsabilité face aux violations de droits humains relatives à son industrie minière, ses politiques agricoles qui détruisent l'autonomie alimentaire des pays du Sud, etc., etc., etc., le Canada se présente sur la scène internationale comme le défenseur des droits humains et de la démocratie, le « Père sauveur des petites nations ». En endossant le rôle du « Bon Samaritain », les militantes canadiennes à l'étranger contribuent à consolider cette image d'un Canada humanitaire et altruiste, extérieur aux conflits qui divisent la société mondiale.

Nous n'avons que peu d'emprise sur la manière dont nous perçoit la population locale dans le cadre d'un projet de solidarité internationale. Bien que nous puissions être très critiques à l'égard de l'action internationale du Canada et inscrire notre action dans une optique anti-impérialiste, nous contribuons, malgré nous, à dorer l'image du Canada et à ainsi faciliter son intrusion dans les pays du Sud (investissements, débouchés commerciaux, influence politique, etc.). Notre recours aux institutions canadiennes (aux ambassades en premier lieu) en vue de créer une pression diplomatique en faveur du respect des droits humains contribue, sans contredit, à construire l'image d'un Canada altruiste.

Plusieurs intellectuel-le-s ont souligné l'importance des missionnaires dans les conquêtes coloniales : en présentant aux populations locales les bienfaits de la présence étrangère, leurs œuvres de charité ont permis de pénétrer des territoires hostiles à l'occupation coloniale en construisant une image altruiste et charitable de l'Empire colonial. Nous sommes donc en droit de nous demander aujourd'hui si notre présence à l'étranger n'a pas pour effet de bonifier l'image du Canada sur la scène internationale et ainsi de contribuer à consolider le pouvoir de cet État impérialiste au détriment des pays du Sud. Pour Sara Koopman, le rôle du Bon Samaritain, en plus d'être un « outil du maître » qui légitime sa domination, révèle une prétention à la supériorité morale. Se poser comme « sauveur » implique que nous nous accordons des qualités supérieures : nous savons ce qui est bon pour les Autres.

Les Canadiens se sont tournés avec empressement vers une vision d'eux-mêmes en tant que bonne nation dépassée par la brutalité du Nouvel ordre mondial. Notre engagement au niveau mondial est partout perçu comme celui d'observateurs compatissants mais détachés. Depuis notre position de témoins, nous aidons à démarquer le bien du mal. Doués d'une sensibilité unique - une sensibilité qui nous amène dans les tréfonds de la douleur et du traumatisme - nous pouvons diagnostiquer le problème et agir comme l'éclaireur et l'intermédiaire. De cette facon. les récits sur la douleur, offre aux puissances moyennes, telles que le Canada, une version faite maison. c'est-à-dire une version spécifiquement canadienne, de la politique du sauvetage. 151 Sherene Razack, sociologue canadienne.



Peace Corps (Bataillon de Paix) est un programme du gouvernement des États-Unis pour l'envoi de volontaires à travers le monde



Les accompagnatrices et accompagnateurs du PASC assument la totalité des frais de leur séjour en Colombie. D'un côté, cette obligation de débourser pour faire de l'accompagnement en Colombie fournit une preuve de la motivation de celles et ceux qui désirent partir en Colombie; de l'autre côté nous réalisons que ce sont les gens ayant les meilleures situations économiques qui sont avantagés par cette pratique.



L'impéralisme nous affecte " ici " comme " là-bas " [...] De nos jours le rôle du Bon Samaritain est largement utilisé [...] pour travailler contre l'Empire. Pourtant cet outil du maître est toxique. Il peut nous donner l'impression de miner les fondations de l'Empire, i.e. les rapports de domination, mais bien au contraire, il les consolide. Ceux d'entre nous qui luttent contre l'Empire doivent également lutter contre l'impérialisme que nous portons en nous.152 Sara Koopman, Ph. D., militante School of America Watch.

« Seul le dominé fait figure de péril, de fléau ou de menace, l'oppresseur étant le seul véritable héros de l'Histoire. »¹⁵³ **Lise Noël**, historienne québécoise.

L'Occident en Juge et Sauveur

Les États impérialistes ne sont pas uniquement des puissances économiques, technologiques et militaires, elles sont également des puissances morales, c'est-à-dire qu'elles définissent les normes et les valeurs de la société mondiale tout en les présentant dans un discours universel. Ainsi, lorsqu'il est question de l'intérêt de la « communauté internationale », c'est en fait des intérêts des pays puissants qu'il s'agit et non pas des intérêts du Burundi et du Laos. Dans les actions de solidarité internationale, cela se traduit par une triste réalité : les dénonciations réalisées par une ONG canadienne auront toujours plus de poids politique que celles formulées par une ONG du Sud. Les organisations du Sud l'ont bien compris et font appel à l'occasion à leurs partenaires du Nord pour donner du crédit à leurs revendications et légitimer leurs actions.

Les Occidentales en séjour à l'étranger sont toujours appelées à agir en tant qu'observatrices internationales, soit officiellement, dans le cadre d'une mission d'observation internationale, soit officieusement, par le fait de rapporter dans leur pays d'origine ce qu'elles ont vu (au moyen d'articles, d'expositions, de vidéos, de conférences, ou simplement par les conversations avec leur entourage). L'observation internationale a ceci de pervers qu'elle suppose une qualité exceptionnelle chez l'observateur : celle d'être impartial, invisible et universel. Les prémisses à la base de l'observation internationale sont qu'un « tiers-parti » peut témoigner de manière objective d'une situation à laquelle il est extérieur. Plusieurs questions découlent de cette affirmation : L'objectivité existe-elle ? Peut-on être neutre face à une situation ? Pourquoi les Canadiennes seraient-elles dotées de ces qualités exceptionnelles ? L'observatrice appréhende et juge une situation à partir de son point de vue, de sa culture, de sa position sociale, de son idéologie; elle ne peut être « universelle ». Elle ne peut non plus être invisible, sa présence et son action influent sur la situation locale (par exemple, la simple présence d'une délégation canadienne dans une zone de conflit pourrait dissuader les forces gouvernementales de recourir à la violence temporairement; les observatrices internationales ne pourront donc pas témoigner des crimes commis par l'État).

Le public occidental contribue à cette glorification du rôle de témoin extérieur, en supposant à l'étrangère la capacité de voir et de comprendre les dynamiques locales/globales, que la population locale ne peut apparemment pas voir par ellemême. Que ce soit par la position d'experte ou simplement par celle d'observatrice, cette survalorisation des présupposées connaissances occidentales renforce le paternalisme et les rapports de pouvoir, ainsi que le rapporte Gada Mahrouse, dans une étude sur les « journalistes citoyens » en zone de guerre :



Sur le plan international, le PASC utilise la structure hiérarchique Nord/Sud afin de rendre plus visibles la lutte et les revendications des communautés et organisations qu'il accompagne, et ce, en faisant appel aux autorités canadiennes lorsqu'il le juge nécessaire. De même, les accompagnateur-trice-s du PASC en Colombie doivent porter un chandail de l'organisation arborant les grosses lettres : C-A-N-A-D-A.

D'un coté, le PASC propose de construire une pratique de solidarité anti-impérialiste et de dénoncer les entreprises canadiennes qui profitent de la stratégie guerrière de l'État colombien et l'alimentent. De l'autre côté, en faisant appel à l'État canadien pour veiller au respect des droits humains en Colombie, nous contribuons à renforcer l'image du Canada comme agent promoteur de la paix et des droits.

N'oublions toutefois pas que, dans certaines régions de Colombie et ailleurs dans le monde, plusieurs ne sont pas dupes de cette image et que des communautés locales refusent la présence des ONG étrangères.



Les activistes racontent que, dans des entrevues, ils ont été amenés à jouer le rôle de l'observateur objectif ou celui de l'autorité en la matière. De manière générale, ils disent être perçus par les médias occidentaux comme étant plus informés ou davantage crédibles que la population locale. Ils racontent que les médias leur demandaient souvent de commenter une situation politique que, dans plusieurs cas, ils connaissaient peu.¹⁵⁴

Par ailleurs, lorsque des ressortissantes du Nord se rendent dans des zones de conflits, la tendance médiatique est de porter l'attention sur celles-ci et sur les risques qu'elles encourent, plutôt que sur le conflit lui-même ou sur la population affectée. Sous-jacent à ce phénomène est le fait qu'il est plus facile de rejoindre le public du Nord avec l'histoire de l'une de leurs semblables. L'important alors n'est pas la situation comme telle, mais qu'une « semblable », une Occidentale, Blanche de préférence, ait pu en témoigner.

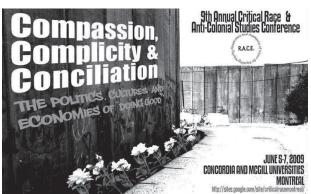
Un exemple frappant est celui du général Roméo Dallaire et du Rwanda. Dans un article intitulé « Stealing the Pain of Others », Sherene Razack¹⁵⁶ démontre comment le génocide rwandais est devenu objet d'intérêt pour les Canadien-ne-s seulement lorsqu'on le leur a présenté à travers les yeux d'un Canadien. Parce que Dallaire se souciait de ce qui se passait au Rwanda, tous les Canadien-ne-s devaient s'en préoccuper. Dallaire a été élevé au rang de héros national : le génocide au Rwanda était son histoire personnelle de traumatisme et de désespoir. Cette figure forge, selon Razack, une conscience nationale puissante dans laquelle les Canadien-ne-s se convainquent d'être doté-e-s d'un caractère moral élevé vis-à-vis de l'humanité. L'imaginaire canadien est nourri de ces exemples que nous consommons et qui nous font croire en notre propension exceptionnelle à la compassion et à l'action humanitaire, par un processus que Razack nomme « le vol de la souffrance des Autres ».

Loin de mettre en cause les bons sentiments du général Dallaire, il s'agit seulement de rappeler qu'il est question, dans cette histoire, d'un héritier du colonialisme, représentant du Canada, posté en Afrique avec ses armes et ses troupes, et non à proprement parler d'une victime.

Finalement, mentionnons que le témoignage suppose une sélection de l'information à transmettre. La personne qui rapporte des faits choisit son discours, de manière plus ou moins consciente; elle ne peut donc prétendre n'être qu'un outil de transmission de l'information. Pour l'activiste qui appuie une cause en solidarité avec d'autres populations, la question se pose : est-il possible de donner la voix aux sans-voix plutôt que de prendre la parole pour eux ?

Si l'habileté à provoquer la compassion du public dépend du médiateur blanc-occidental, ces pratiques activistes sont alors très loin d'être contrehégémoniques. Attribuer de l'humanité à l'Autre est en fait la forme la plus raffinée de blanchité.¹⁵⁵ **Gada Mahrouse**

...la souffrance des Rwandais a été transformée en notre propre plaisir, dans ce bon sentiment que nous offre la contemplation de notre propre humanité. ¹⁵⁷ Sherene Razack, sociologue canadienne.



Neuvième conférence annuelle d'études raciales critiques et anti-coloniales - R.A.C.E, Université Concordia, Montréal, 2009.

Nous sommes tous appelés à prendre la parole pour les faibles, pour les sans-voix, pour les victimes de notre nation... Martin Luther King, 4 avril 1967.

Ces homélies veulent être la voix de ce peuple, elles veulent être la voix de ceux qui n'en ont pas. C'est pour cela, sans doute, qu'elles ne plaisent pas à ceux qui en ont trop. Monseigneur Romero, 29 juillet 1979.



Favianna Rodriguez, « Justice médiatique maintenant! », 2003.

La voix des sans-voix

Lors de ses allocutions publiques contre la guerre du Vietnam, Martin Luther King invitait les Américain-e-s à parler pour les victimes « sans-voix » des États-Unis. En pleine guerre du Salvador, les discours de Monseigneur Romero se proposaient d'être « la voix des sans-voix », ses homélies reprenaient le cri d'un peuple opprimé en rébellion.

Malgré la popularité des médias citoyens et la multiplication des tribunes d'opinions, la métaphore des « sans-voix » est toujours d'actualité dans une époque dominée par une idéologie qui stigmatise tout discours d'opposition. Cette image renvoie d'une part à la domination des médias occidentaux sur la scène internationale mais également aux privilèges des citoyen-ne-s éduqué-e-s des pays riches qui jouissent d'un meilleur accès aux médias et détiennent davantage de ressources leur permettant de diffuser leur message.

Dans le cadre d'une réflexion autocritique, il semble néanmoins nécessaire de se questionner sur la manière d'utiliser ce privilège pour favoriser sa redistribution plutôt que son renforcement. Comme le souligne Arundhati Roy, intellectuelle et militante indienne : « Nous savons tous, bien sûr, qu'il n'existe rien de tel que les " sans-voix ". Il y a seulement des gens délibérément forcés au silence ou plutôt des *non entendus*. ». ¹⁵⁸ Cette distinction entre « sans-voix » et « non entendus » nous invite à valoriser l'écoute avant la prise de parole publique. Les organisations et mouvements du Sud ont une voix, ils ont un discours propre, généralement différent de celui que nous développons au Nord.

Le privilège d'avoir une « voix plus écoutée » risque d'être utilisé pour usurper la voix, c'est-à-dire pour « parler au nom de... », ce qui implique une prétention à représenter d'autres acteurs, à détenir l'expérience et le savoir nécessaires pour parler au nom des Autres. Cette position nie l'existence d'acteurs et de discours différents. L'activiste ou l'ONG du Nord, à moins d'avoir été explicitement mandatée par une organisation du Sud, ne parle pas au nom de, elle parle en son nom, elle véhicule son propre discours bien qu'en solidarité avec d'autres acteurs et actrices. Elle n'est pas un porte-voix neutre. Ne serait-il pas profitable de considérer que nous parlons avec les Autres plutôt qu'au nom des Autres ?

Dans la pratique, une telle réflexion qui met l'accent sur la nécessité d'écouter avant de parler peut se concrétiser par une préparation de nos discours en collaboration avec les actrices concernées. Quel message leur semble fondamental ? Quelle analyse veulent-elles mettre de l'avant ? Quels sont les mots et concepts qu'elles veulent transmettre ? Dans un deuxième temps, nous pouvons nous situer nousmême dans ce discours. Quels sont les liens entre nous et les principaux affectée-s ? Quelles sont nos positions politiques respectives, les points de convergence et les divergences ? Quels liens peuvent être tracés entre la situation là-bas et ici? De cette façon, nous construisons une seule voix à laquelle participent différents acteurs et actrices.

La Voix du Sud : entre cooptation et idéalisation

Le piège du porte-voix se pose en termes différents selon les positions politiques des organisations du Nord qui entendent porter le discours des mouvements sociaux du Sud. Nous suggérons de considérer deux tendances qui contribuent à renforcer le privilège de la voix « plus écoutée » et le rapport de pouvoir qui le sous-tend.

D'abord, comme la majorité des ONG du Nord adoptent pour leur discours public un ton conciliant qui n'accuse pas un système mais propose plutôt de l'améliorer, il est courant de les entendre nettoyer le discours de leurs partenaires du Sud afin de l'ajuster à leurs campagnes de relations publiques. Les militant-e-s qui luttent, au Sud, pour un changement social deviennent des « défenseurs de droits humains réclamant le respect des droits »; les communautés paysannes qui combattent les politiques agricoles et le monopole des terres cultivables par la bourgeoisie nationale deviennent des « associations paysannes prônant un développement durable et un commerce équitable », etc.

Cette même projection du discours est à l'œuvre lorsque les militantes radicales du Nord parlent *au nom* des mouvements du Sud qu'ils présentent comme leurs camarades de lutte, qualifiant leurs revendications de positions anticapitalistes, antiracistes, féministes, écologiques, etc. qui leur sont chères. S'il est vrai que les mouvements du Sud qui suscitent la solidarité des organisations radicales prennent part à un combat global pluriel et diversifié, leurs positions politiques ne peuvent être automatiquement assimilées à celles mises de l'avant par l'Internationale de la résistance. Les processus de résistance, qu'ils soient du Nord ou du Sud, ne peuvent se réduire à un idéal stéréotypé. Cette idée est résumée par le slogan zapatiste : « Un monde dans lequel il y a de la place pour plusieurs mondes. »¹⁵⁹

Il est en outre fréquent pour les militant-e-s du Nord d'idéaliser la résistance des acteurs et actrices du Sud. Quelle ne sera pas leur désillusion lorsqu'ils et elles visiteront ces mouvements et « communautés en résistance » et réaliseront que, dans certains cas, le sexisme y est fortement installé, que les structures très autoritaires y sont souvent la norme, que les valeurs écologiques se limitent parfois au discours, etc. Bien que ces critiques doivent être exprimées, il ne s'agit pas, dans le cadre de cette réflexion, de critiquer ces mouvements, mais plutôt de souligner la tendance à l'idéalisation et à la projection de nos valeurs sur les acteurs du Sud.



« Un monde dans lequel il y a de la place pour plusieurs mondes », Affiche de l'Autre campagne zapatiste.



Au PASC, l'appellation « communautés en résistance » a provoqué de grandes désillusions chez les premières équipes d'accompagnement, pour qui ce terme résonnait avec des valeurs libertaires et un idéal d'autonomie. En effet, au sein des communautés que nous accompagnons, il existe des différences idéologiques : certain-e-s n'avaient pas nécessairement de regard critique sur les plans de développement économique de la région avant de se faire éliminer du tableau par la terreur, et ce ne sont pas tous les membres d'une communauté qui partagent l'ensemble de nos valeurs. Ainsi, pour plusieurs, le processus de résistance vise avant tout à retrouver ce qui leur a été pris.

De la même manière, nos liens de solidarité sur le terrain se heurtent souvent à des murs, à des impasses comme l'homophobie, le sexisme, le racisme. Intervenir par rapport à ces situations ouvre la porte à l'ingérence, ne pas intervenir nous rend complices. C'est un questionnement permanent au sein du collectif : comment agir sans aller à l'encontre de nos valeurs ?

- > L'empathie désigne la capacité d'un individu à percevoir et à comprendre les sentiments, émotions et les ressentis d'une autre personne en ayant la capacité de se projeter à sa place mais sans nécessairement ressentir ces sentiments ou émotions ainsi que leurs conséquences. L'empathie implique donc un processus de recul intellectuel qui vise la compréhension des états émotionnels de l'Autre, sans la prétention de pouvoir vivre en chair ces émotions.
- > **Pitié** Sentiment d'affliction que l'on éprouve pour les maux et les souffrances d'autrui, et qui porte à les (voir) soulager[...].¹⁶¹

L'idée que l'Afrique serait en quelque sorte congénitalement engluée dans des guerres tribales d'un autre âge les menant à s'entretuer tous jusqu'au dernier est un mythe colonialiste qui profite bien aux sociétés parce qu'elles peuvent ainsi se laver de toute responsabilité. 163

Alain Deneault,

auteur de Noir Canada

3.3 Rapport à l'Autre

De la pitié à l'empathie

La position prise vis-à-vis de l'Autre se cristallise dans les émotions ressenties devant sa souffrance : indifférence, tristesse, rage, pitié, empathie, etc. Ces émotions dépendront de la relation et de la vision que nous avons des autres personnes (sont-elles des égales ? des étrangères ?) ainsi que de la manière dont nous nous concevons (est-ce que ce qui leur arrive pourrait aussi nous toucher ? sommes-nous différent-e-s ou semblables ? sommes-nous responsables ?).

Les relations de pouvoir entre les militantes du Nord et les populations du Sud font que les premières reçoivent de l'empathie et les secondes de la pitié, ce qui renforce l'inégalité. La relation d'empathie est une relation entre personnes plus ou moins égales, car elle implique sinon le partage, du moins la compréhension de la souffrance. Au contraire, la relation de pitié renforce la différence de pouvoir entre celle qui voit et celle qui souffre. Fréquemment, la pitié mène à la charité, alors que l'empathie mène plus facilement à la solidarité.

Images de la souffrance

L'émotion ressentie devant une situation de souffrance dépend aussi de l'explication qui lui est donnée. La souffrance est souvent considérée comme normale, inévitable. Presque chaque jour, les médias rapportent l'existence de catastrophes dites naturelles à travers la planète : ouragans, tremblements de terre, inondations, sécheresses, famines, etc. Nous en venons presque à croire que, dans certaines zones géographiques, les populations sont condamnées à subir ces catastrophes qui se suivent l'une après l'autre, entraînant destruction et morts. Sinon comment expliquer que le malheur tombe toujours à la même place?

Cette approche dépolitise les situations dites d'urgence humanitaire (« les conséquences des catastrophes naturelles sont inévitables », « les guerres sont des malchances ou la manifestation d'une nature chaotique », etc.) permettant de se détacher de toute responsabilité.

Des victimes actrices de changement

Tout comme la souffrance relève d'une construction sociale, la position de victime est également le fait de discours et de perceptions. Il y a ainsi plusieurs manières de considérer une « victime ». Elle peut être vue comme une personne impuissante. Devant elle, nous ressentons de la pitié et une obligation morale à l'aider, car elle serait incapable de remédier à sa situation par elle-même alors que nous prétendons posséder les moyens pour améliorer sa condition.

Ainsi, le mouvement féministe, notamment au Québec, dans son combat contre la violence, a adopté le terme de « survivante », afin de mettre l'accent sur la force de la victime. En considérant qu'une victime possède les capacités et le potentiel de reprendre du pouvoir sur sa vie (notion d'empowerment), il est alors possible de la voir comme une actrice, une alliée, une partenaire.

Ailleurs dans le monde, le terme de « victime » a été publiquement revendiqué pour mettre à jour les crimes (et donc la présence de criminels et de victimes). C'est

le cas du Mouvement de victimes de crimes d'État, présent dans différents pays aux prises avec une dictature ou un régime répressif déguisé en États de droits. Cette revendication du statut de victime représente le passage d'une position passive et neutre à une position d'acteur, dénonçant les crimes commis par les États, et revendiquant le droit à la vérité, à la justice, à la réparation intégrale. Le chapitre colombien de ce mouvement international se définit ainsi :

Le Mouvement national des victimes de crimes d'État [...] revendique le droit à s'organiser et à se mobiliser : c'est un engagement en faveur de la dignité des victimes qui élaborent des propositions politiques, qui résistent à l'oubli et qui refusent la conciliation et la concertation sur la question des droits des victimes avec un État qui a été capable de protéger des responsables de crimes, allant ainsi jusqu'aux limites les plus honteuses de l'impunité. 166

Enfin, certain-e-s activistes, préfèrent le terme « les plus affecté-e-s » à celui de « victimes » afin de souligner que nous sommes tous et toutes affecté-e-s par les systèmes de pouvoir responsables des crimes contre l'humanité tout en reconnaissant néanmoins que certain-e-s sont sur la ligne de front. Le colonialisme, l'agro-industrie, l'exploitation minière, le militarisme, etc. ont des effets ravageurs partout sur la planète, le Canada n'y échappe pas. Cette lecture nous semble enrichissante afin de situer notre action de solidarité internationale en lien avec les luttes qui se mènent au sein de notre propre pays.

Les victimes sont par nature impersonnelles et interchangeables. Elles apparaissent, figurantes passives d'un marketina émotionnel, dans les courriers des ONG. La plupart des individus concernés ne se pensent pas. d'abord. comme des victimes, mais comme des individus confrontés à un drame.[...] C'est le regard d'un autrui étranger qui les construit en victimes. L'inégalité et l'absence de réciprocité caractérisent le rapport entre sauveteurs et sauvés. 165 Bernard Hours, antropologue français.

La famine : une calamité naturelle ?

Pour l'ancienne présidente d'Action contre la faim, Sylvie Brunelleⁱ, « les famines sont aujourd'hui le produit de la géopolitique, la malnutrition celui du sous-développement ».¹⁶⁴ Puisque la production alimentaire à l'échelle planétaire est suffisante pour nourrir les six milliards d'êtres humains, les famines et la malnutrition ne peuvent être dues à des conditions naturelles: des choix politiques se cachent derrière cette souffrance humaine trop souvent présentée comme une fatalité.

La géographe classe les famines selon trois catégories :

- (1) La famine idéologique ou traditionnelle: véritable arme de guerre utilisée par un gouvernement ou un groupe au pouvoir pour faire céder une population, souvent minoritaire, et la forcer à se déplacer (exemples : Arménie, 1915; Ukraine 1932-1933; Juifs et Tziganes pendant la Seconde Guerre mondiale).
- (2) La famine exposée ou instrumentalisée: qui réfère à l'instrumentalisation d'une situation précaire (rareté des ressources due à des mauvaises récoltes, catastrophes naturelles, etc.) que les pouvoirs publics décident consciemment de laisser s'envenimer pour ensuite lancer un cri d'alarme dans les médias internationaux et revendiquer une aide humanitaire d'urgence. Cette aide permettra à l'État de reconstruire sa légitimé face à la population (au moyen de la distribution de denrées de première nécessité) et de se repositionner sur la scène internationale en attirant les projecteurs des ONG (exemples : Éthiopie, Soudan, Irak, Corée du Nord).
- (3) La famine créée ou famine verte : concerne les régions excédentaires (c'est-à-dire où la production alimentaire dépasse les besoins d'alimentation de la population locale). Ces famines sont provoquées et planifiées dans le cadre de politiques relatives par exemple aux quotas d'exportation ou aux réserves de nourriture gérées par l'État ou par les oligopoles de l'alimentation (exemples : Libéria, Sierra Leone).

i Sylvie Brunelle, auteure de plusieurs ouvrages sur le sujet dont la Faim dans le Monde, comprendre pour agir (PUF, 1999), Famines et politique (Presses de Sciences-Po, 2002), ainsi que Nourrir le monde. Vaincre la faim (Larousse, 2009), a démissionné de son poste à l'ACF en 2002, non sans adresser de sévères critiques à l'instrumentalisation de l'humanitaire.

Je veux être très claire sur ce point : la solidarité est faite en partie de plaisir et de manières de façonner sa propre identité qui ne relèvent pas nécessairement d'une réflexion autocritique. [...] Nous sommes plus heureux avec nous-mêmes lorsque nous nous positionnons en tant que sujets moraux face à l'injuste structure du pouvoir, lorsque nous nous nous situons du bord des victimes et que nous nous voyons comme un tremplin vers la justice pour ces victimes.¹⁷⁰ Diane Nelson, antropologue étasunienne.



Action Contre la Faim, « Solidarité Asie, Unviersal Studio se mobilise. »

Qui aide qui?

Au retour d'un projet de solidarité à l'étranger, la grande majorité des coopérante-s a l'impression « d'avoir reçu davantage qu'elle a donné ». À l'instar des autres stagiaires du programme Québec sans frontières (QSF) qui ont participé à l'étude sur les privilèges de la coopération internationale, Chantale remarque « J'ai beaucoup appris là-bas, eux m'ont beaucoup appris. J'ai le sentiment qu'ils m'ont donné beaucoup plus que moi j'ai pu leur être utile. »¹⁶⁷ Le propos n'est pas ici de juger de l'utilité de ces stages d'initiation à la coopération internationale pour la population d'accueil mais bien de souligner que, contrairement à la charité qui se prétend désintéressée, l'acte de solidarité est un acte intéressé duquel on tire des avantages. Cette prise de conscience peut aider à déconstruire l'image altruiste du Bon samaritain et ainsi déjouer les rapports de pouvoir qui en découlent.

Les bénéfices plus largement évoqués par les coopérant-e-s sont de l'ordre thérapeutique et professionnel. Qui n'a pas entendu des proches raconter leur expérience à l'étranger en des termes de révélation, de crise existentielle ou de croissance personnelle? Les projets à l'étranger nous offrent non seulement l'opportunité de nous confronter à de nouvelles réalités et d'ouvrir nos «horizons » mais également le luxe de prendre des vacances de notre vie canadienne, de prendre un recul face à notre quotidien, une position qui favorise l'introspection, l'ouverture d'esprit, la formation politique, etc.

Pour les promoteur-trice-s des stages d'initiation à la coopération internationale, cette expérience exceptionnelle devrait permettre de sensibiliser les jeunes et de développer leur engagement en faveur de la justice sociale. Pour évaluer les retombées d'une telle stratégie, Plan Nagua a réalisé en 2005 une étude auprès de ses ancien-ne-s stagiaires pour cerner leur « implication dans différentes activités de mobilisation et d'implication sociale au Nord ». Les auteures de cette recherche concluent que les retombées les plus probantes ne se manifestent pas en termes d'engagement social et politique de la part des ancien-ne-s stagiaires mais plutôt en termes de valorisation de leur parcours académique et professionnel. Une étude similaire, réalisée en France dans les années 1990 auprès du personnel bénévole et salarié des ONG françaises propose une conclusion semblable :

L'expérience " humanitaire " peut tout d'abord représenter, pour des jeunes diplômés en voie d'ascension sociale ou des cadres désabusés, une opportunité pour faire montre d'aptitudes et de compétences valorisées par le monde professionnel. Elle constitue ainsi une expérience aisément " monnayable " sur le marché du travail. 169

Outre les avantages d'ordre thérapeutique et professionnel, l'implication dans un projet ou une campagne de solidarité internationale permet de construire une image positive de soi. Dans un mouvement de solidarité, nous sommes amenées à côtoyer des acteurs et actrices que nous admirons et qui nous offrent leur confiance. Le fait de nous sentir partie prenante d'un mouvement répond à nos besoins en termes de valorisation et d'accomplissement personnel. « Je me sens utile » ou encore « Je suis du bon bord ».

Bref, reconnaître les bénéfices personnels que comporte notre engagement en solidarité internationale nous amène à prendre conscience du fait que nos actions ne sont pas uniquement destinées à aider les Autres. D'ailleurs, ne pourrait-il pas s'avérer profitable de considérer que nous ne le faisons pas *pour eux* mais bien *pour nous*? Le débat est ouvert.

Aidant-e ou Allié-e

Rares sont les personnes qui s'engagent consciemment dans un travail de solidarité internationale pour bonifier leur CV ou pour économiser les coûts d'une thérapie (du moins, espérons-le!), nous nous engageons pour une cause, avec nos valeurs et nos croyances. Nous n'aidons donc pas les Autres, nous aidons notre cause qui, généralement, est une cause partagée par ces Autres, d'où la relation de solidarité. Cette distinction semble essentielle pour briser les rapports de pouvoir entre le Bon Samaritain du Nord et les victimes ou bénéficiaires du Sud. En présentant nos actions de solidarité internationale comme étant réalisées pour les organisations et populations du Sud, ces dernières deviennent l'objet de notre solidarité et nous en sommes les uniques sujets. Au contraire, si nous reconnaissons agir pour nos convictions, l'objet de notre solidarité est alors un monde meilleur et nos partenaires du Sud sont, tout comme nous, les sujets de cette solidarité.

Au retour d'un projet de solidarité internationale, les militantes reçoivent généralement l'admiration de leurs pairs et les conversations s'orientent fréquemment autour du sacrifice personnel plutôt que sur les motivations à la base de cette action solidaire. Abandonner la position confortable de « l'héroïne de retour au pays » pour adopter celle dérangeante de la « militante défendant des idéaux » n'est pas chose facile. Il est certes plus aisé de parler des difficultés éprouvées, des risques encourus, ou encore des curiosités exotiques, que de présenter son analyse politique et d'expliquer en quoi la réalité au Canada n'est pas étrangère à la situation à laquelle sont confronté-e-s nos allié-e-s au Sud et en quoi leurs luttes sont liées aux nôtres.

Peut-être s'agit-il justement ici d'abandonner ce privilège du Canadien qui voit son action reconnue socialement comme charitable et juste, alors que le militantisme des partenaires au Sud est souvent perçu dans leur société comme de la dissidence sociale? Puisque nous avons le privilège d'avoir une voix davantage entendue et de pouvoir exprimer nos idées sans mettre en péril notre vie, ne devrions-nous pas parler *au nom* de nos idéaux ?



« En Amérique centrale, les peuples se libèrent », Développement et Paix, 1979.



En tant qu'accompagnatrice internationale, mes faits et gestes sont observés, commentés et analysés sans cesse. En premier vient le questionnement sur ma présence en Colombie : « Pourquoi cette personne se démène pour moi alors que je ne la connaissais pas avant d'être en prison et que la société m'a condamné? », « Pourquoi vient-elle partager nos conditions de vie difficiles? », « Pourquoi risque-t-elle la répression? », et la réponse qu'ils et elles trouvent est mon impératif de lutte, ce sens de la justice sociale, de la solidarité entre opprimé-e-s qui ne veut pas se taire. Moins évidente est mon analyse globale où l'emprisonnement d'une femme condamne la dignité humaine, où l'affirmation d'une communauté est la garantie d'existence des autres, où chaque acte de résistance ouvre des possibilités de subversion dans un monde étroitement interrelié au sein des mêmes systèmes de domination. [...] Être notre être rebelle, c'est la première des interventions. Notre solidarité est politique, elle n'est pas désintéressée ou neutre. Elle doit être expliquée. Cette motivation, ce sens in-tranquille de la justice doit être expliqué dans nos actions et paroles quotidiennes, au-delà de la résistance précise que nous appuyons : dessiner le combat global. Cahier d'accompagnatrice du PASC, 2007.

Notes

- 151. Trad. libre. « Canadians have turned with alacrity to the vision of ourselves as a good nation overwhelmed by the brutalities of the New World Order. Our engagement with the world is everywhere depicted as the engagement of the compassionate but uninvolved observer. From our position as witness, we help to mark out the terrain of what is good and what is evil. Possessed of unique sensibilities, sensibilities that take us to the depths of grief and trauma, we can diagnose the trouble and act as the advance scout and the go-between. In this way, trauma narratives furnish middle power nations such as Canada with a homemade, that is to say a specifically national, version of the politics of rescue. » Razack, « Stealing the Pain... », p. 381.
- 152. Trad. libre. « Imperialism affects "here" as well as "there". (...) Today the good helper role is being widely used [...] to work against empire. Yet this master's tool is toxic. It may appear to take tiles off the house, but it reinforces the systems of domination that prop up empire. Those of us who struggle against empire must also struggle against the imperialism within ourselves. » Koopman, « Imperialism Within... »
- 153. Noël, L'intolérance, p. 22.
- 154. Trad. libre. « The activists also spoke of assuming, in interviews, the roles of objective observers or authorities. In general, they said they were perceived by Western media to be more knowing or trustworthy than the local people and were frequently asked by media to comment on the politics of situations that, in many cases, they knew little about.» Mahrouse, « The Compelling Story of the White/Western Activist ... », p. 261.
- 155. Trad. libre. « Assign If the ability to elicit compassion among bystanders depends on a white/Westerner mediator, such activists' practices are far from counter-hegemonic in their effects. Assigning humanity to the Other is, after all, whiteness in its finest form.» Mahrouse, « Race-conscious transnational activists with cameras... », p. 99.
- 156. Razack, « Stealing the Pain of Others... »
- 157. Trad. libre. « I want to suggest that the suffering of the Rwandans has been transformed into our pleasure, the good feeling that we get from contemplating our own humanity.» Razack, « Stealing the Pain of Others...», pp. 382-383.
- 158. Trad. libre. « We know of course there's really no such thing as the 'voiceless'. There are only the deliberately silenced, or the preferably unheard. » Roy, « Peace and the new corporate liberation theology. »
- 159. Trad. libre « Un mundo donde quepan muchos mundos », Subcomandante Marcos, Comuniqué du 26 février 1994.
- 160. Charron. C. et al. 2007. La psychologie de A à Z. Paris : Dunod, p. 62.
- 161. Trésor de la langue française informatisée. [En ligne] http://atilf.atilf. fr/tlf.htm
- 162. Mahrouse, « Race-conscious transnational activists with cameras... », p. 88-89.
- 163. Alain Deneault, dans Gheller, « Dénoncer l'exploitation canadienne en Afrique. Entretien avec Alain Deneault. »
- 164. Brunelle, Sylvie. 2002. Famines et politique. Presses de Sciences-Po, p. 53.
- 165. Hours, « Derrières les évidences... »
- 166. Trad. libre. « El MOVICE, [...] demuestra una personalidad y una identidad que reivindica el derecho a organizarse, movilizarse, y en todo caso es una apuesta por la dignificación de las víctimas, que elabora propuestas políticas, que se resiste al olvido y se niegan a conciliar y a concertar los derechos de las víctimas con un Estado, que ha sido capaz de favorecer a los victimarios hasta el límite de la más vergonzosa impunidad. » Movimiento nacional de víctimas. [En ligne] www.movimientodevictimas.org

- 167. Mahrouse, G., « Solidarity tourism & international development internships: Some critical reflections. »
- 168. Gauthier et al., « Retombées d'un séjour de coopération internationale... »
- 169. Conclusion d'une enquête menée dans les années 1990 auprès d'une centaine de salariés du domaine de la coopération internationale. Lechien et al., Du syndicalisme à la « solidarité internationale..., p. 110.
- 170. Trad. libre. « I want to be very clear that solidarity is in part about enjoyment and about forms of self-fashioning that may not be very self-reflexive. [...] We feel more content with ourselves when we are positioned as moral subjects against the voracious and unjust power structure and as the vehicles of justice for the victims whose side we take. » Nelson, « A finger in the Wound... », p.62.

Conclusion À suivre...

e cahier *Notre solidarité : Un territoire à décoloniser* est en chantier... Nous y avons soulevé plusieurs questionnements qui nous habitent, issus de notre expérience au sein du PASC. Espérons que ceux-ci pourront servir à toutes celles et ceux qui croient en la solidarité internationale.

Pour cela, nous croyons qu'il est nécessaire d'explorer davantage les questions soulevées dans ce document. Nous invitons tous les groupes qui font de la solidarité internationale le centre ou une partie de leur action et qui partagent nos préoccupations à poursuivre ces réflexions et à prendre le temps nécessaire pour se pencher de manière critique sur leurs pratiques et leurs doutes quant à celles-ci.

Loin de vouloir provoquer découragement et résignation, nous espérons raviver la mémoire des luttes à l'origine de nos actions. Quelles sont les valeurs qui nous tiennent à cœur ? Quel est le changement social que nous voulons voir ? Quel est ce malaise, ce sentiment de révolte qui nous pousse à vouloir changer cet ordre social mondial ?

Enfin, en tant que Canadiennes, il nous semble important de conclure sur la nécessité pour l'action de solidarité internationale de prendre position visà-vis de l'État canadien. De manière sporadique, les critiques des politiques gouvernementales qui sont menées sur les plans national et international se font entendre, notamment sur la présence de l'armée canadienne en Afghanistan, les coupures de financement d'ONG, et le besoin d'encadrer l'activité des compagnies minières canadiennes. Cependant, il est important d'affirmer publiquement que le Canada est un pays colonial, les politiques étatiques qui ne font pas l'unanimité en sont autant de manifestations identifiables. Le Canada a été bâti sur la conquête de terres et la soumission des peuples autochtones, et aujourd'hui, l'État mène sa politique étrangère de manière à exercer un contrôle politique et à tirer sa part de richesses de l'économie mondiale sur le dos des populations des pays pauvres. Comment pouvons-nous être solidaires du Sud tout en soutenant par notre silence les politiques impérialistes de l'État canadien? La déloyauté vis-à-vis de la classe canadienne privilégiée et son principal représentant qu'est l'État est une condition nécessaire à l'exercice des solidarités.

Annexe 1

Esclavage, Génocide et Guerre au terrorisme

Une lecture anticoloniale du Canada

u Canada, le terme de « suprématie blanche » a été banni du vocabulaire populaire où le discours sur le « multiculturalisme » pose le voile sur les tensions racistes de la société. Comme le note la sociologue canadienne Himani Bannerji, « L'appel multiculturaliste gomme en quelque sorte l'expérience coloniale et le caractère profondément eurocentrique de l'espace national canadien dans le but de recomposer et de relégitimer la nation afin de la rendre attrayante au plus grand nombre ».¹⁷¹

Ce discours bien pensant camoufle non seulement l'histoire du Canada, en tant que projet colonial, mais également les manifestations actuelles du racisme : les personnes racialisées restent confinées au bas de l'échelle salariale, sont sous-représentées dans les lieux de pouvoir et surreprésentées dans les institutions carcérales, pour ne nommer que ces phénomènes quantifiables. En ce qui concerne le Québec, Chantal Maillé, professeure associée à l'Institut Simone de Beauvoir, soulève la question suivante :

« Comment l'histoire officielle, soit le récit de la Conquête qui a consacré la thèse des deux peuples fondateurs, diabolisé les peuples autochtones et glorifié l'action civilisatrice du colonisateur, a-t-elle façonné et racialisé le Québec ? » Maillé poursuit : « Cette approche est d'autant plus intéressante dans le cas du Québec si l'on considère le double jeu de "colonisé-colonisateur" qui a façonné son histoire et qui en fait une formation politique unique dans son ambiguïté constitutive : nation conquise, mais également nation complice d'un Occident triomphant, adhérant au récit des deux peuples fondateurs, duquel est occultée toute référence à l'idée de conquête, de génocide ou d'esclavage. »¹⁷²

Les trois pilliers du pouvoir raciste

Pour Andrea Smith, féministe cherokee, le pouvoir raciste au sein de la société capitaliste d'Amérique du Nord, repose sur trois piliers : l'esclavage, le génocide et l'orientalisme¹⁷³.

i Ghassan Hage, sociologue australien, note au sujet de la politique du muticulturalisme : « Malgré l'humanisme pluraliste et la volonté de tolérance et de reconnaissance de l'altérité qui paraissent l'animer, et bien qu'elle se conçoive *a contrario* de l'égalitarisme formel, elle n'en constitue pas moins une stratégie visant à reproduire et à édulcorer les rapports de pouvoir qui tiennent les groupes ethnoculturels minoritaires et racisés à bonne distance sociale des groupes majoritaires ou dominants. » Cités par Salée, « Peuples autochtones, racisme... », p. 67.

Le racisme doit être compris comme une séquelle du colonialisme et de l'esclavage dont les iniquités et les injustices ont encore des retombées aujourd'hui. (...) Il faut d'abord reconnaître qu'en Amérique du Nord, les premières victimes du racisme ont été les Amérindiens. Ceci dit, au Québec et au Canada, le racisme est un produit de l'aventure coloniale européenne. Les communautés noires ont été présentes dès le début de la colonisation, même si au Canada l'esclavage a été relativement plus faible en nombre à cause notamment du mode d'exploitation qui requerrait moins de maind'œuvre que dans le Sud. On parle davantage d'esclavage domestique. Si les esclaves noirs ont été traités moins durement que dans les autres colonies, l'esclavage - en termes de déni d'humanité - reste l'esclavage. Mais ici, il a longtemps été considéré comme normal.174 Jean-Claude Icart, sociologue

québécois d'origine haïtienne.

Esclavage

Bien que l'histoire officielle reste souvent muette sur ce sujet, l'esclavage fut pratiqué au Canada français pendant près de 200 ans, la traite des Noir-e-s qui avait lieu sous la domination française s'est poursuivie à la suite de la Conquête britannique. Ce système d'appropriation des être humains jugés inférieurs offrait aux riches et au clergé (principalement de Montréal) une main-d'œuvre gratuite.

Pour les féministes afro-américaines, ce système d'exploitation n'a pas complètement disparu, il a plutôt évolué vers la forme actuelle d'un capitalisme structurellement raciste. C'est ainsi qu'aux États-Unis, mais également au Canada, les besognes les plus aliénantes dont les Blanc-he-s ne veulent pas, sont assumées par les citoyenne-s racialisé-e-s, principalement les femmes de couleur. Sans vouloir pour autant amoindrir les horreurs de l'esclavagisme, ces féministes suggèrent de reconnaître que le capitalisme « chosifie » également les êtres humains destinés aux travaux les plus aliénants.

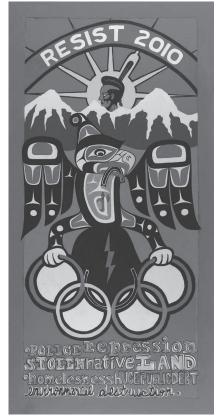
Génocide

Le second pilier se réfère au génocide commis contre les peuples autochtones. Andrea Smith, distingue deux stratégies du pouvoir colonial et raciste : celle qui vise à exploiter les colonisé-e-s (Noires, esclaves) et celle qui vise à annihiler les colonisé-e-s par des génocides culturels ou physiques (peuples autochtones). L'esclavage dote les personnes noires d'une unique valeur exploitable : leur force de travail. Ainsi, explique-t-elle, le système capitaliste qui le remplace a tout intérêt à « noircir » un grand nombre de ses membres afin d'avoir accès à un bassin de main-d'œuvre à bon marché. Notons ici que « noircir » réfère au fait que d'autres populations peuvent se retrouver marginalisées dans la catégorie « Noir » peu importe la couleur de leur peau (ex. les Irlandais en Amérique du Nord au 19e siècle).

Pour sa part, le projet colonial reconnaît aux Peuples autochtones non pas la valeur de leur force de travail mais leur ressource collective : le territoire. La présence de peuples prétendant à la propriété collective de la terre est un frein à la privatisation et à l'exploitation des ressources naturelles. La notion même de propriété collective est un obstacle au système capitaliste, d'où la nécessité d'exterminer physiquement et culturellement la présence autochtone sur le continent. Pour Kate Shanley¹⁷⁵, féministe assiniboine, les autochtones sont réduits dans l'imaginaire nord-américain à une « absence présente » qui véhicule l'idée d'une espèce en voie d'extinction par la force de la modernité victorieuse et qui justifie la poursuite de l'appropriation de leurs terres par les descendants coloniaux. Joyce Green, politologue et professeure à l'Université de Regina, dresse le même constat :

Dès lors qu'on aura d'emblée et inconditionnellement reconnu que les peuples autochtones existaient avant l'occupation coloniale comme entités politiques autodéterminées, dotées d'une culture particulière et contrôlant un territoire donné et, qu'en vertu de cet état de fait, ils sont bénéficiaires de droits propres, on aura franchi le premier pas vers une nouvelle relation de nature postcoloniale entre l'État canadien et les peuples autochtones. [...] Pour cela, il faut plus qu'une simple inclusion de façade de contenus ou d'individus autochtones dans le corps politique canadien ; il faut changer la donne, renverser la logique colonialiste [...]. Tant que les Canadiens ne seront pas véritablement saisis des impératifs de cette transformation, la citoyenneté et la souveraineté canadiennes resteront soumises à la logique colonialiste des origines. 176

S'il est vrai que les peuples autochtones du Canada ont conquis, au fil des ans, certaines protections constitutionnelles et législatives permettant d'amoindrir les pratiques discriminatoires à leurs égards, ni l'État fédéral ni l'État québécois n'est disposé à reconnaître les peuples ancestraux en tant qu'entités politiques contrôlant un territoire. Au Québec, qu'il soit question de la « Paix des Braves» avec les Cris ou de « l'Approche commune» avec certaines des communautés innues, la concession de droits par l'État provincial est conditionnelle à l'abandon, par les communautés concernées, de toute poursuite judiciaire en cours et, surtout, de l'ouverture de leur territoire à l'exploitation de leurs ressources naturelles (développement hydroélectrique, par exemple). Le litige qui oppose l'État québécois aux Algonquin-e-s de la réserve de Maniwaki revendiguant leurs droits de pêche et de chasse sur leur territoire ancestral, depuis 1984, offre un exemple de la stratégie québécoise en la matière. Réfractaire à une telle demande, l'État québécois allongea les recours juridique en Cour provincial (1988), en Cour supérieure (1989) puis en Cour d'appel (1993), argumentant qu'il n'existait aucune preuve de l'occupation ancestrale de ce territoire par les Algonquin-e-s. 177 Loin d'être isolée, cette démarche favorisée par l'État québécois fut corroborée par le dévoilement en 2002 d'une série d'études réalisées pour le compte d'Hydro-Québec et du gouvernement québécois. Ces études visaient à démontrer que plusieurs nations autochtones n'occupaient pas les dits territoires ancestraux qu'ils revendiquent de manière continue et ce, dans le but de nier leur droit au titre d'aborigènes, reconnu par la constitution canadienne. 178 Cette non-reconnaissance de la présence autochtone se manifeste également dans l'incompréhension, voire les sentiments haineux, de la population non autochtone face aux revendications des Premières nations, que l'on pense à la crise d'Oka de 1990; à Ipperwash (Ontario) et Gustafsen Lake (Colombie-Britannique) en 1995; à Lustiguj (Restigouche, Québec) en 1998; puis à Esgenoôpetiti (Burnt Church, Nouveau-Brunswick) en 2001, ou encore aux fortes oppositions contre le traité avec les Nisga'a en Colombie-Britannique ou à l'Approche commune avec les Innus au Québec. Enfin, cette « absente présence » où se figent les rapports ancestraux de subordination coloniale se transpose dans l'écart socioéconomique entre la population autochtone et la majorité canadienne.



Gord Hill, « Resist 2010. »

Racisme et immigration

Le racisme institutionnel se manifeste, entre autres, au sein des politiques d'immigration de l'État canadien. Alors que le Canada avait fait appel aux immigrant-e-s chinois-e-s pour construire le chemin de fer d'un océan à l'autre (1880-1885), les ressortissant-e-s de la Chine se sont fait imposer une taxe d'entrée dès la fin des travaux (1885) avant de se voir totalement interdire l'entrée au pays entre 1923 et 1947 ¹⁷⁹. Une politique similaire toucha les Japonais-e-s en 1927. ¹⁸⁰ Parallèlement, toute personne noire était interdite d'entrée au pays dans les années 1920. La liste des politiques racistes d'immigration s'allonge malheureusement et de nombreux autres exemples pourraient être cités. Loin d'être disparus de la politique canadienne officielle, les préceptes racistes orientent toujours les politiques d'immigration de ce pays; qu'on pense à la dernière mouture de la loi concernant les travailleur-se-s saisonniers agricoles, au refus de modifier le programme des aides familiales résidentes (qui affectent principalement les femmes sud-asiatiques), ou le changement de lois sur les réfugié-e-s limitant les possibilités de demande de refuges.



« Cité sans frontières », Solidarité sans frontières, 2011.

Guerre au terrorisme

Enfin, le troisième pilier, celui de l'orientalisme, se réfère à un concept développé par Edwar Said¹⁸¹ pour nommer le processus par lequel l'Occident s'identifie en tant que civilisation supérieure en se construisant en opposition aux peuples « exotiques » de l'Orient (ce dernier terme était utilisé par les peuples d'Europe centrale pour désigner toute culture qui leur était étrangère). Au fil des siècles, « l'Orient » a été affublé de différents attributs, toujours en opposition aux caractéristiques de la civilisation occidentale : sauvage ou romantique, spirituel (par opposition au rationalisme occidental), violent et chaotique (par opposition à l'ordre de la loi), etc. Mais l'Orient mystérieux n'est pas seulement source d'aventures et de richesses, il représente également une menace constante pour la civilisation occidentale. Les discours va-t-en guerre disséminés par les États impérialistes (blancs) s'enflent de cette vision de supériorité vis-à-vis des civilisations inférieures envieuses, qu'il soit question du « péril jaune », de la peur des « barbus latinos » qui s'en prenaient à l'impérialisme nord-américain ou de la peur d'une invasion de « notre » société par les pauvres de couleurs affluant à « nos » frontières. La construction d'un islam violent menaçant les « valeurs de la civilisation occidentale » participe du même discours. Le « terrorisme » y est présenté comme la menace de l'Orient face à l'Empire et à ses valeurs dites universelles de liberté et de démocratie.

Au Canada, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) est tristement connue, entre autres, pour sa mesure portant sur les certificats de sécurité, disposition qui suspend les droits fondamentaux d'individus soupçonnés d'activités terroristes : arrestation et détention indéfinies sans accusation, preuves secrètes (incluant des informations obtenues sous la torture), éventuel procès à huis clos et, à la clé, un renvoi sans appel vers le pays d'origine. Depuis plusieurs années, cinq hommes d'origine arabo-musulmane vivent un véritable enfer kafkaïen, malgré le fait que cette mesure administrative a été invalidée par la Cour suprême du Canada. Devant l'importante contestation qu'a soulevée l'utilisation des certificats de sécurité, le gouvernement fédéral s'est tourné vers la récente Loi antiterroriste canadienne, adoptée en décembre 2001. La dérive sécuritaire fallacieusement justifiée par la dite menace terroriste (qui remplace dans les discours la menace communiste) affecte en premier lieu des individus et communautés racialisé-e-s : citons en exemple le refus de rapatrier Abousfian Abdelrazik en 2010, la déportation vers la torture de Maher Arar et de trois autres Canadiens d'origine proche-orientale (Abdullah Almalki, Muayyed Nureddin et Ahmad Abou El-Maati), la situation déplorable d'Omar Khadr, etc. Par ailleurs, les récentes arrestations faites par la GRC, sous les dispositions de la loi antiterroriste, dans le cadre de l'opération grossièrement intitulée « Projet Samossa » (en août 2010), ou encore l'accueil agressif réservé aux réfugié-e-s tamoul-e-s arrivé-e-s par bateau en août 2010 sont les derniers épisodes d'une longue série noire ciblant les communautés racialisées, appréhendées en tant que menace à la «Civilisation» canadienne.182

Bref, malgré le discours sur le multiculturalisme, malgré les chartes des droits et en dépit de l'image de « défenseur des droits humains » ou de « pays d'accueil » que le Canada vend sur la scène internationale, il n'est pas surprenant de voir ses soldat-e-s occuper des pays subordonnés (Haïti et Afghanistan) ou ses entreprises (minières en premier lieu) détruire territoires et communautés. Il ne s'agit pas là de cas isolés de violations au droit international ou aux droits humains, mais bien du rayonnement impérialiste d'un État qui, 500 ans après la conquête de l'Amérique, reste un projet colonial.

Notes

- 171. Citée par Salée, « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État ... », p. 67.
- 172. Maillé, «Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois », p. 98.
- 173. Smith, « Heteropatriarchy and the Three Pillars of White Supremacy ».
- 174. Icart, « Un long combat...», p. 20.
- 175. Shanley, « Thoughts on Indian Feminism ».
- 176. Green, « Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme... », pp. 27-28.
- 177. Salée, « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État ... »
- 178. Bulletins de nouvelles de Radio Canada, 17 août 2002 et 29 octobre 2002, cités par Salée, « Peuples autochtones... »
- 179. Worrall, Finding Memories, Tracing Routes...
- 180. Oikawa, Cartographies of Violence: Japanese Canadian Women ...
- 181. Saïd, Orientalism.
- 182. Pour plus d'informations sur ces cas, voir : Réseau de la commission populaire [En ligne] www.commissionpopulaire.org



« Sécurité nationale, en lutte contre le terrorisme depuis 1492. »

Annexe 2

Le rôle des ONG au cœur de la tourmente : le cas d'Haïti

Note éditoriale : Nous osons à peine aborder le sujet, les camps sont tranchés et les accusations graves. Avec ce processus de réflexion critique, il nous aurait été impossible de passer à côté de l'exemple sous peine de contribuer à en faire un tabou. Il sera également impossible de venir à bout du sujet, il faudra poursuivre le débat. Nous espérons donner le goût aux lecteurs et lectrices de pousser la réflexion plus loin, afin de se faire leur propre idée.

près plus de 500 années de colonisation, des politiques économiques coloniales toujours en vigueur, des catastrophes à répétitions, la plus grande proportion d'ONG par habitants au monde, Haïti est un cas où s'exacerbent et interagissent des contradictions douloureuses.

Coup d'État ou transition démocratique des lectures très divergentes

Le bicentenaire de l'indépendance d'Haïti a été marqué par des tensions qui ont abouti au départ contraint et forcé du président Jean-Bertrand Aristide, le 29 février. Victime d'un " coup d'État moderne " pour les uns, dictateur justement évincé pour les autres, l'ex-président demeure très controversé. Mais l'issue de la crise soulève aussi de nombreuses questions sur les ambiguïtés de son ex-opposition. 184 Maurice Lemoine, rédacteur en chef du Monde diplomatique.

Coup d'État et occupation militaire...

De nombreux groupes de base en Haïti et à travers le monde ont abondamment dénoncé le « départ forcé » du 29 février 2004 orchestré par les États-Unis et la France contre le président Aristide, chef du parti Lavalas qui, entre autres, maintenait un discours public anti-impérialiste. Le coup d'État fomenté par le Groupe des 184 soutenu par Washington, reçut l'appui du Canada, qui occupait militairement l'aéroport de Port-au-Prince, pendant que le président d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, signait une « démission » avant d'être escorté par des soldats étasuniens jusqu'en Afrique. Il affirme encore aujourd'hui avoir été enlevé par cette mission franco-étasunienne.

L'engagement renforcé du Canada en Haïti s'inscrit dans les priorités du Canada pour les Amériques et met l'accent sur la prospérité, la sécurité et la gouvernance démocratique. Haïti est le premier bénéficiaire de l'aide canadienne au développement dans les Amériques et le deuxième à l'échelle mondiale (après l'Afghanistan). Cette aide provient de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).183

Gouvernement du Canada.

i À la fin mars 2004, alors que l'ex-président se morfond en Afrique du Sud, seront rendus publics à Santo Domingo (République dominicaine) les résultats préliminaires d'une commission d'enquête sur Haïti menée par l'ancien procureur général des États-Unis, M. Ramsey Clark. La commission révèle que « les gouvernements des États-Unis et de la République dominicaine auraient participé à l'armement et à l'entraînement, dans ce pays, des "rebelles" haïtiens ».

... ou démission d'Aristide et transition politique ?

L'interprétation des faits est considérablement différente du point de vue des ONG canadiennes; selon ces dernières, le départ d'Aristide aurait été fait en accord avec le droit international : « Le 29 février 2004, le Président Aristide démissionne et quitte le pays. Conformément à la Constitution, M. Boniface Alexandre, Président de la Cour de Cassation, prête serment comme Président intérimaire. Dans la soirée, le Conseil de Sécurité des Nations Unies vote la résolution 1529 autorisant le déploiement immédiat d'une Force Multinationale Intérimaire (MIF). »¹⁸⁵

Une analyse soutenue par la majorité des ONG canadiennes et québécoises affirme que « Loin d'orchestrer un coup d'État en Haïti, en fait, le geste important de la communauté internationale a été de s'abstenir d'envoyer des troupes défendre le gouvernement d'Aristide. Avoir agi ainsi, devant l'opposition massive et la faillite morale du gouvernement, aurait été, à ce stade, aller à l'encontre de la volonté de la majorité de la population. » ¹⁸⁶

Controverse dans le milieu de la coopération internationale

Il y a très peu de documentation disponible pour comprendre le point de vue des ONG canadiennes. Cependant, certaines prises de position publiques laissent des questions en suspens. Par exemple, le 15 décembre 2003, soit quelques semaines avant le coup, l'AQOCI publiait un communiqué: « demandant au nouveau premier ministre du Canada, M. Paul Martin, de poser un geste de solidarité envers la population haïtienne en retirant son appui au régime du parti Lavalas. *Le message envoyé à la communauté internationale sera enfin clair.*». Ce communiqué a été repris par plusieurs organismes. Pourtant, le Canada n'appuyait déjà plus depuis longtemps le gouvernement Aristide. Dès janvier 2003, lors d'un sommet réunissant des diplomates étasuniens, français et canadiens au Lac Meech, le diplomate canadien Denis Paradis déclarait « La communauté internationale ne peut attendre la fin du mandat de cinq ans du Président Aristide en 2005. Aristide doit partir et la communauté internationale doit se préparer à une nouvelle ronde d'aide humanitaire et d'occupation militaire étant donné sa responsabilité démocratique de protéger les habitants vulnérables de cet État en faillite. »¹⁸⁷

Les déclarations des organismes québécois de coopération ont été perçues comme un geste d'encouragement à une intervention militaire canadienne, qui depuis n'a d'ailleurs pas été critiquée par ces mêmes organismes. Très peu de voix se sont fait entendre pour dénoncer entre autres des exactions des militaires canadiens.¹⁸⁸

Pour certain-e-s, le coup d'État de 2004 n'est qu'une étape de plus dans le pillage sans vergogne d'Haïti depuis la colonisation. Dans leur livre *Canada in Haïti : Waging War Against the Poor Majority*, les journalistes Yves Engler et Anthony Fentonⁱ dénoncent non seulement la complicité du Canada dans le coup d'État, mais également le rôle joué par les ONG pour rendre acceptable le coup d'État dans l'opinion publique canadienne en le présentant comme une nécessité démocratique. Les auteurs documentent le rôle du Canada dans la période de

i « Un rapport de l'ACDI publié en 2005 affirme que, dès 2004, les acteurs non gouvernementaux (à but lucratif ou non) fournissaient près de 80 % des services de base. [...] Sans exception, les documents obtenus de l'ACDI révèlent que les organisations idéologiquement opposées à Lavalas étaient les seuls récipiendaires du financement canadien. Les groupes de la société civile favorables à Lavalas ne recevaient aucuns fonds. » Engler et Fenton, Canada in Haïti... Dans le rapport de l'ACDI (2005), on peut lire : (trad. libre) « Dans le cas d'Haïti, ces acteurs [ONG] ont été utilisés pour circonscrire la frustration engendrée par le fait de travailler avec le gouvernement [d'Aristide]... cela a contribué à établir un système parallèle de prestations de services, érodant ainsi la légitimité, la capacité et la volonté de l'État en ce qui concerne la prestation de services.»

déstabilisation préliminaire au renversement d'Aristide en démontrant que le Canada, tout comme les États-Unis et l'Union européenne, a pratiquement annulé toute aide internationale au gouvernement haïtien et a plutôt financé des ONG haïtiennes favorables à la minorité anti-Aristide. Les auteurs invitent les Canadiens à réfléchir sur cette stratégie :

Imaginez un plan pour fournir aux Canadiens leur éducation, leur système de santé, leur eau et leur sécurité sociale au moyen d'organismes de bienfaisance privés (financés par des pays étrangers), de grandes entreprises et de riches individus. Et si ces mêmes organismes de bienfaisance privés finançaient en même temps des partis politiques de l'opposition et appuyaient la prise du Parlement par les armes ?¹⁸⁹

Un modèle économique défaillant

L'intervention internationale en Haïti est légitimée par le discours sur l'aide au développement : « le capitalisme à la rescousse » est la réponse proposée pour chaque désastre. Par exemple, ce sont les mêmes politiques coloniales qui affaiblissent depuis sa création l'économie de l'État haïtien, qui ont été proposées comme solution de reconstruction à la suite du tremblement de terre de janvier 2010 ¹⁹⁰. Avec plus de 10 000 ONG présentes en Haïti, leur pouvoir économique dépasse celui de l'État haïtien et elles ont un pouvoir politique conséquent. Elles ne peuvent donc pas être étrangères au modèle de développement « proposé ».

Témoignant devant la commission des Affaires étrangères du Sénat des États-Unis le 10 mars 2010, l'ancien président Bill Clinton, aujourd'hui envoyé spécial à Haïti pour l'Organisation des Nations Unies, a présenté une remarquable confession. Faisant référence aux politiques de libéralisation qu'il a lui-même fait appliquer en Haïti dans les années 1990 et qui ont contraint ce pays à supprimer les droits de douane sur le riz importé des États-Unis, l'ancien président admet que cela « était peut-être bon pour certains de mes agriculteurs dans l'Arkansas, mais cela n'a pas fonctionné. » Et il poursuit : « C'était une erreur... Je vis chaque jour avec les conséquences de la perte de la capacité de produire une récolte de riz en Haïti pour nourrir ces personnes en raison de ce que j'ai fait, personne d'autre. » ¹⁹¹

Alors qu'un ancien président des États-Unis reconnaît que sa politique étrangère est directement responsable des famines qui ravagent le peuple haïtien, peut-on espérer que les changements de gouvernement, orchestrés par ce même État – et ses alliés – , soient motivés par le bien-être de ce peuple plutôt que par des intérêts impérialistes ?

Lors de son investiture en tant qu'envoyée spéciale en Haïti de l'UNESCO, l'ancienne gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, déclarait souhaiter que son pays d'origine cesse d'être « un vaste laboratoire d'essais et d'erreurs pour l'aide internationale. »¹⁹² L'exemple d'Haïti regorge d'illustrations soulignant la nécessité d'appliquer une analyse critique aux objectifs et implications de la coopération internationale qui, malgré toute sa bonne volonté, se trouve bien souvent arrimée aux politiques menées par les États impérialistes.



Haiti (par Gitano), 1975.

Notes

- 183. Canada. Gouvernement du Canada. 2010. « Relations Canada-Haïti ». [En ligne] http://www.canadainternational.gc.ca/haiti/bilateral_relations_bilaterales/canada_haiti.aspx?lang=fra (Consulté le 22 janvier 2010.)
- 184. Lemoine, Maurice. 2004. «Bourreau ou victime ? ». *Le Monde Diplomatique*, septembre.
- 185. Canada. Agence canadienne de développement international ACDI. 2004. Résumé du cadre de coopération intérimaire 2004-2006. [En ligne] http://www.haiticorcah.org/documents/executive_summaryfrench.htm (Consulté le 25 novembre 2010.)
- 186. Développement et Paix. 2006. « La question du départ d'Haïti de Jean-Bertrand Aristide ». [En ligne] www.devp.org/devpme/documents/fr/pdf/Haiti-March-2006_FR.pdf (Consulté le 12 décembre 2010.)
- 187. Dubuc, Pierre. 2008. « Coup d'État en Haïti « revisité » ». *L'Aut Journal*, 13 juin. [En ligne] http://www.lautjournal.info/default. aspx?page=3&NewsId=925
- 188. Heinrich, J. 2006. « Canadian troops in Haiti accused of making death, rape threats ». *The Gazette*, 2 septembre.
- 189. Engler, Yves et Anthony Fenton. 2005. *Canada in Haïti : Waging War Against the Poor Majority*. Winnipeg, MB et Black Point, NS : Fernwood Publishing.
- 190. Dupuy, Alex. 2010. « Disaster Capitalism to the Rescue : The International Community and Haiti After the Earthquake ». NACLA Report on the Americas (juillet-août).
- 191. Trad. libre. « may have been good for some of my farmers in Arkansas, but it has not worked. [...] It was a mistake. ... I had to live every day with the consequences of the loss capacity to produce a rice crop in Haiti to feed those people because of what I did, nobody else. » *Idem*.
- 192. Dolbec, Michel. 2010. « Pour Michaëlle Jean, Haïti ne doit plus être un laboratoire des erreurs ». *La Presse*, 8 novembre.

Références:

Féminisme

Abracinskas, Lilián, Silvia Chejter, Hellen Grace Wangusa et Zo Randriamaro (dir.). 2004. *Genre et mondialisation. Les femmes du Sud analysent et résistent.* Bruxelles : Le Monde selon les femmes. [En ligne] www.mondefemmes.org/pdf/docpdf/capgenmon.pdf (Consulté le 21 décembre 2010.)

Bachetta, Paula. 2006. « Quand les mouvements lesbiens à Delhi questionnent les théories féministes transnationales ». Dans (Ré)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et « race ». Mémoires du séminaire du CEDREF 2005-2006, 173-204.

Chejter, Silvia. 2005. « Lo local y lo global en las prácticas de las ONGs feministas en América Latina ». Dans *Estrategias de resistencia de las mujeres. Lo local y lo global en la crisis argentina, 2003-2005.* Buenos Aires : Éditions CECYM, 289-301.

Comité québécois femmes et développement (CQFD). Coordonné par l'AQOCI. [En ligne] http://www.aqoci.qc.ca/aqoci/07_aqociCQFD.asp (Consulté le 15 janvier 2011.)

Conradi, Alexa. 2004. « Transsexualisme et transgenre : une menace pour les groupes de femmes? 2e partie ». *La Course à Relais-Femmes* 32 (juin).

Crenshaw, Kimberle. 1996 (1995). « Race, reform and retrenchment: Transformation and legitimation in antidiscrimination law ». Dans Kimberle Crenshaw, Garry Peller et Kendall Thomas (éd.). *Critical race theory. The key writings that formed the movement.* New York: The New Press.

Davis, Angela. 2007 (1982). *Femmes, race et classe*. Paris : Éditions des Femmes.

Development Alternatives with Women for a New Era - DAWN. Réseau féministe du Sud et développement. [En ligne] www.dawnnet.org

Falquet, Jules, Helena Hirata, Danièle Kergoat et al. (dir.). 2010. Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail. Paris : Les presses de Sciences Po.

Falquet, Jules. 2006. « Hommes en armes et femmes "de service" : tendances néolibérales dans l'évolution de la division sexuelle et internationale du travail ». Cahiers du Genre 40 : 15-38.

Frankenberg, Ruth. 1993. White women, Race Matters: the social construction of whiteness. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Genre et développement. Portail d'informations et de ressources. [En ligne] www.genreenaction.net

Réseau d'actions des femmes handicapées du Canada - RAFHC. [En ligne] www.dawncanada.net

Rodary, Meriem. 2009. « De l'exclusion à la résistance : femmes, travail et classe à partir du cas de Neggafat et Neqasshat à Siddi Youssef Ben'Ali (Marrakesh) ». Thèse de doctorat en anthropologie sociale déposée à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) de Paris. Résumé disponible en ligne : http://www.genreenaction.net/IMG/doc/Resume_these.doc (Consulté le 11 décembre 2010.)

Sen, Gita et Caren Grown. 1987. « Development, crisis and alternative visions : Third World women's perspectives ». New York : Monthly Review Press.

Sow, Fatou. 2008. « Politiques néolibérales et alternatives féministes : l'apport des mouvements de femmes en Afrique ». Paris : Laboratoire SEDET – CNRS. [En ligne] http://www.awid.org/fre/Enjeux-et-Analyses/Library/Politiques-neoliberales-et-alternatives-feministes-l-apport-des-mouvements-de-femmes-en-Afrique (Consulté le 15 janvier 2011.)

Toupin, Louise. 2003 (1997). Les courants de pensées féministes. Version revue du texte Qu'est-ce que le féminisme? Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années. Institut de recherches et d'études féministes - IREF. [En ligne] http://bv.cdeacf.ca/bvdoc.php? no=84258&col=CF&format=htm&ver=old (Consulté le 17 novembre 2010.)

Verschuur, Christine (dir.). 2010. « Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes ». *Cahier Genre et Développement 7.* Paris : L'Harmattan.

Pour en savoir plus sur les théories développées par les Women of Color et les Third World Feminists, voir :

Chaudhuri, Nupur et Margaret Strobel (éd.). 1992. Western Women and Imperialism : Complicity and Resistance. Bloomington : Indiana University Press.

Ehrenreich, Barbara et Arlie Russell Hochschild (dir). 2002. *Global Woman : Nannies, Maids, and Sex Workers in the New Economy.* New York : Metropolitan/Owl Books.

Nalini, Visvanathan, Lynn Duggan, Laurie Nisonoff et Nan Wiegersma (éd.). 1997. *The Women, Gender and Development Reader.* New York: Zed Books.

Hill Collins, Patricia. 2005. *Black Sexual Politics : African Americans, Gender, and the New Racism.* New York : Routledge.

McClintock, Anne, Aamir Mufti et Ella Shohat. 1997. Dangerous Liaisons: Gender, Nation and Postcolonial Perspectives. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Midgely, Clare (éd.). 1998. *Gender and Imperialism.* Manchester: Manchester University Press.

Mohanty, Chandra Talpade, Ann Russo et Lourdes Torres (éd.). 1991. *Third World Women and the Politics of Feminism*, 51-80. Bloomington: Indiana University Press.

Moraga, Cherríe et Gloria E. Anzaldúa (éd.). 2002. *This Bridge Called My Back : Writings By Radical Women of Color.* Berkeley: Third Woman Press.

Spivak, Gayatri. 1985. « Can the Subaltern Speak? Speculations on Widow Sacrifice ». Wedge 78: 120-130.

Pour une introduction au féminisme postcolonial (en français), voir :

Dechaufour, Laetitia. 2007. « Introduction au féminisme postcolonial et genèse de ce courant ». [En ligne] http://www.topicsandroses.com/spip.php?article108&lang=fr (Consulté le 20 février 2011.)

Maillé, Chantal. 2007. « Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois ». *Recherches féministes* 20 (2): 91-111. [En ligne] http://id.erudit.org/iderudit/017607ar (Consulté le 12 décembre 2010.)

Mouvement des Indigènes de la République. [En ligne] http://www.indigenes-republique.org/

Pour une bibliographie exhaustive (en anglais) sur le féminisme postcolonial, voir :

Feminist Theory Website: Feminism and Postcolonialism. [Enligne] http://www.cddc.vt.edu/feminism/poc.html

Contemporary Women's Writing Association: *Postcolonial Women's Writing.* [En ligne] http://www.the-cwwa.org/resources/bibliography/postcolonial-women%E2%80%99s-writing/

Pour un répertoire des ressouces féministes en français :

Cybersolidaires: *La toile nationale des Québécoises*. [En ligne] http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2007/12/latoile-nation.html

PAR-L Strategic Research Network : *Répertoire des réseaux féministes, Canada français.* [En ligne] http://www.unb.ca/PAR-L/liens5.htm

96

Femmes de la francophonie : *La toile des femmes francophones.* [En ligne] http://femmesdelafrancophonie. org/2006/05/la_toile_intern.html

Identité, anti-racisme et anticolonialisme

Bannerji, Himani. 2001. The paradox of diversity: The construction of a multicultural Canada and "women of color". Toronto: Université de York.

Bannerji, Himani. 2000. *The Dark Side of the Nation. Essays on Multiculturalism, Nationalism and Gender.* Toronto: Canadian Scholars Press.

Green, Joyce. 2004. « Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une relecture autochtone du palimpseste canadien ». *Politique et sociétés* 23 (1) : 9-32.

Hage, Ghassan. 1998. White Nation. Fantasies of White Supremacy in a Multicultural Society. Sydney: Pluto Press.

Icart, Jean-Claude (entrevue avec). 2001. « Un long combat contre les préjugés ». *Revue Relations* 672 (octobrenovembre) : 19-22.

Jenkins, Richard. 2003. « Rethinking Ethnicity : Identity, Categorization, and Power ». Dans John Stone et Rutledge Dennis (dir.). *Race and Ethnicity : Comparative and Theoretical Approches*, 59-71. Oxford : Blackweel Publishing.

King D., Anthony (éd.). 1997. Culture, Globalization and the World-System. Contemporary Conditions for the Representation of Identity. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Oikawa, Mona. 2011 (en cours de publication). *Cartographies of Violence : Japanese Canadian Women, Memory, and the Subjects of the 'Internment'.* Toronto : University of Toronto Press.

Razack, Sherene (dir.). 2001. Race, Space and the Law: Unmapping a White Settler Society. Toronto: Between the Line.

Rushdie, Salman (éd.). 1992. « The new empire within Britain, An unimportant fire, Home front, V.S.Naipaul, The painter and the pest ». Dans *Imaginary Homelands*, 129-138. London: Granta Books.

Said, Edward. 1979 (1978). *Orientalism*. New York: Vintage Books.

Salée, Daniel. 2005. « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois : éléments pour une ré-analyse ». *Nouvelles pratiques sociales* 17 (2) : 54-74. [En ligne] http://id.erudit.org/iderudit/011226ar (Consulté le 10 décembre 2010.)

Shanley, Kate. 2003. « Thoughts on Indian Feminism ». Dans Amy Kesselman, Lily D. McNair and Nancy Schniederwind (éd.). *Women: Images and Realities. A Multicultural Anthology*, 538-539. Boston: McGraw Hill.

Smith, Andrea. 2006. « Heteropatriarchy and the Three Pillars of White Supremacy ». Dans *Color of Violence. The Incite! Anthology*, 66-73. Cambridge: South End Press.

Worrall, Liên Brandy (éd.). 2006. Finding Memories, Tracing Routes: Chinese Canadian Family Stories. Vancouver: The Chinese Canadian Historical Society of BC.

Privilèges

Ahmed, Sara. 2004. « Declarations of whiteness : The non-performativity of anti-racism ». *Borderlands E-journal* 3 (2) : 1-15.

Allen, Ricky Lee. 2004. « Whiteness and critical pedagogy ». *Educational Philosophy and Theory* 36 (2): 121-136.

Bastien, Janik, Audrey Lemay et Amélie Waddell. 2008. « La dimension des privilèges dans les luttes contre l'oppression ». Texte de réflexion produit dans le cadre du Rassemblement Toujours RebELLEs (Montréal, 2008).

Boyd, Dwight. 2004. « The legacies of liberalism and oppressive relations : Facing a dilemma for the subject of moral education ». *Journal of Moral Education* 33 (1): 3-22.

Heron, Barbara. 2005. « Self-reflection in critical social work practice : Subjectivity and the possibilities of resistance ». *Reflective Practice* 6 (3) : 341-351.

Kebabza, Horia. 2006. « L'Universel lave-t-il plus blanc? Race, racisme et système de privilèges ». Dans (Ré)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et « race », 145-172. Mémoires du séminaire du CEDREF 2005-2006.

Kivel, Paul. 1996. *Uprooting racism: How white people can work for racial justice.* Philadelphia: New Society Publishers.

McKintosh, Peggy. 1988. « White privilege: Unpacking the Invisible Knapsack ». Dans White Privilege and Male Privilege: A Personal Account of Coming To See Correspondences through Work in Women's Studies. Wellesley Collage Center for Research on Women, Working Paper 189.

Noël, Lise. 1991. L'intolérance. Une problématique générale. Montréal : Boréal. Sleeter, Christine E. 1995. « Reflections on my own use of multicultural and critical pedagogy when students are white ». Dans Christine E. Sleeter. and Peter L. McLaren. *Multicultural education, critical pedagogy, and the politics of difference*, 415-437. New York: State University of New York Press.

Thompson, Audrey. 2003. « Tiffany, friend of people of color: White investments in antiracism ». *Qualitative Studies in Education* 16 (1): 7-29.

Privilèges en solidarité internationale

Choudry, Aziz et Dip Kapoor. 2010 Learning from the Ground Up: Global Perspectives on Social Movements and Knowledge Production. New York: Palgrave Macmillan.

Gauthier, Christine et Geneviève Olivier-d'Avignon. 2005. « Retombées d'un séjour de coopération internationale sur l'implication sociale et sur les cheminements personnel et professionnel ». Québec : Plan Nagua.

Gheller, Frantz. 2008. « Dénoncer l'exploitation canadienne en Afrique. Entretien avec Alain Deneault ». Le Panoptique. [En ligne] http://www.lepanoptique.com/sections/politique-economie/denoncer-l%e2%80%99exploitation-canadienne-en-afrique-entretien-avec-alain-deneault-partie-i/ (Consulté le 4 février 2011.)

Koopman, Sara. 2008. « Imperialism Within: Can the Master's Tools Bring Down Empire? ». ACME: An International E-Journal for Critical Geographies. University of British Columbia.

Lechien, Marie-Hélène et Sabine Rozier. 2005. « Du syndicalisme à la "solidarité internationale" Une reconversion problématique ». Dans Sylvie Tissot (dir.). *Reconversions militantes*, 106-119. Limoges : Pulim.

Mahrouse, Gada. (Publication acceptée). « Solidarity tourism & international development internships: Some critical reflections ». Dans A. Choudry, J. Hanley et E. Shragge. *Organize!* Montréal: PM Press.

Mahrouse, Gada. 2009. *La convergence troublante du privilège, du militantisme et du tourisme politique.* Projet de recherche à l'Université Concordia 2009-2010.

Mahrouse, Gada. 2009. « The Compelling Story of the White/ Western Activist in the War Zone: Examining Race, Neutrality, and Exceptionalism in Citizen Journalism ». *Canadian Journal* of Communication 34.

Mahrouse, Gada. 2008. « Race-conscious transnational activists with cameras : Mediators of compassion ». *International Journal of Cultural Studies* 11 (1): 87-105.

Nelson, Diane. 1999. A finger in the Wound: Body Politics in Quincentenial Guatemala. Berkley, CA: University of California Press.

Nzeza Bilakila, Anastase. 2004. « La "coop" à Kinshasa, survie et marchandage ». Dans Theodore Trefon (dir.). Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'État. Paris : L'Harmattan.

Razack, Sherene. 2007. « Stealing the Pain of Others : Reflections on Canadian Humanitarian Responses ». *Review of Education, Pedagogy, and Cultural Studies* 29 (4) : 375-394

Roy, Arundhati. 2004. « Peace and the new corporate liberation theology ». [En ligne] http://: www.usyd.edu.au/news/84.html?newscategoryid=17-&newsstoryid=279 (Consulté le 23 janvier 2011.)

Aux sources de l'action internationale

Charité et humanitarisme

Backmann, René et Rony Brauman. 1996. *Les médias et l'humanitaire*. Paris : CFPJ.

Bassirat.net. 2004. « Afghanistan – Bilan des ONG : Ramazan Bachardoust a démissionné ». Bassira.net, 14 décembre. [En ligne] http://www.bassirat.net/Ramazan-Bachardoust-ademissionne,809.html (Consulté le 30 janvier 2011.)

Bettati, Mario. 2000. « Théorie et réalité du droit d'ingérence humanitaire ». *Géopolitique* 68. Presses universitaires de France.

Brauman, Rony. 2000. *L'action humanitaire*. Paris : Flammarion.

Castelneau-L'Estoile, Charlotte de. 2009. « Des sociétés coloniales catholiques en Amérique ibérique à l'époque moderne ». Dans D. Borne et B. Falaize (dir.). *Religions et colonisation : Afrique-Asie-Océanie-Amériques XVIe-XXe siècle*. Paris : Les Éditions de l'Atelier / Éditions Ouvrières.

Cancela-Kieffer, Michaela. 2004. « Un ministre afghan dénonce les ONG qui volent l'"argent du peuple" ». Agence France Presse, 7 septembre.

Chossudovsky, Michel. 2011. « Insurrection and Military Intervention: The US-NATO Attempted Coup d'Etat in Libya? ». GlobalResearch.ca, 7 mars. [En ligne] http://globalresearch.ca/index.php?context=va&aid=23548 (Consulté le 16 mars 2011.)

Conseil canadien pour la coopération internationale - CCCI. 2009. « L'aide dans le collimateur : Les relations civilomilitaires en Afghanistan ». Ottawa : CCCI.

Conoir, Yvan et Gérard Verna (dir.). 2002. L'action humanitaire du Canada : histoire, concepts, politiques et pratiques de terrain. Québec : Presses de l'Université Laval.

Dessart, Laurent. 2010. « Guerre et paix en Afghanistan... Interrogations sur le rôle et le statut des ONG ». *Grotius*, 29 mai. [En ligne] http://www.grotius.fr/guerre-et-paix-en-afghanistan-interrogations-sur-le-role-et-le-statut-desong/ (Consulté le 10 décembre 2010.)

Destexhe, Alain. 1993. L'Humanitaire impossible ou deux siècles d'ambiguïté. Paris : Armand Colin.

Duterme, Bernard. 2011. « Les cinq "invariants" de la logique humanitaire ». *Demain Le Monde* 5 (janvier-février). [En ligne] http://www.cncd.be/spip.php?article1293 (Consulté le 11 janvier 2011.)

Fanon, Frantz. 2002 (1961). *Les Damnés de la Terre*. Paris : La Découverte poche.

Favreau, Louis. 2009. « Coopération internationale de proximité. Histoire, fondements et enjeux actuels des OCI du Québec ». Globe, Revue internationale d'études quebecoises 12 (1).

Gorgeu, Raphaël. 2007. « Principes humanitaires et aide à la reconstruction : un dilemme ? ». Les Nouvelles d'Afghanistan 126.

Hours, Bernard. 2008. « Derrière les évidences humanitaires : une morale très politique ». *Le Monde Diplomatique*, septembre.

LeGrand, Catherine. 2009. « L'axe missionnaire catholique entre le Québec et l'Amérique latine. Une exploration préliminaire ». Globe. Revue internationale d'études quebecoises 12 (1).

Magniny, Véronique. 1999. Les réfugiés de l'environnement. Paris : Université de droit, Recueil Alexandries, Collections Études. [En ligne] http://www.reseau-terra.eu/article689. html (Consulté le 11 janvier 2011.)

Miller, Amy. 2010. *Myths for Profits, Canada's Role in Industries of War and Peace*. Montreal: Wide Open Exposure Productions.

Ransom, David. 2005. « The big charity bonanza ». *New Internationalist Magazine* 383 (octobre).

Rémond, Christophe. 2008. « La Sécurité Humaine et le Rapport entre Humanitaires et Militaires: Perspective

Historique depuis 1990 ». Human Security Journal 7 (septembre).

Rufin, Jean-Christophe. 1994. *L'aventure humanitaire*. Paris : Gallimard.

Ryfman, Philippe. 1999. *La question humanitaire*. Paris : Ellipses.

Sánchez Rubio, David. 2004. « Interventions humanitaires : principes, concepts et réalités ». Centre tricontinental et Syllepse. [En ligne] http://www.cetri.be/spip.php?article248&lang=fr (Consulté le 18 janvier 2011.)

Internationalisme

Actes des rencontres internationales Henri Curiel (20-22 novembre 1998). 1999. Des Brigades internationales aux sans-papiers. Crise et avenir de la solidarité internationale. Paris : Le Temps des Cerises.

Bensaïd, Daniel. 2009. « Mondialisation - Le point de vue internationaliste ». *Europe Solidaire Sans Frontières*. [En ligne] http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article16692 (Consulté le 3 décembre 2010.)

Déclaration de la Première rencontre intercontinentale pour l'humanité et contre le néolibéralisme, 27 juillet au 3 aôut 1996, La Realidad, Chiapas, Mexique.

Déclaration universelle des droits des peuples. Alger, 4 juillet 1976. [En ligne] http://www.algerie-tpp.org/tpp/presentation/annexe_1.htm (Consulté le 3 janvier 2010.)

Fédération des femmes du Québec - FFQ. 2008. Femmes et guerres : Comment développer une perspective féministe sur les conflits armés ?. Document de réflexion produit par le Comité Femmes et Mondialisation. Montréal : FFQ.

Gutierrez, Gustavo. 1975 (1971). *La teologia de la liberacion*. Salamanca, España : Sigueme.

Hoar, Victor et Mac Reynolds. 1969. *The Mackenzie-Papineau Battalion.* Toronto: Copp Clark.

Lowy, Michael. 2002. « État-nation, nationalisme, globalisation, internationalisme ». Texte présenté au Forum Social Mondial de Porto Alegre, janvier 2001. *Critique Communiste* 166 (printemps).

Mahony, Liam et Luis Enrique Eguren. 1997. *Unarmed bodyguards: International accompaniment for the protection of human rights.* Hartford, CT: Kumarian Press.

Rousset, Pierre. 2008. « L'internationalisme et son renouveau à l'heure de la mondialisation ». *Europe Solidaire Sans Frontières*. [En ligne] http://www.europe-solidaire.org/spip. php?article12268 (Consulté le 3 décembre 2010.)

Slatter, Claire. 2009. « Beyond the Theory-Practice-Activism Divide. Tensions in Activism: navigating in global spaces at the intersections of state/civil society & gender/economic. Justice, Workshop on Gender & Globalisation in Asia and the Pacific: Feminist Revisions of the International ». DAWN. [En ligne] http://www.dawnnet.org/uploads/documents/PAPER_CLAIRE_Beyond%20the%20Theory-Practice-Activism%20 Divide.pdf (Consulté le 11 décembre 2010.)

Thomas, Hugh. 1997. *Guerre d'Espagne*. Paris : Robert Laffont.

Vaillancourt, Jean-Guy. 1984. « Les groupes socio-politiques progressistes dans le catholicisme québécois contemporain ». Dans Rouleau et Zybergerg (dir.). 1984. « Les mouvements religieux aujourd'hui. Théories et pratiques ». Les Cahiers de recherches en sciences de la religion 5. Montréal : Les Éditions Bellarmin.

Aide publique au développement

Alemany, Cecilia et Graciela Dede (dir.). 2008. Les condionnalités fragilisent le droit au développement : une analyse du point de vue des droits des femmes. Afrique du Sud : AWID et DAWN. [En ligne] http://www.awid.org/fre/Enjeux-et-Analyses/Library/Les-condionnalites-fragilisent-le-droit-au-developpement (Consulté le 16 janvier 2011.)

ATTAC France. 2002. « A la fin des années 1970, les Institutions financières internationales (IFI) ont commencé à promouvoir une nouvelle approche de prêts aux pays se heurtant à de sérieuses crises de dette ». Dans 2002 - Semaine d'actions pour l'annulation de la dette. [En ligne] http://www.france. attac.org/spip.php?article797 (Consulté le 13 janvier 2011.)

Audet, François, Marie-Ève Desrosiers et Stéphane Roussel (dir.). 2008. *L'aide canadienne au développement*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Brauman, Rony. 2005. « Mission civilisatrice, ingérence humanitaire ». *Le Monde Diplomatique*, septembre.

Duchatel, Julie et Florian Rochat (dir.). 2009. Efficace, neutre, désintéressée ? Points de vue critiques du Nord sur la coopération européenne. Genève : Cetim.

Escobar, Arturo. 1995. Encountering development: the making and unmaking of the Third World. Princeton: Princeton University Press.

Fukuda-Parr, Sakiko, Carlos Lopes et Khalid Malik. 2007 « Capacity for Development, New Solutions to Old Problems ». Programme des Nations Unies pour le développement. New York : Earthscan Publications Ltd. [En ligne] http://regionalcentrebangkok.undp. or.th/practices/capacitydevelopment/cap2015/docs/NewSolutionsToOldProblems.pdf (Consulté le 12 février 2011.)

Gélinas, Jacques B. 1994. *Et si le Tiers Monde s'autofinançait.* Montréal : Écosociété.

Hirata, Helena, Jeffers Esther et Catherine Bloch-London (dir.). ATTAC. 2003. *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation*. Paris : Éditions Mille et une nuits.

L'Ecuyer, Gabriel. 2007. « Afghanistan et business civilisation : une lecture critique ». *Le Panoptique*, 1er août. [En ligne] http://www.lepanoptique.com/sections/politique-economie/afghanistan-et-business-civilisation-une-lecture-critique (Consulté le 16 décembre 2010.)

Rist, Gilbert. 2001. Le développement. Histoire d'une croyance occidentale. Paris : Presses de Sciences Po.

Sachs, Wolfgang (éd.). 1992. *The Development dictionary.* Johannesburg: Witwatersrand University Press.

Sachs, Wolfgang et Gustavo Esteva. 1996. *Des ruines du développement*. Montréal : Éditions Écosociété.

Severino, J-M. 2001. « Refonder l'aide au développement au XXIe siècle ». *Critique internationale* 10 (janvier) : 75-99.

Théroux, Pierre. 2010. « Une longueur d'avance pour le Québec ». Les Affaires, 9-15 octobre : B4.

Williams, Randall. 2010. *The Divided World: Human Rights and Its Violence*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Coopération internationale

Association québécoise des organismes de coopération internationale - AQOCI. 2008. Les États généraux de la coopération et de la solidarité internationales : la société civile du Québec se mobilise (Montréal, novembre 2006). Montréal : AQOCI.

Association québécoise des organismes de coopération internationale - AQOCI. 2006. *La coopération internationale canadienne depuis 1985*. Montréal : AQOCI.

Beaudet, Pierre. 2009. *Qui aide qui? Une brève histoire de la solidarité internationale au Québec*. Montréal : Boréal.

Bendaña, Alejandro. 2006. *NGOs and social movements : a north/south divide?* Civil Society and Social Movements Programme Paper Number 22. Geneva : United Nations Research Institute for Social Development.

Canel, Eduardo. 1992. « Democratization and the Decline of Urban Social Movements in Uruguay: A Political-Institutional Account ». Dans A. Escobar et S. E. Alvarez. *The Making of Social Movements in Latin America. Identity, Strategy and Democracy.* Boulder, San Francisco, Oxford: Westview Press.

Caouette, Dominique. 2008. « ONG canadiennes : Enjeux et défis de la diplomatie non gouvernementale canadienne ». Université de Montréal, Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI).

Collovald, Annie (dir.), avec Marie-Hélène Lechien, Sabine Rozier et Laurent Willemez. 2002. L'Humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de solidarité internationale en faveur du Tiers Monde. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Conseil canadien pour la coopération internationale - CCCI. 2005. Renforcement des partenariats avec la société civile, doc. 3 (novembre).

Cox, Robert W. 1999. « Civil Society at the Turn of the Millenium : Prospects for an Alternative World Order ». *Review of International Studies* 25 (1).

Deneault, Alain, avec Delphine Abadie et William Sacher. 2008. *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique*. Montréal : Écosociété.

Desmeules, Martin. 2009. « Histoire du volontariat international au Québec : Le cas du service universitaire canadien outre-mer SUCO 1960-1985 ». Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.

Dubus, Constance. 2010. « Les fondations privées : la panacée de l'aide humanitaire ? ». [En ligne] http://droitshomme. suite101.fr/article.cfm/les-fondations-privees-la-panacee-de-laide-humanitaire#ixzz16iSnRrRA (Consulté le 19 janvier 2011.)

Favreau, Louis. 2009. « Coopération internationale de proximité. Histoire, fondements et enjeux actuels des OCI du Québec ». Globe. Revue internationale d'études québécoises 12 (1).

Forum international sur la société civile et l'efficacité de l'aide, Gatineau. 2008. Rapport final sous l'égide du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide. Mis en ligne par le Conseil canadien pour la coopération internationale – CCCI : http://www.ccic.ca/what_we_do/aid_international_forum_f.php (Consulté le 11 février 2011.)

Foweraker, Joe. 2001. *Grassroots movements, political activism and social development in Latin America: a comparison of Chile and Brazil.* Civil Society and Social Movements Programme Paper Number 4. Geneva: United Nations Research Institute for Social Development.

Galy, Michel. 2008. « À Kinshasa, aventuriers africains et professionnels occidentaux ». *Le Monde Diplomatique*, septembre.

Kankwenda, Mbaya. 2000. *Marabouts ou marchands du développement en Afrique ?*. Paris : L'Harmattan.

Kunanayakam, Tamara (dir.). 2007. *Quel développement ? Quelle coopération internationale ?.* Genève : Cetim no 30.

Lafleur, Guy. 1991. « L'évolution des organismes québécois de coopération internationale ». *Nouvelles pratiques sociales* 4 (1): 27-37.

Lavergne, Réal et Jacqueline Wood. 2008. Cida, Civil Society and Development. A Discussion Paper. Avec la contribution du Groupe d'experts de l'ACDI sur la société civile. [En ligne] http://www.ccic.ca/_files/en/what_we_do/002_aid_2008-02-26_cida_cs_dev_discuss_paper.pdf (Consulté le 11 janvier 2011.)

Martineau, Julie, Rita Soares Pinto et Fréda Thélusma (dir.). 2009. *Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne. Défis et perspectives.* Actes et recommandations issues de la Conférence internationale (Montréal, janvier 2009). Montréal : Fondation Walter et Duncan Gordon, Comité Québécois Femmes et Développement de l'AQOCI. [En ligne] http://www.aqoci. qc.ca/Actions/2010_03_09_actesfr.pdf (Consulté le 11 décembre 2010.)

Pouligny, Béatrice. 2002. « Les réseaux antimondialisation dessinent-ils véritablement une société civile internationale ? ». Dans Serge Cordellier (dir.). Le nouvel état du monde : Les idées-forces pour comprendre les nouveaux enjeux internationaux (2ème édition). Paris : La Découverte.

Théodore, Trefon (dir.). 2004. *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'État.* Paris : Éditions l'Harmattan.

Citoyenneté mondiale

Chabloz, Nadège et Céline Cravatte. 2008. « Enchantment and solidarity : Which dream does "fair tourism" sell ? ». *Tourist Studies* 8: 231-247. Londres : Sage Publications.

Higgins-Desbiolles, Freya. 2008. « Justice Tourism and Alternative Globalisation ». *Journal of Sustainable Tourism* 16 (3): 345-364.

Jean-Klein, Iris. 2002. « Alternative modernities, or accountable modernities? The Palestinian movement(s) and political (audit) tourism during the first intifada ». *Journal of Mediterranean Studies* 1 (12): 43-79.

Lisle, Debbie. 2008. « Joyless Cosmopolitans : The Moral Economy of Ethical Tourism ». Dans Jacqueline Best et Matthew Paterson (éd.). *Cultural Political Economy* 69 (4).

Mahrouse, Gada. 2010. « Questioning efforts that seek to "do-good": Insights from transnational solidarity activism and socially responsible tourism ». Dans S. Razack, M. Smith et S. Thobani (éd.). *The States of Race*, 169-190. Toronto: Between The Lines Press.

Sharoni, Simona. 2006. « Compassionate resistance : A personal/political journey to Israel/Palestine ». *International Feminist Journal of Politics* 8 (2) : 288-299.

Thompson, Becky. 2004. « El testigo verdadero libra Las Almas : The Central American peace movement and anti-racism ». Dans J. Harvey, K. Case, et R. Gorsline (éd.). Disrupting white supremacy from within : White people on what we need to do. Cleveland. OH: Pilgrim Press.

Illustrations

Nous remercions toutes les personnes qui ont rendu possible l'illustration de ce cahier.

Centre de recherche en imagerie populaire - CRIP

crip.uqam.ca

Le Centre a aussi mis au point, en 2003, une borne interactive permettant d'accéder facilement à 1001 affiches sur les mouvements sociaux au Québec, pour le compte de l'Écomusée du fier monde à Montréal. En février 2008, le CRIP a publié chez LUX Éditeur une anthologie intitulée : *POUR CHANGER LE MONDE, Affiches des mouvements sociaux au Québec (1966-2007)*. Cet ouvrage comprend 659 affiches et propose un véritable voyage au cœur de l'histoire sociale et de l'imaginaire politique du Québec des 40 dernières années.

Justseeds Artists' Cooperative

www.justseeds.org

La Coopérative d'artistes Justseeds est un réseau décentralisé (aux États-Unis, Canada et Mexique) de 26 artistes engagé-e-s dans un travail de design et d'impressions reflétant une position politique, environnementale et sociale radicale.

Favianna Rodriguez

www.favianna.com

Favianna Rodriguez est une graveuse et artiste numérique basée à Oakland, en Californie. Par l'utilisation de couleurs vives et de figures éclatantes, ses compositions reflètent la migration littérale et imaginative, la communauté globale et l'interdépendance.

Ricardo Levins Morales

www.rlmarts.com

Ricardo Levins Morales est un activiste et un artiste ou bien un artiste et un activiste :

« Je suis assez militant pour comprendre que l'Art ne changera rien tout seul ; les gens rassemblés et agissant ensemble sont la vraie source du changement social. » (Trad. libre)

Sources imprimées:

Choko, Marc H. 2001. L'affiche au Québec. Des origines à nos jours. Montréal : Les Éditions de l'Homme.

Timmers, Margaret (éd.). 1998. The Power of the Posters. London: V&A Publications

Images en couleurs:

Avant les chapitres 1 et 3 : Favianna Rodriguez

Avant le chapitre 2 : Affiche coloniale française, circa 1927.

Avant l'annexe 1 : Ricardo Levins Morales

